MÉMOIRES

PRÉSENTÉS

A L'INSTITUT D'ÉGYPTE

ET PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES

DE

SA MAJESTÉ FOUAD IER, ROI D'ÉGYPTE

TOME VINGT-TROISIÈME

MARIE JULES-CÉSAR SAVIGNY

SA VIE ET SON OEUVRE

PAR

M. PAUL PALLARY

TROISIÈME PARTIE. — DOCUMENTS

LE CAIRE
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1934



MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT D'ÉGYPTE

TOME VINGT-TROISIÈME

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS

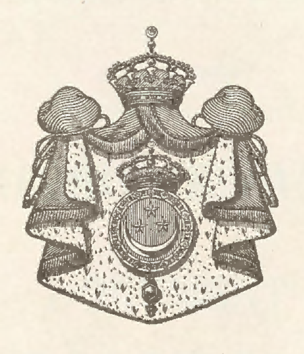
A L'INSTITUT D'ÉGYPTE

ET PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES

DE

SA MAJESTÉ FOUAD I[ER], ROI D'ÉGYPTE

TOME VINGT-TROISIÈME



LE CAIRE
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

—

1934

MARIE JULES-CÉSAR SAVIGNY

SA VIE ET SON ŒUVRE

PAR

M. PAUL PALLARY

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,
DE LA SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE (MÉDAILLE JOMARD),
DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE,
DE LA SOCIÉTÉ D'AQUICULTURE DE FRANCE,
ET DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'ACCLIMATATION DE FRANCE;
MEMBRE HONORAIRE DE L'INSTITUT D'ÉGYPTE;
CORRESPONDANT DU MUSÉUM.

TROISIÈME PARTIE

DOCUMENTS
CONCERNANT LA VIE ET LES ŒUVRES
DE M. J.-C. SAVIGNY
DE 1798 À 1845

PRÉFACE.

Nous ne pensions consacrer que trois volumes à la vie et à l'œuvre de Savigny. Mais l'importante documentation des actes de la Commission d'Égypte qui sont conservés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, nous ont permis d'augmenter d'un volume notre ouvrage.

Quoiqu'incomplète, cette documentation nous renseigne sur bien des points de la vie du savant infortuné naturaliste et de ses collègues.

Nous savons maintenant comment il a été procédé pour la mise en œuvre des admirables planches de l'Atlas, les difficultés qu'il a éprouvées, les relations qu'il a eues avec Berthollet et surtout Jomard.

De tout cela il ressort que Savigny était un gros travailleur, ce que nous savions déjà, très méticuleux, jamais satisfait de ses graveurs, exigeant la perfection en tout, d'un désintéressement exemplaire, d'une rare délicatesse de caractère et d'un attachement très grand à ses amis.

Les difficultés qu'il eut avec Geoffroy Saint-Hilaire et Jomard, furent passagères et n'influèrent en rien sur leurs relations postérieures.

Le recueil de lettres et de notes que nous publions nous fait regretter amèrement la perte de la correspondance qu'il avait dû conserver précieusement.

Nous avons le regret de déclarer que nos démarches à l'étranger, surtout en Angleterre et en Italie, n'ont pas été couronnées de succès.

En France des recherches faites à notre demande au Ministère de la Marine, aux Arsenaux de Toulon et de Rochefort n'ont absolument rien données.

Quant au maire de la commune de Moncel, où est décédé le maréchal Lebœuf, il n'a même pas daigné répondre à une demande de renseignements que nous lui avions adressée !

Les documents que nous publions ci-après proviennent, pour la plus grande partie de la Bibliothèque nationale, département des manuscrits et ont été puisés dans les Registres des délibérations de la Commission d'Égypte, pour une part et dans la Correspondance de la Commission pour l'autre.

Seule une infime partie des pièces a une autre origine.

Nous avons tenu à conserver à ces lettres leur orthographe, pour aussi fantaisiste qu'elle nous paraisse aujourd'hui.

Heureux temps où chacun écrivait les mots comme bon lui semblait !

Le rédacteur des comptes rendus des séances de la Commission d'Égypte, ne parait pas avoir brillé par le style, ni même par la correction du français. Nous n'avons corrigé que les *lapsus calami* les plus évidents. Mais combien il y aurait de remarques à faire sur le français tel qu'on l'écrivait à cette époque ! La plus aimable fantaisie régnait alors dans l'écriture de notre si belle langue.

Nous n'avons pas cru devoir modifier ni la forme ni le fonds de ces documents même pour les rendre plus clairs. Puisque le style,

c'est l'homme même, il est bon de faire connaître la « manière » de chacun des membres de la Commission d'Égypte.

Nous manquerions à notre devoir si nous ne signalions les précieux concours que nous avons reçus du Gouvernement général de l'Algérie et de la Caisse des publications scientifiques, qui ont bien voulu nous accorder des subventions pour contribuer aux dépenses occasionnées par nos divers séjours à Paris.

Nous avons aussi à exprimer des remerciements à M. Marichal, des Archives nationales, dont les renseignements nous ont facilité nos recherches surtout pour les deux premières parties.

Enfin, nos remerciements s'adressent encore à l'Institut d'Égypte qui n'a pas hésité, avec le plus louable libéralisme, à éditer d'une façon très remarquable, ces trois volumes, ce qui le ramène aux temps héroïques de son illustre aîné.

Paul Pallary.

Oran-Eckmuhl, le 11 novembre 1933.

DOCUMENTS

CONCERNANT LA VIE ET LES ŒUVRES
DE
MARIE JULES-CÉSAR SAVIGNY
DE 1798 À 1845.

TROISIÈME PARTIE.

I. — LE SÉJOUR À MARSEILLE DES NATURALISTES À LEUR RETOUR D'ÉGYPTE.

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE.

Paris, le 11 frimaire, An 10 de la République.
(6 décembre 1801).

Les Professeurs Administrateurs du Muséum d'histoire naturelle, au Ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

Nous venons de recevoir une lettre du Cn Geoffroy [1] et une du Cn Nectoux, tous deux membres de la Commission des Arts en Egypte. Ils nous annoncent leur arrivée l'un à Marseille, l'autre à Toulon. Ils nous prient en même temps en leur nom et au nom des autres naturalistes de solliciter auprès de vous des ordres pour le transport des collections qu'ils ont faites. Ils nous font observer que n'ayant reçu ni leur traitement, ni aucun fonds depuis plus de six mois et ayant été obligés de dépenser tout ce qu'ils avaient pour acheter des vivres pendant le blocus d'Alexandrie, ils sont dans l'impossibilité de faire

---

[1] Cette lettre figure dans l'ouvrage du Dr Hamy, aux pages 206 à 209.

aucune avance et que quelques uns d'entre eux n'ont même pas l'argent nécessaire pour leur voyage.

Le Cn Geoffroy nous dit aussi qu'il aurait besoin de 300 pintes d'eau de vie[1] pour conserver une belle collection de Poissons du Nil et d'autres objets qu'il a recueillis; celle dans laquelle ils étaient n'ayant pü être renouvellée et s'étant évaporée en grande partie.

Nous vous prions, Citoyen Ministre, de prendre leur demande en considération. Les riches collections qu'ils ont faites et dont la plus grande partie est destinée au Muséum, contribueront aux progrès de l'histoire naturelle et feront connaitre les productions d'une contrée célèbre de toute antiquité et presque inconnue des naturalistes. Ce sera un nouveau service que vous aurez rendu aux sciences.

Salut et Respect,

Desfontaines directeur — Thoüin secrétaire

(Archives nationales, F17-1100).

(Pétition adressée au Préfet des Bouches du Rhône par Savigny, Geoffroy, Villoteau et Nectoux, entre le 5 le 10 décembre 1801).

AU CITOYEN DACROIX
PRÉFET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

Citoyen Prèfet,

Le Ministre de l'Intérieur a eu la bonté de prévenir les naturalistes arrivés d'Egypte, qu'il avait bien voulu les recommander à votre sollicitude et qu'il avait engagé à leur faire fournir les secours dont il pourraient avoir besoin.

Nous croyons, en conséquence, citoyen Préfet remplir les intentions du Ministre en mettant sous vos yeux le tableau de nos Besoins les plus indispensables : à cet effet, nous avons l'honneur de vous adresser l'État ci joint dont le total s'élève à la somme de 2795 francs[2].

[1] 280 litres.
[2] Cet état figure dans notre premier volume, au bas de la page 90.

Si vous jugès à propos, Citoyen Préfet, de vouloir bien ordonnancer cette somme, nous vous demandons de le faire au nom du Citoyen Savigny membre de l'Institut d'Egypte, qui reste quelque temps à Marseille chargé des intèrets de ses Collègues et de leur Procuration spéciale pour toucher cette somme.

Agréez, citoyen Préfet, nos salutations,

J. C. Savigny G. Geoffroy Villoteau Nectoux.

(Archives nationales, F17-1100).

Marseille, le 12 Nivôse an 10 de la République Française. (2 janvier 1802).

LE CONSEILLER DE PRÉFECTURE
EN L'ABSENCE DU PRÉFET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.
AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Citoyen Ministre,

Vos lettres des 14 et 20 frimaire dernier (5 et 11 décembre) n'Etant Parvenües qu'après le départ du Préfet, je me suis empressé de Remplir vos intentions en procurant aux Citoyens Nectoux, Rozières, Delille, Redouté, Savigny et Geoffroy naturalistes venant d'Egypte les moyens de se transporter Eux et leurs collections à paris.

J'ai invité le payeur général à avancer à ces Citoyens la somme de 2795 francs dont ils avaient Besoin, et j'ai à Cet effet expédié un mandat Provisoire de Cette somme au bas d'un état détaillé dont je vous Envoie Copie ainsi que de la Pétition qu'ils m'avait (*sic*) adressée.

Ce Mandat ayant Eté acquitté au Citoyen Savigny Chargé de pouvoirs de ses Collégues, Je vous prie, Citoyen Ministre, de vouloir m'envoyer une Ordonnance de la somme de 2795 francs que je remettrai au payeur en échange de mon mandat provisoire.

Je Regrette que mes facultés ne m'ayent Pas Permis de faire moi même l'avance de cette somme, comme l'aurait fait sans doute le préfet dont je remplis les fonctions.

Salut et Respect
J V Tougendre.

(Archives nationales, F^{17A}-1100, doss. 2, 4e division).

II. — UNE RÉCLAMATION JUSTIFIÉE DE SAVIGNY.

On sait que lorsque le Directoire fit appel aux savants et artistes de «l'Armée d'Angleterre» (car c'est sous ce nom que s'opéra la concentration des membres de l'expédition), il leur garantit le traitement qu'ils avaient au moment de leur désignation (aujourdhui nous dirions : mobilisation) auquel devait s'ajouter le traitement inhérent aux nouvelles fonctions qu'ils allaient occuper, plus les frais de route.

Mais si la situation de la plupart des savants fut réglée dans ces conditions [1], quelques autres furent oubliés et Savigny fut de ce nombre.

Nous reproduisons donc la lettre (ou plutôt la circulaire) adressée au nom du Directoire [2] et les réclamations effectuées d'abord, par Duméril [3], chargé de ce soin durant l'absence de Savigny, puis par Savigny lui même après son retour.

27 ventôse an 6 (17 mars 1798)

LE MINISTRE AU CITOYEN ....

Citoyen, le Directoire Executif, ayant, dans les circonstances, un besoin plus particulier de vos talens Et de votre zèle vient de disposer de vous pour cause de service public. Vous voudrès bien Vous préparer Et vous tenir pret a partir au premier ordre, si vous Etes chargé de quelque Emploi ou que vous occupiès quelque place aux frais de la république, vous les conserverès,

---

[1] C'est ainsi que Geoffroy encaissa à Marseille ses appointements arriérés (du Muséum) — (V. Dr Hamy, *Lettres*, etc., p. 225.)

[2] Une lettre semblable figure dans l'ouvrage de Devilliers (p. 3 et 4). Elle est signée Letourneur (qui était alors Ministre de l'Intérieur), tandis que sur la minute que nous reproduisons figure un autre nom que nous n'avons pu déchiffrer.

[3] Duméril se spécialisa dans l'étude des reptiles et des poissons et devint un des maîtres de l'erpétologie. Il était de trois ans plus âgé que Savigny et mourut neuf ans après lui (1774-1860).

pendant votre mission, le traitement qui leur Est affecté sera payé à votre famille, Et les arrérages seront acquittés avant votre départ.

Quant au traitement Extraordinaire qui vous sera du pour les nouveaux services que vous allés rendre, il sera reglé sur les travaux auxquels vous serès Employé. Et il vous sera tenu compte des frais de poste que vous aurès Eté obligé de faire pour votre route.

(Archives nationales, F 17A-1100).

Toutefois, comme on le verra un peu plus loin, cette lettre ne fut adressée à Savigny que le 27 *germinal*. Celle adressée à Devilliers porte également cette même date.

LISTE DES SAVANTS ET ARTISTES

ATTACHÉS À L'ARMÉE D'ANGLETERRE. (AN VI, 1798).

MINÉRALOGIE

Dolomieu, Cordier, Rosière, Nepveu, Victor Dupuis.

BOTANIQUE

Thouïn, Nectoux, Delisle, Coquebert fils, Milbert.

ZOOLOGIE

Geoffroy, Savigny, Ducharnoy, Gérard, Redouté.

(Archives nationales, F 17-1100, dossiers 1 et 2).

Mais, pour des raisons qui ne nous sont pas connues, Cordier, Nepveu, Thouïn et Milbert ne firent pas partie de l'expédition.

Quant au citoyen Gérard, qui figure sur la liste des zoologistes et dont le nom nous était parfaitement inconnu ce n'était qu'un jeune homme que Geoffroy avait fait désigner pour lui servir de préparateur. Mais il n'eut pas à se louer de ce choix. Voici, en effet, ce qu'il écrivait du Caire à ses collègues du Muséum :

« Vous savez, mes respectables collègues, que j'emmenai avec moi le citoyen Gérard, frère du peintre de ce nom [1], afin de dépouiller les animaux, et

[1] Alexandre Gérard.

chasser de concert avec moi. Ce jeune homme entrainé par un esprit d'enfantillage, ne m'a été d'aucun secours. Je me trouve réduit à mes seuls moyens. Je perds un temps infini à faire des squelettes et ne puis conserver d'animaux empaillés. Envoyez moi, je vous prie, le citoyen (Riedlé)...... Il remplacera ici Gérard qui retourne à Paris » [1].

Et cependant le portrait de ce Gérard figure dans l'*Histoire scient. et milit. de l'Expéd.* parmi ceux des savants et officiers qui se sont illustrés en Egypte!

N° 1899. Du 14 Pluviose, an 7 (2 février 1799).

Duméril, réclame des appointemens dûs au citoyen Savigny, Professeur d'histoire naturelle à l'École centrale du département de la Seine Inférieure, actuellement au Caire.

Intérieur. 15 Pluv. Avis donné.

(Archives nat. AF. 111* 100).

Paris ce 28 Pluviose an 11e
(17 février 1803).

AU PREMIER CONSUL BONAPARTE.

SAVIGNY PROFESSEUR D'HISTOIRE NATURELLE

PRÈS L'ECOLE CENTRALE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE INFÉRIEURE.

Citoyen Premier Consul.

Peu de tems avant mon départ pour l'Egypte, l'Administration Départementale de la Seine inférieure a cessé de payer à ma famille le traitement de la place de professeur que le Gouvernement m'avait conservée. Elle a même obtenu du Ministre qu'il se chargerait de cette créance envers moi, et qu'il la ferait acquitter sur les fonds du Ministère.

Depuis mon retour, le Ministre de l'intérieur a ordonné que les années de traitement qui m'étaient dues seraient payées dans le plus court délai par la

[1] Dr Hamy, *Lettres*, etc., p. 100 et 101.

Trésorerie nationale; mais il n'a pu donner a cet ordre aucun effet, arreté sans doute par des obstacles que vous pouvez lever.

Encouragé par les témoignages de bienveillance dont vous avez bien voulu m'honorer, J'ose aujourd'hui Citoyen Premier Consul, Vous supplier d'ajouter ce nouveau bienfait a tous ceux que je vous dois

Salut et Respect
J. C. Savigny
de l'Institut d'Egypte.

Paris ce 28 Pluviose an 11e.

AU GÉNÉRAL DE DIVISION MENOU
SAVIGNY DE L'INSTITUT D'EGYPTE.

Citoyen Général,

Votre bienveillance pour moi, et l'interet que vous avez deja pris a la situation ou je me trouve, me fait espèrer que Vous voudrez bien m'accorder la nouvelle faveur que j'ose vous demander.

Le Gouvernement m'ayant conservé, ainsi qu'à tous mes Confrères, la place que j'occupais à l'époque de mon départ pour l'Egypte; j'ai réclamé auprès du Ministre de l'intérieur quatre années de traitement que ma famille aurait dû toucher, Si les premières intentions du Gouvernement eussent été exactement suivies. Le Ministre a accueilli favorablement ma demande; mais depuis, malgré mes instances réitérées et celles que le Citoyen Berthollet a bien voulu y reunir, le rapport qu'il avait d'abord adopté, n'a point été suivi d'effet.

J'ignore les raisons qui s'y opposent. J'ai l'honneur, Général, de vous envoyer une pétition que je crois devoir adresser au Premier Consul. Je vous supplie d'y jetter les yeux et si vous la trouvez convenable, de la lui faire remettre (car je n'ai pas moi même ce pouvoir), après y avoir ajouté un mot pour en assurer le succès.

Cette démarche est dictée par la nécessité la plus absolue. J'ai une famille a soutenir; et je ne possede point de place qui me dispense de faire les acquisitions indispensables pour suivre avec quelque avantage la carrière difficile ou je me suis engagé.

Cependant mes besoins deviennent chaque jour plus pressants. Pendant mon séjour en Egypte, le genre de mes travaux, les acquisitions et les déplacements fréquents qu'ils ont exigés, m'ont entrainé dans beaucoup de frais. J'ai profité volontiers des offres de mes amis, mais je n'ai jamais su vous faire des demandes qui auraient pu vous paraitre peu desinteressées quand bien même vous les auriez accueilli. Aussi mes dépenses ont elles excedé de beaucoup mon traitement qui n'a jamais été que de 3e Classe.

Je serais loin, Général, de vous exposer aujourdhui ces diverses circonstances, si elles ne m'avaient pas forcé de contracter des engagements que je ne puis remplir, et si elles ne rendaient ainsi en quelque sorte ma réclamation plus legitime.

J'aurais sollicité, Général, la permission de vous voir pour vous faire ma demande de vive voix, Si je n'eusse craint de Vous importuner, et d'abuser encore davantage de vos bontés.

Salut et Respect
J. C. Savigny

(Arch. hist. B^6^-77).

RAPPORT À L'EMPEREUR,
EN DATE DU 30 AVRIL 1806.

Sire,

Mon prédecesseur soumit à V.M. dans le courant de fructidor an 12 un rapport conçu en ces termes :

«Le Sr Savigny membre de l'Institut d'Egypte, était en l'an 6, professeur d'histoire naturelle à l'ancienne école centrale de Rouen aux appointemens de 3000 francs.

«Le 27 germinal de la même année l'un de mes prédecesseurs lui écrivit que le Directoire exécutif ayant besoin de ses services, il eut à se tenir prêt à partir au premier ordre; par la même lettre il fut promis à M. Savigny que les arrérages échus de son traitement lui seraient comptés avant son départ; *que le même traitement serait payé à sa famille pendant son absence* et qu'à l'égard

du traitement qui lui serait assigné pour les services extraordinaires de sa mission, il serait réglé sur la nature et l'importance de ses services.

«M. Savigny partit pour l'Expédition d'Egypte. A son retour il réclama auprès du prèfet de la Seine-Inférieure ses appointemens comme professeur à l'école centrale. il se fondait pour cette réclamation sur la promesse énoncée dans la lettre de mon prédecesseur du 27 germinal an 6.

«Le Préfet objecta que la somme annuelle de 3000 francs qui avait été comprise à son crédit chaque année pour la chaire d'histoire naturelle avait été régulièrement payée au suppléant de M. Savigny. il invita le réclamant à porter au gouvernement sa juste demande, attendu que le département de la Seine-Inférieure ne devait pas supporter deux fois la même dépense.

«M. Savigny a suivi ce conseil en m'adressant une pétition ci-jointe : Par cette pétition il demande les six derniers mois de l'an 6, les années 7, 8, 9 et les six premiers mois de l'an 10, époque jusqu'à laquelle ses collègues ont été payés ainsi sa demande s'élève à 12000 francs.

«La promesse qui lui fut faite, au nom du Directoire exécutif et l'exemple de ce qui a été accordé à ses collègues, semblent établir son droit d'une manière authentique.

«Mais le Préfet de la Seine-Inférieure n'en est pas moins fondé à dire qu'il est dans l'impossibilité de satisfaire M. Savigny avec les fonds départementaux puisque le département a régulièrement fait toucher le traitement réclamé au supléant qui a rempli la chaire d'histoire naturelle.

«En conséquence j'ai l'honneur de proposer à Sa M. de faire payer à M. Savigny les 12000 francs qu'il réclame sur le montant des centimes additionnels départementaux provenant des centimes additionnels antérieurs à l'an 9 et qui ont été versés au Trésor public en bons à vue».

à ce rapport était joint un projet de décret dont une nouvelle expédition est jointe. Je n'y ai apporté d'autre changement que celui necessité par les mesures prises pour le payement de l'arrièré.

Le Sieur Savigny reproduisant aujourdhui les mêmes représentations je prie V.M. de vouloir bien se prononcer sur cette affaire.

Je suis avec un Profond Respect, Sire, de V.M. Impériale et Royale, le très-obéissant, très-dévoué et très-fidèle serviteur et sujet,

Champagny.

Comme solution de la réclamation de Savigny, Napoléon prit le décret suivant :

Napoleon....... decrète ce qui suit :

Article 1er

Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à payer au Sieur Savigny, membre de l'Institut d'Egypte, une somme de 12000 francs.

(Archives nationales — AF 111* 100).

Ainsi, mais quoique tardivement, Savigny obtenait enfin le réglement de la promesse qui lui avait été faite par le Directoire, huit ans avant.

III. — LA COMMISSION D'ÉGYPTE.

SON ORGANISATION.

La réunion des observations faites en Egypte par les savants de l'Institut et de la Commission avaient déjà été l'objet de préoccupations de la part de Bonaparte et de Kléber. Mais ce ne fut qu'une fois le personnel de l'expédition et leurs collections fixés en France, que Bonaparte donna une forme concrète à ses projets.

Par arrêté des Consuls de la République du 17 pluviôse an 10, est instituée une Commission chargée de centraliser les documents relatifs aux recherches effectuées en Égypte. Le même jour les membres de cette commission, qui *sera permanente,* sont nommés. Ce sont les citoyens Berthollet, Conté, Costaz, Desgenettes, Fourier, Girard, Lancret et Monge. Le citoyen Conté est nommé commissaire du Ministre.

Un autre arrêté du 29 ventôse précisa le mode de fonctionnement de la Commission et enfin, le 4 décembre 1809, Napoléon promulga le décret qui fondait la *Description de l'Égypte,* décret dont nous avons donné la teneur dans notre deuxième volume, page 93.

Voici les deux premiers décrets dont il est question ci-dessus :

Le 17 Pluviôse an 10 (6 février 1802).

Les Consuls de la République sur le Rapport du Ministre de l'Intérieur, arrêtent ce qui suit.

Art. 1er — Les Mémoires, Plans, Dessins et généralement tous les Résultats relatifs aux sciences et aux arts, obtenus pendant le cours de l'Expédition d'Egypte, seront publiés aux frais du Gouvernement.

Art. 2 — Les membres de l'Institut d'Egypte et autres qui ont Coopéré à ces Recherches seront réunis par le Ministre de l'Intérieur et chargés de la Rédaction, Direction et Publication de ces divers travaux.

Art. 3 — les artistes et auteurs qui seront chargés de la Rédaction Conserveront les appointemens dont ils jouissaient en Egypte pendant tout le tems qui sera jugé nécessaire pour achever leur travail.

Art. 4 — l'Edition Entière sera vendue au Profit des auteurs et la Répartition du Produit sera faite d'après les bases qui seront adoptées par l'assemblée des artistes et auteurs eux mêmes.

Art. 5 — Il sera nommé par les auteurs un Secrétaire rédacteur pris dans leur sein, tant pour rédiger l'introduction historique nécessaire que pour en disposer les diverses parties dans un ordre convenable.

Art. 6 — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'Exécution du présent arrêté.

Le Premier Consul,
Bonaparte.

Par le Premier Consul, le Secrétaire d'Etat,
Maret.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

BUREAU DES BEAUX ARTS 4E DIVISION

ARRÊTÉ

du 29 Ventôse, an 10 (20 mars 1802) de la République française, une et indivisible.

Le Ministre de l'intérieur, en exécution de l'arrêté des Consuls du 1er pluviôse an 10, Arrête ce qui suit

Article Ier

Les membres de l'Institut d'Egypte et ceux de la Commission des arts, à qui le présent arrêté sera communiqué, remettront chacun, au Ministre de l'Intérieur, un état sommaire et signé, des matériaux, tant mémoires, que dessins, qu'ils se proposent de faire entrer dans la composition de l'ouvrage sur l'Egypte, dont la publication a été ordonnée par l'arrêté des Consuls du 17 pluviôse an 10 : cet état devra indiquer l'époque à laquelle l'auteur présume qu'il sera en état de publier son ouvrage.

II

Les personnes qui, sans avoir été membres de la Cammission des arts, sont connues pour avoir fait des observations en Egypte, seront pareillement invitées de communiquer les matériaux en leur possession.

III

Au moyen des états particuliers qui seront fournis en exécution des deux précédents articles, il sera fourni un état général, distribué par ordre de matières, indiquant le sujet des mémoires ou dessins, le nom des auteurs et l'époque présumée où les ouvrages seront terminés.

IV

Dans les états particuliers et dans l'état général, les matières seront classées sous les quatre chefs suivans :

1° — Géographie
2° — Histoire
3° — Antiquités.
4° — Etat moderne.

V

Les mémoires et les dessins que leurs auteurs auront négligé de comprendre dans l'état demandé par l'article Ier ne seront plus admis à faire partie de l'ouvrage.

A Paris, le 29 ventôse, an 10 de la République française, une et indivisible.

Le Ministre de l'intérieur,
Chaptal.

Arrêté du Ministre de l'Intérieur, en date du 1er floréal an 10 (21 avril 1802).

Le Ministre de l'Intérieur, arrête :

Art. 1er

Les Mémoires destinés à entrer dans la Composition de l'ouvrage sur l'Egypte, dont la Publication a été arrêtée par l'arrêté des Consuls du 17

pluviôse an 10, seront soumis à l'assemblée générale de tous les Coopérateurs pour être examinés et discutés sur les Rapports de l'Intéret du Sujet, de l'Exactitude des faits et de la régularité de la Rédaction.

Les Dessins seront également discutés par la même assemblée sous le rapport de l'Exactitude et sous celui de la bonne Exécution.

L'Assemblée Générale décidera au scrutin si les mémoires et dessins doivent faire partie de la Collection

Art. 2

Les mémoires et dessins seront adressés à une Commission qui sera Permanente et composée des Citoyens Berthollet, Conté, Costaz, Desgenettes, Fourier, Girard, Lancret et Monge.

Art. 3.

Si un dessin ou mémoire était jugé défectueux par la Commission, elle indiquerait à l'auteur les Corrections qu'elle jugerait convenables. Dans le cas de Refus de la part de l'auteur de se Conformer au vœu de la Commission il en serait Référé à l'Assemblée Générale, et dans le cas où l'Assemblée Générale différerait d'opinion avec la Commission le tout serait rapporté au Ministre pour être pris par lui une décision.

Art. 4.

Tous les Détails d'Exécution sont sous la surveillance de la Commission.

Art. 5.

Un Commissaire particulier est chargé de suivre l'Exécution matérielle de l'ouvrage; il Recevra les soumissions des artistes et les soumettra à la Commission pour y être statué; Il dirigera tous les détails de l'Exécution et transmettra les dessins et mémoires pour être gravés et imprimés.

Art. 6.

Nulle Dépense ne pourra être décidée sans l'approbation du Ministre et l'avis de la Commission.

Art. 7.

Le Citoyen Conté est nommé Commissaire du Ministre.

Art. 8.

Nul dessin ou mémoire ne pourra être publié sans le visa du Président de la Commission permanente.

Art. 9.

La Commission Permanente ouvrira un Compte à chaque coopérateur des ouvrages qu'il aura fournis, les ouvrages y seront Portés avec Désignation du mémoire ou Dessin, la Date de son admission et le numéro qui y aura été appliqué.

Art. 10.

La Commission permanente fera une Evaluation de tous les ouvrages soit mémoires, soit dessins, qu'elle aura admis pour être publiés; elle est autorisée à appeler auprès d'elle toutes les personnes qui pourront lui fournir les lumières nécessaires à son opération.

Art. 11.

La Répartition des fonds provenant de la vente sera faite proportionnellement aux Estimations de la Commission.

Art. 12.

La Commission Permanente est chargée de l'Exécution du Présent arrêté.

Le Ministre de l'Intérieur
Chaptal.

Voici la réponse que fit Savigny à l'invitation du Ministre :

SAVIGNY, MEMBRE DE L'INSTITUT D'EGYPTE
AU Cen CHAPTAL, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Citoyen Ministre,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 29 Ventose, ainsi que l'arrêté qu'elle m'annoncait.

Pour me conformer aux dispositions que vous avez prises relativement à la

composition de l'ouvrage ordonné par les Consuls, j'ai l'honneur de vous prévenir :

1° Que je me propose de publier sur *l'histoire naturelle* une serie de Memoires ou je consignerai les observations Zoologiques que j'ai faites en Egypte et en Syrie. J'y traiterai plus particulièrement de l'organisation et des habitudes des animaux invertébrès. Ces mémoires devront être accompagnés de figures pour les Espèces peu ou point connues, et les détails anatomiques.

2° Que je ne possède rien de la *Geographie* ni sur *l'état moderne.*

3° Que je n'ai sur les *Antiquités* que quelques observations, lesquelles, pouvant entrer comme notes dans les mémoires désignés ci dessus, ne formeront point un ouvrage particulier.

Il m'est impossible, Citoyen Ministre, de Vous indiquer d'une manière précise l'Epoque a laquelle mon travail sera terminé. Je presume seulement que si je puis le continuer sans interruption, il n'exigera pas moins de trois années, ni plus de quatre.

Salut et Respect,
J. C. Savigny
Rue Cassette n° 933.

Paris, 10 Germinal an 10 (31 mars 1802).

(Bibliothèque nationale—Comm^{on} d'Egypte. Correspondance—XIV, p. 339).

IV. — LE RÔLE DE SAVIGNY

DANS LES TRAVAUX DE LA COMMISSION D'ÉGYPTE.

La première séance de la Commission eut lieu le 18 Prairial an 10 (7 juin 1802), sous la présidence de Berthollet. Le citoyen Lancret remplissait les fonctions de secrétaire.

La deuxième eut lieu le 23 Prairial (12 juin); la troisième, le 27 Prairial (16 juin), puis les 3 et 11 messidor (22 juin et 1er juillet), le 4 thermidor (23 juillet).

Sans être régulières, les séances se tinrent ensuite à des intervalles assez rapprochés.

Ce n'est qu'à la date du 11 brumaire, an 11 (2 novembre 1802) qu'apparait pour la première fois le nom de Savigny, dans le registre des délibérations.

Il demande que la Commission mette en réquisition M. Sauvage, artiste, conscrit de l'an 9, comme étant essentiellement utile à la confection de l'ouvrage.

Le 15, la Commission écrit au Ministre pour lui demander que M. Sauvage soit exempt du service. Le 24 elle renouvelle cette demande.

Le 6 pluviose (26 janvier 1803), le Ministre répond que M. Sauvage ne pourra obtenir d'exemption de service militaire parcequ'elle n'est accordée qu'aux élèves qui ont remporté des grands prix.

Ce n'est que le 15 messidor, an 11 (4 juillet 1803) que commence à se manifester d'une façon très active la collaboration de notre naturaliste.

A cette séance, Savigny présente les dessins de 48 coléoptères formant trois groupes de seize insectes qui doivent remplir trois feuilles de l'ouvrage. Ces trois planches sont adoptées à l'unanimité.

A la séance du 13 thermidor (1er août), Savigny remet les dessins de trente coléoptères, partagés en deux groupes de quinze.

A celle du 2 pluviose (23 janvier 1804), nouvelle présentation de trois planches représentant trente coléoptères.

Dans la séance du 20 janvier 1806, Savigny dépose quatre dessins de Momies d'animaux : une de chat, une de chien, la troisième contenait un os et la quatrième des œufs dans lesquels se trouvaient des petits ibis avec leurs plumes.

Savigny présente ensuite des dessins d'oiseaux ce qui amène une intervention de son collègue et ami Geoffroy.

Pour bien connaitre ce qui va suivre il est nécessaire de rappeler ici que dans leurs recherches il n'y eut pas de démarcation bien tranchée. En principe Savigny devait se charger des invertèbrés, alors que Geoffroy se limitait aux vertèbrés.

Mais cette démarcation était purement théorique et la plus grande latitude avait été laissée aux deux naturalistes pour leurs recherches.

V. — LE DIFFÉREND
GEOFFROY SAINT-HILAIRE—SAVIGNY.

Savigny ne voulut pas toutefois se limiter aux seuls invertèbrés ce qui représentait déjà pour lui un programme considérable. Il aurait voulu aussi entreprendre l'étude des mammifères, des oiseaux et des poissons. Et c'est justement ce qui provoqua l'intervention de Geoffroy qui considérait ce fait comme une intrusion dans son domaine.

Il demanda donc l'ajournement de la publication des dessins de Savigny ce qui occasionna une longue discussion dans le sein de l'Assemblée.

Afin de laisser aux deux naturalistes le soin d'exposer leurs arguments, la discussion fut donc renvoyée à la séance du 27 janvier.

Ici, nous reproduisons purement et simplement le procès verbal de cette réunion :

« M. Geoffroy lit une note dont l'objet est de faire connaître à l'Assemblée les motifs pour lesquels il a demandé, dans la dernière séance, l'ajournement sur l'adoption des dessins d'oiseaux présentés par M. Savigny.

« M. Savigny donne également lecture d'une note[1] où il développe les motifs qui lui ont fait suspendre jusqu'à présent la présentation des animaux à sang rouge, qui font partie de sa collection; et dans laquelle il expose les droits qu'il croit avoir de concourir à la publication de cette partie de l'histoire naturelle.

« La discussion s'engage sur les diverses allégations contenues dans les deux notes. Enfin plusieurs opinions se réunissent en faveur du projet proposé par M. Savigny pour la répartition entre lui et M. Geoffroy du travail sur les animaux à sang rouge. Ce projet sera lu de nouveau avec le procès-verbal dans la prochaine séance.

« A la suite de cette discussion, M. Savigny soumet à l'acceptation de l'Assemblée, sept dessins d'oiseaux, Savoir : L'Aigle criard d'Aristote, la

[1] Nous publions, dans la dernière partie (voir à la fin de ce volume, au chap. XIX), les notes des deux naturalistes.

tourterelle de l'Egypte, un Loxia d'Abyssinie, une Soubuze du lac Menzalé, l'hirondelle d'Egypte, l'Ibis Blanc et l'Ibis noir. Ces sept dessins sont mis aux voix et adoptés à l'unanimité.

« M. Savigny présente encore les détails de grandeur naturelle de la tête et des pattes de l'Ibis blanc, auxquelles il a joint les mêmes parties de l'Oiseau retirées d'une momie. Ces détails sont adoptés.

Séance du 3 février 1806.

« Le Secrétaire donne lecture .... du projet proposé pour la répartition du travail sur les animaux à sang rouge entre MM. Geoffroy et Savigny.

« Le Secrétaire fait remarquer ensuite que M. Geoffroy n'étant pas présent à la Séance, il convient d'ajourner l'adoption du procès-verbal ....

« M. Savigny présente un dessin du renard d'Egypte et les dessins des têtes de l'hyenne, du Chacal et du renard.

« Sur la représentation faite par le Président que M. Geoffroy pourroit peut-être avoir quelques remarques utiles à faire sur ces dessins, l'admission en est ajournée ....

« M. Geoffroy étant arrivé dans l'assemblée, il a été donné une seconde lecture du projet qui avait été proposé dans la dernière séance pour la répartition du travail sur les animaux à Sang rouge entre MM. Geoffroy et Savigny.

« Après cette lecture M. Geoffroy ayant déclaré qu'en adoptant quelques uns des articles du projet, il n'avait pas entendu les admettre tous : il a été arrêté que, pour mettre MM. Geoffroy et Savigny à même de mieux juger de ce projet, il en seroit envoyé une copie.

« Quant aux dessins du renard, M. Geoffroy demande que la réception en Soit différée jusqu'à la prochaine Séance, Attendu qu'il a fait aussi dessiner le même animal.

« La demande de M. Geoffroy lui est accordée.

Séance du 17 février 1806.

« .... M. Savigny présente les dessins de cinq oiseaux Savoir : une allouette, un Motacilla de l'isle de Philæ, le moineau d'Egypte, un Casarca et un pluvier. Il y joint le dessin du renard et les deux dessins d'anatomie qu'il avait déjà présentés dans la dernière séance.

« L'Assemblée considérant que M. Geoffroy n'est pas présent à la Séance et qu'il Seroit possible qu'il eut quelques observations à faire sur ces objets d'histoire naturelle, arrête que les dessins de M. Savigny ne seront reçus que dans la séance prochaine qui aura lieu extraordinairement lundi 24 février; que M. Geoffroy sera invité à se trouver à cette Séance, ou, s'il ne le pouvait pas de vouloir bien en donner avis et indiquer la Séance à laquelle il pourra assister. L'Assemblée charge son Secrétaire de faire connoitre à M. Geoffroy ce qu'elle vient de décider.

Séance du 24 février 1806.

« M. Savigny présente de nouveau les dessins d'histoire naturelle qu'il a déjà offert dans les Assemblées précédentes. L'adoption en est encore suspendue, attendu que l'on reçoit une lettre de M. Geoffroy par laquelle il témoigne le regret qu'il a de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et, annonce en même tems qu'il se trouvera à la séance suivante.

« M. Girard, en l'absence de M. Geoffroy, demande à faire connaitre à l'Assemblée les intentions de ce dernier, dont il a été instruit par lui même : ces intentions sont de présenter, concurremment avec M. Savigny, les dessins des animaux sans établir relativement à ces objets un partage préalable qui parait offrir beaucoup de difficultés.

« L'Assemblée considérant que lorsqu'il sera présenté deux dessins d'un même objet, il n'y aura de payé sur les fonds de l'ouvrage que celui qui aura été reçu : et pour éviter à MM. Geoffroy et Savigny des dépenses superflues, de proposer à ces messieurs qu'il soit formé une Commission nommée ou par le président ou par MM. Geoffroy et Savigny eux mêmes.

« Cette Commission serait chargée de recevoir les notes des espèces d'animaux que l'on se propose de faire dessiner; elle pourrait même former ces notes conjointement avec chacun des deux naturalistes, et dans tous les cas, ces notes demeureraient secrettes entre les membres de la Commission. Celle-ci en ferait usage pour indiquer les objets qui sont propres à chaque personne et qui pourraient ainsi être remis de suite à des dessinateurs. Quant aux objets que possédent également MM. Geoffroy et Savigny, ils seraient dessinés d'après l'individu le mieux conservé et présenté au nom des deux naturalistes.

«Ce projet qui sera envoyé par le Secrétaire à M. Geoffroy sera de nouveau présenté aux deux naturalistes dans la prochaine séance où ils seront invités de vouloir bien se trouver.

Séance du 10 mars 1806.

«M. Savigny présente le dessin de l'enveloppe d'une momie d'Ibis et du pot qui la renferme; ce dessin est adopté.

«M. Girard instruit l'Assemblée que M. Geoffroy adopte la mesure qui a été proposée dans la précédente séance, relativement à la nomination de Commissaires pris dans le sein de la Commission d'Egypte qui seront chargés de désigner les espèces d'animaux que MM. Geoffroy et Savigny possèdent également.

Plusieurs membres demandent que l'on fixe d'une manière très précise les fonctions de ces commissaires.

Trois sont chargés de rédiger une instruction à ce sujet; ce sont MM. Girard, Jomard et Lancret.

«L'Assemblée arrête que lorsque cette instruction sera faite et signée des trois personnes qui l'auront rédigée, elle sera remise au Secrétaire, lequel en enverra copie à MM. Geoffroy et Savigny. Ces deux naturalistes seront invités à vouloir bien faire connaitre avant la séance de Lundi prochain, s'ils adoptent les mesures proposées et dans ce cas à désigner tout de suitte chacun des deux commissaires choisis parmi les membres de la Commission d'Egypte, conformément à la mesure proposée dans la dernière séance.

«Plusieurs personnes font observer qu'il est nécessaire que le nombre de commissaires soit impair et proposent qu'un cinquième commissaire soit nommé ou par le Président ou au Scrutin. Mais sur la remarque qu'il est inutile de prendre cette mesure avant que MM. Geoffroy et Savigny ayent eux-mêmes entièrement adoptés les propositions précédentes, pour la désignation de leurs commissaires respectifs; la nomination d'un cinquième commissaire est remise à la prochaine séance.

Séance du 24 mars 1806.

«Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Savigny datée du 12 mars, par laquelles il fait connoitre que les Commissaires qu'il a désignés

conformément à l'arrêté de l'Assemblée, Sont MM. Descotils et Belletête.

. . . .

«Plusieurs membres demandent que l'on prenne une détermination au sujet du différent élévé entre MM. Geoffroy et Savigny. L'assemblée décide qu'il sera écrit de nouveau à M. Geoffroy pour l'inviter à nommer des Commissaires conformément aux dispositions prises dans les séances précédentes et dont il a été instruit.

L'Assemblée décide en outre qu'il y aura lundi prochain une Séance extraordinaire dans laquelle il sera pris des mesures définitives pour terminer cette contestation, entre les deux naturalistes et que M. Geoffroy Sera prévenu de l'objet de cette séance.

Séance du 31 mars 1806.

«M. Geoffroy annonce qu'il a fait transmettre à M. Savigny quelques propositions qui paroissent propres à terminer le différent qui S'est élevé au Sujet de la publication des dessins des animaux à sang rouge. Ces propositions sont :

«1° M. Geoffroy présentera les dessins des reptiles et dans deux mois M. Savigny pourra complétter cette classe.

«2° M. Geoffroy présentera les dessins des quadrupèdes et dans quatre mois M. Savigny complettera cette classe.

«3° M. Geoffroy présentera les dessins des poissons de mer et dans 10 mois M. Savigny complettera cette classe. M. Savigny peut dès aujourdhui présenter les poissons du Nil proprement dits, M. Geoffroy ayant offert tous ceux de sa collection.

«4° Enfin M. Savigny présentera les dessins des oiseaux et dans deux mois M. Geoffroy complettera cette classe.

«M. Savigny n'étant point présent à la Séance; et dans l'incertitude où l'on est de savoir s'il adoptera les propositions précédentes, un membre rappelle que l'assemblée ayant été convoquée pour prendre un parti définitif sur le différent en question, il convient de donner suite aux dispositions arrêtées dans les précédentes séances relativement à la nomination des cinq commissaires dont deux sont deja désignés par M. Savigny.

«Cette proposition étant appuyée, M. Geoffroy désigne pour ses deux commissaires MM. Girard et Marcel. L'Assemblée procédant ensuite au scrutin

nomme au second tour et à la majorité absolue M. Gratien Le Père pour cinquième commissaire.

« L'Assemblée arrête que si les propositions énoncées cy dessus ne terminent pas la contestation, les cinq commissaires suivront la marche qui a été fixée précedemment et qu'ils feront leur rapport dans la séance de Lundi prochain.

Séance du 7 avril 1806.

« M. Gratien Lepère expose les résultats des conférences qu'il a eues avec MM. Geoffroy et Savigny, lesquels ont accepté les propositions contenues dans le procès-verbal de la dernière séance qui termine le différent qui s'était élevé entre ces deux coopérateurs.

« M. Gratien Lepère est invité à donner son rapport par écrit et à le signer afin qu'il puisse être joint au procès-verbal.

Rapport fait à l'Assemblée générale des Coopérateurs de l'ouvrage sur l'Egypte, dans sa Séance du 7 avril 1806, Par M. Gratien Lepère.

« L'Assemblée générale des Coopérateurs de l'ouvrage Sur l'Egypte, m'ayant chargé dans sa séance du 31 Mars, d'agir en son nom et de concert avec MM. Les Commissaires nommés par MM. Geoffroy et Savigny, pour concilier enfin les derniers intérets qui divisent ces deux naturalistes, sur la présentation de deux objets.

« Je déclare à l'Assemblée qu'ayant d'abord été le jour même chez M. Savigny, ce naturaliste adhéra en ma présence, aux propositions faites par M. Geoffroy, dont M. (en blanc) lui donne lecture.

« Quand aux deux objets d'histoire naturelle, les dessins du Chaqal et du Renard, dont la présentation formait les dernières difficultés, M. Savigny me dit qu'il désirait au moins conserver de ces deux dessins, celui qu'il avait fait dessiner et que depuis long-tems il avait présenté à l'Assemblée et qu'il céderait volontiers l'autre objet, le Chaqal, à M. Geoffroy. Cette proposition m'ayant paru très propre à l'arrangement des choses, je me rendis le lendemain, 1er avril, chez M. Geoffroy. Après lui avoir fait part des propositions de son collègue, ce naturaliste y accéda pleinement et avec satisfaction.

« Après Avoir de nouveau rappelé à MM. Geoffroy et Savigny l'état des choses pour ne plus laisser aucune espèce de doute ni difficulté je suis autorisé à instruire l'Assemblée que les résultats des discussions dont elle s'est occupé dans plusieurs Séances précédentes sont entièrement (terminées) à la satisfaction des deux parties et que je représente ici en trois articles

« 1° — Les propositions faites par M. Geoffroy dans la séance du 31 Mars sont acceptées par M. Savigny.

« 2° — M. Savigny présentera en son nom le dessin du Renard qu'il a fait dessiner depuis long-tems.

« 3° — Enfin M. Geoffroy présentera également en son nom le dessin du Chaqal qui lui reste en propriété.

« Tels sont les trois articles qui réglent définitivement les deux parties et satisfont également à l'intèret de l'ouvrage sur l'Egypte »[1].

« M. Savigny présente le dessin du Renard d'Egypte; il est adopté à l'unanimité d'après la Communication faite au commencement de la séance par M. Gratien Lepère.

« Le même coopérateur présente ensuite deux dessins où sont représentées et mises en comparaison la tête de l'hyenne, celle du Chacal et celle du Renard, vues en dessus et de profil. Ces deux dessins sont également adoptés à l'unanimité.

Séance du 21 avril 1806.

« . . . . M. Savigny offre une suite de dessins représentant 17 espèces d'oiseaux, inédites ou non figurées dont les noms suivent :

« Le Moineau d'Egypte, le (en blanc) id, le Casarca décrit et non figuré, deux fauvettes inédites, deux Alouettes id, trois hirondelles de mer, dont deux également inédites et la troisième mentionnée par (blanc), un Traquet inédit, un Houhou non figuré, un Pluvier armé id, le Guêpier de Perse, id, une Sarcelle inédite, un Cormoran inédit et un oiseau d'un genre inédit.

« L'Assemblée vote à la fois sur ces 17 dessins et les adopte à l'unanimité, à la réserve de l'échelle qui sera fixée par la Commission administrative de concert avec M. Savigny. »

[1] Afin de ne pas alourdir ce chapitre nous reproduisons, à la fin du volume, au chap. XIX, les rapports justificatifs produits par Savigny et Geoffroy Saint-Hilaire.

VI. — LA PARTICIPATION DE SAVIGNY
AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION D'ÉGYPTE (*suite*).

Séance du 15 mai 1806.

La Commission s'est réunie chez M. Monge à l'effet de délibérer sur l'échelle qu'il convient de suivre dans la gravure des dessins d'oiseaux présentés par M. Savigny, conformément à l'arrêté de l'Assemblée générale des coopérateurs en date du 21 avril dernier.

Après avoir entendu plusieurs membres et les observations de M. Savigny présent, ayant ouï le Commissaire, la Commission a arrêté que M. Savigny s'entendrait avec ce dernier pour que le nombre total des planches d'oiseaux fut porté de huit à dix sans pouvoir excéder ce dernier nombre.

Séance du 19 mai 1806.

.... M. Savigny offre les dessins de plusieurs espèces d'oiseaux qu'il désigne ainsi : un Pluvier inédit, un hibou inédit, un tringa inédit, le garde-bœuf d'Egypte. Ils sont adoptés.

Séance du 2 juin.

.... M. Savigny présente le dessin d'un Aigle inédit; adopté unanimement.

M. Savigny annonce ensuite qu'il a terminé la présentation des oiseaux conformément a ce qui a été convenu entre M. Geoffroy et lui : il sera écrit à M. Geoffroy pour le prévenir qu'il peut présenter dès la prochaine séance des dessins d'oiseaux que n'a pas offert M. Savigny.

4 juin — Lettre écrite à M. Geoffroy conformèment à l'arrêté de l'Assemblée générale pris les 2 juin sur la déclaration de M. Savigny.

Le Secrétaire de la Commission, chargée, etc, à M. Geoffroy, coopérateur.

Monsieur,

L'Assemblée générale des coopérateurs me charge de vous prévenir que M. Savigny a déclaré dans la séance du 2 juin qu'il n'avait plus d'oiseaux à

présenter à l'acceptation, et que vous pouviez offrir dès la prochaine séance les dessins qui n'auraient pas été présentés par M. Savigny.

J'ai l'honneur de vous saluer
JOMARD

Séance du 1er janvier 1808.

M. Lancret étant décédé le 17 décembre 1807, M. Jomard est nommé Commissaire du Ministre de l'Intérieur près la Commission.

M. Jollois remplace M. Jomard dans les fonctions de Secrétaire de la Commission.

20 janvier 1808 — Circulaire adressée aux collaborateurs de l'ouvrage par le Secrétaire de la Commission.

MONSIEUR,

L'Assemblée générale a arrêté dans sa séance du 11 de ce mois qu'il vous serait adressé l'extrait suivant d'une lettre du Ministre de l'Intérieur à son Commissaire auprès de la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Egypte.

« Sa Majesté l'Empereur à qui j'ai rendu compte de la situation de l'ouvrage sur l'Egypte m'a chargé de faire connaitre à la Commission chargée de ce travail que son intention est que tous les dessins relatifs à cet ouvrage ainsi que le texte qui doit les accompagner soient remis au plus tard le 30 juillet 1808, afin que la publication puisse être achevée dans le courant de l'année suivante, et que dans tous les cas le traitement assigné aux divers collaborateurs cesse à l'époque du 31 juillet 1809. »

Vous voudrez bien faire toute diligence pour que les intentions du Ministre soient remplies et prendre tous les moyens qui dépendront de vous pour parvenir au but désiré de l'achèvement de l'Important ouvrage auquel vous coopérez.

J'ai l'honneur de vous saluer
JOLLOIS.

Circulaire, du 12 février 1808, adressée à MM. Geoffroy, Savigny, Rozière, Delile et Descotils.

Monsieur,

La Commission exécutive s'étant trouvée dans la nécessité de présenter à l'Empereur la plus grande partie des gravures qui doivent composer la première livraison de l'ouvrage sur l'Egypte Sa Majesté a paru les voir avec intêret, elle a été cependant justement étonnée de ne point trouver les gravures d'histoire naturelle accompagnées des mémoires qui doivent en faciliter l'intelligence et en augmenter l'Intêret. Les ordres de Sa Majesté et ceux de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur exigent donc que vous vous occupiez sans relache de la rédaction de ceux de vos mémoires qui doivent entrer dans la première livraison et que vous vouliez bien les envoyer à la Commission dans le délai fixé de deux mois à dater de la réception de la présente lettre.

J'ai eu l'honneur de vous faire connaitre par la dernière circulaire que je vous ai adressée quel est le terme fixé par S. E. le Ministre de l'Intérieur pour l'entière confection et la publication de l'ouvrage. vous devez sentir qu'il devient très urgent de vous occuper de la rédaction de ceux de vos mémoires qui doivent paraitre dans les Livraisons Subséquentes et je vous invite de faire connaitre à la Commission exécutive l'époque fixe et irrévocable à laquelle ils seront terminés.

J'ai l'honneur de vous saluer.
JOLLOIS.

27 février 1808 — Le Commissaire de S. E. . . . . . à S. E. le Ministre de l'Intérieur.

MONSEIGNEUR,

Monsieur Savigny l'un des Zoologistes de l'Expédition et membres de l'Institut d'Egypte représente à la Commission que l'Excessive cherté des ouvrages d'histoire naturelle lui ote le moyen d'avancer et de compléter son travail autant qu'il serait nécessaire pour accélerer la confection de l'ouvrage en ce qui le concerne, il Désirerait que V. E. voulut bien autoriser MM. les Conservateurs

de la Bibliothèque Impériale à lui Communiquer à Domicile tous les livres dont il aura besoin pour ses recherches.

La Commission croit, Monseigneur, que si V.E. accorde aux auteurs cette facilité, c'est contribuer à lever les obstacles qui arrêtent la marche de l'ouvrage, En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier en son nom de vouloir bien donner l'autorisation nécessaire.

J'ai l'honneur de vous offrir, etc
(Sans signature.)

22 mars 1808 — Circulaire adressée à MM. Geoffroy, Savigny, Rozière et Delile.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir que dans sa séance du 21 de ce mois, l'Assemblée générale de la Commission sur la propositiou qui en a été faite par un de ses membres a délibéré de vous inviter à Communiquer à M. Fourier des notes qui le mettent à même de Composer la préface historique dont il est chargé. M. Fourier Demande un Exposé des voyages et des Recherches que vous avez faites en Egypte, du but que vous vous êtes proposé en les entreprenant et des résultats que vous en avez obtenus.

J'ai l'honneur, etc.

Le 4 avril seulement, le Ministre de l'Intérieur répond à la demande de la Commission en date du 27 février et fait savoir «que les réglements de la Bibliothèque impériale s'opposent à ce qu'aucun ouvrage soit transporté hors de l'établissement.»[1]

A la séance du 29 août 1808, Savigny présente un *Mémoire sur les Oiseaux d'Egypte*. MM. Jomard, Delile et Rozière sont nommés pour l'examiner et faire un rapport à l'Assemblée.

La lecture de ce rapport a eu lieu le 12 septembre et les conclusions adoptées.

[1] Voir la réponse du Ministre à la fin de ce volume, au chapitre XIX.

Le 5 décembre, Savigny présente les dessins en couleur d'un Vautour, d'un Aigle, d'une Alouette, d'un B (en blanc), d'un Merle de roche et de la Fauvette aquatique de Scopoli; toutes ces espèces, à l'exception de la Fauvette, sont inédites.

L'Assemblée vote unanimement l'adoption de ces dessins.

12 octobre 1808 — Le Secrétaire de la Commission à M. Savigny.

Le moment va bientôt arriver où l'on sera en mesure à l'Imprimerie Impériale de mettre en Composition le mémoire que vous avez présenté sous le titre d'*exposition méthodique des oiseaux d'Egypte*. je vous prie, en conséquence, de vouloir bien le déposer le plutot qu'il vous sera possible au Secrétariat de la Commission.

Veuillez bien agréer, etc
(Non signé).

27 octobre 1808 — Circulaire.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous Rappeler un arrêté qui a été rendu par le Ministre de l'Intérieur et dont je vous ai deja fait connaitre les Dispositions. une Circulaire en date du 20 janvier dernier (de) S.E. a fait savoir qu'elle voulait que tous les dessins relatifs à l'ouvrage d'Egypte fussent remis au plus tard le 30 juillet de la présente année. l'assemblée générale a, dans plusieurs circonstances, provoqué l'exécution de cette mesure dont l'utilité a été unanimement sentie. C'est donc pour satisfaire aux ordres de S.E. et au désir de la Société dont vous êtes membre que j'ai l'honneur de vous prier de présenter le plutôt possible les dessins qu'il vous reste encore à fournir bien que l'époque fixée par le Ministre soit depuis longtems écoulée.

Voici la liste de ces Dessins

. . . .

Savigny. Complément des dessins d'Histoire naturelle qu'il a présentés jusqu'à ce jour.

. . . .

16 janvier 1809 — Le Président, etc à M. Savigny.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous renouveller la demande qui vous a deja été faite plusieurs fois de livrer votre exposé méthodique des oiseaux à l'Impression. cela devient plus urgent que jamais dans ce moment où les Compositeurs de l'Imprimerie n'ayant plus de Mémoires à Composer, on se voit dans l'alternative ou de les Employer à d'autres travaux, ce qui serait extrêmement préjudiciable à l'ouvrage, ou de les payer sans qu'ils s'occupent pour l'ouvrage, ce qui serait tout à fait contraire aux intérets du gouvernement. je vous prie de redoubler de zèle pour terminer votre travail et à mettre la Commission à Portée d'annoncer enfin à S.E. le Ministre de l'Intérieur que la première livraison de l'ouvrage pourra paraitre aussitôt qu'il en aura donné l'ordre.

J'ai l'honneur de vous saluer
(sans signature).

Il ressort donc de cette lettre et de celle du 12 octobre, que le manuscrit sur les Oiseaux de l'Egypte qui avait été présenté à la Commission dans la séance du 29 août 1808 et qui avait fait l'objet d'un rapport de Jomard, Delile et Rozière, avait du être repris par Savigny pour quelques additions ou corrections et qu'il l'avait conservé depuis lors.

On concilie toutefois difficilement la nécessité urgente de livrer du travail aux imprimeurs avec l'ordre attendu du Ministre.

Séance du 16 janvier 1809 — M. Jomard dépose, au nom de M. Savigny, trois feuilles renfermant des dessins de momies d'Ibis.

Le même coopérateur présente en son nom une feuille renfermant des dessins d'Enveloppes de Momies d'oiseaux.

Il nous faut attendre huit mois l'apport, à la séance du 25 septembre, d'un dessin d'Oursin de la mer Rouge.

Mais, à partir de cette époque, les présentations se succèdent rapidement.

Ainsi dans les séances des 16 octobre, 22 novembre et 11 décembre Savigny apporte les figurations de trois étoiles de la mer Rouge.

Dans cette dernière séance, Savigny demande qu'il soit constaté qu'il a été décidé sur sa proposition que les mémoires d'histoire naturelle auront une pagination spéciale. Il en sera donc fait mention dans le prochain procès verbal.

Circulaire adressée le 28 juin 1809 à divers collaborateurs, dont Savigny.

Monsieur,

Le terme de rigueur assigné par S.E. le Ministre de l'Intérieur, pour la remise de tous les dessins qui doivent entrer dans la composition de l'ouvrage arrive à la fin de juillet prochain. l'assemblée générale qui sent vivement l'importance de remplir les engagemens qu'elle a pris et de seconder les vues du Gouvernement pour l'entier et prompt achèvement de l'ouvrage a arrêté dans la séance du 19 de ce mois qu'il serait écrit à tous les coopérateurs pour les engager à livrer dans le plus court délai, les dessins qu'ils peuvent encore avoir à fournir. je vous invite, en conséquence, à présenter les dessins ci après, savoir.....

(pour la note des dessins, voir le second volume du registre des procès verbaux de l'Assemblée générale, page 56.)

31 janvier 1810. — Circulaire adressée à divers coopérateurs dont Savigny, Geoffroy, Delile, Rozière......

Messieurs, J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie d'un décret impérial relatif à l'ouvrage auquel nous coopérons, à ce décret sont jointes des listes des auteurs et coopérateurs qui ont part à la munificence de l'Empereur et vous y êtes porté pour.......

La lecture de ce décret vous convaincra suffisament de l'importance que vous devez mettre à vous conformer en ce qui vous concerne aux dispositions qui y sont enoncées. en conséquence, la Commission qui dirige l'exécution de l'ouvrage me charge de vous demander de vouloir bien reproduire la note de vos écrits que vous avez deja annoncés, et d'y joindre l'indication précise de ceux que vous destinez à la deuxième et à la troisième Livraison.

Les mémoires qui doivent faire partie de la deuxième Livraison doivent être envoyés d'ici à un mois ou six semaines au plus tard, afin que la Commission ayant entre les mains les matériaux qui doivent être imprimés dans cette livraison pourvoye à tous les moyens d'exécution. Je puis vous assurer

d'avance qu'aussi-tôt que vos écrits seront remis et adoptés l'impression en sera de suite commencée et poursuivie avec la plus grande activité. quant à ceux de vos mémoires qui doivent faire partie de la dernière livraison, il est aussi indispensable que vous veuillez bien m'indiquer l'époque à laquelle vous les présenterez à l'Assemblée des coopérateurs.

La Commission se propose de former un tableau général de tous les écrits avec l'indication de l'époque à laquelle ils seront envoyés pour les mettre sous les yeux du ministre de l'Intérieur. Ainsi chaque auteur sera personnellement responsable vis à vis de l'Empereur des retards qui pourront survenir.

Comme l'impression des mémoires qui composent la première Livraison a éprouvé quelques entraves que l'expérience peut faire éviter, je saisis cette occasion de vous faire connaitre les obligations des auteurs envers l'imprimerie elles m'ont été indiquées par Mr L'auditeur inspecteur de l'imprimerie impériale dans une lettre qu'il m'a adressée le 12 de ce mois comme elles sont de nature à avancer singulièrement le travail, j'ai tout lieu de croire que vous voudrez bien les remplir.

Les manuscrits doivent être tellement arrêtés qu'il ne se fasse point dans les épreuves des additions et corrections qui équivaillent à une composition nouvelle. Les épreuves doivent être renvoyées dans les vingt quatre heures par les auteurs qui demeurent à Paris et le plustôt possible pour ceux qui sont hors de la Capitale. On doit se contenter de trois épreuves ou de quatre tout au plus dans les cas extraordinaires. et chaque épreuve renvoyée sera accompagnée de celle qui a servi à la correction. cette dernière disposition est indispensable. et si elle n'était point remplie l'administration de l'imprimerie serait hors d'état d'établir le compte de dépense.

J'ai l'honneur de vous saluer
(sans signature)

A M. Jollois secrétaire de la Commission, etc

Paris, le 3 février 1810.

Monsieur,

Je ne puis faire entrer dans la deuxième livraison que la suite du travail que vous connaissez et dont l'impression est commencée.

Je donnerai dans la troisième livraison l'énumération de toutes (les) espèces d'animaux invertèbrés que j'aurai fait dessiner et graver. Cet ouvrage le seul qui me reste à présenter à la Commission sera prêt dans 18 mois.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération particulière

J. C. Savigny.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, page 343).

VII. — LA PÉRIODE DE PLUS GRANDE ACTIVITÉ DE SAVIGNY.

1810, 1811, 1812 et 1813 furent pour Savigny quatre années de dur labeur. On en aura une idée par le résumé suivant, d'après le volume IX, du Registre des délibérations de la Commission d'Egypte.

Mais auparavant nous reproduisons la circulaire du 24 avril 1810, afin de ne pas troubler l'ordre des travaux de Savigny.

24 avril 1810 — La Commission...... à M. Savigny.

Monsieur et cher Collègue,

Le Terme fixé par l'article 8 de l'arrêté de S. E. Le Ministre de l'Intérieur en date du 7 mars dernier est sur le point d'expirer. chargé par le même arrêté de rendre compte à S. E. de l'Exécution des dispositions qu'il renferme, je crois devoir en même temps lui faire connaitre les motifs qui ne vous ont pas encore permis d'y satisfaire, en ce qui vous concerne. en conséquence je vous invite à vouloir bien me faire part très prochainement des obstacles que vous éprouvez et du délai que vous jugez nécessaire. j'aurai l'honneur de mettre votre réponse sous les yeux de S. E. le Ministre de l'Intérieur.

J'ai l'honneur de vous saluer

Séance du 12 février 1810 — ..... M. Savigny présente sept dessins d'oiseaux en couleur. Ils sont adoptés à l'unanimité. Ces oiseaux sont : la Becassine du cap, le pluvier à colier d'Egypte, la Barge d'Egypte, l'Alouette des près d'Egypte, la fauvette rousse de Roseaux, le pouillot à ventre jaune.

19 et 23 avril — M. Savigny présente les dessins de deux étoiles de mer. Le 7 mai, il montre à l'Assemblée deux planches figurant des oursins et une holothurie.

Le 4 juin et le 17 septembre présentation de nouveaux dessins d'holoturie, d'un squelette d'oiseau et de trois feuilles de dessins d'holoturies.

Le 16 octobre, Savigny annonce à l'Assemblée que la suite des mémoires sur les Oiseaux d'Egypte est prête à être livrée à l'impression.

Le 3 décembre, il soumet des dessins de Mollusques à l'acceptation de la Commission.

Pour clôturer l'année 1810, Savigny présente, le 31 décembre, les figures de «plusieurs espèces de Coquilles connues sous la dénomination de fuseaux et de Porcelaines.»

A cette même séance, dépôt d'un mémoire ayant pour titre : *Tableau des insectes de l'Egypte et de la Syrie*, comprenant les ordres des orthoptères, hémiptères et aptères. Delile, Jomard et Redouté sont chargés d'en faire l'examen.

Le 14 janvier 1811, remise de quatre vélins représentant des Arches, des Avicules, des Venus et des Cônes. La suite des Venus (deux planches), est offerte le 28 janvier.

On peut dire que l'année 1811 fut, tout entière, consacrée à la figuration des Mollusques : à chacune des séances des 11 février, 11 et 25 mars, 22 avril, 6 et 20 mai, 19 juin, 14 et 29 juillet, 26 août, 9 et 23 septembre, 23 octobre, 18 novembre et 2, 16 et 30 décembre, Savigny déposa les superbes vélins où sont figurés non seulement les Mollusques marins et d'eau douce, mais encore des Zoophytes, Bryozoaires et Crustacés.

Dans les séances des 29 janvier, 17 février, 30 mars, et 17 juin 1812, Savigny acheva la série des Mollusques et Zoophytes.

Ayant terminé avec les Mollusques, Savigny, présente, le 12 octobre, dix dessins de Crevettes et autres crustacés. Le 23 novembre, nouvel apport de 19 planches dont trois représentent des Scorpions, sept des Solpuges, cinq des Scolopendres et quatre des Lépismes.

Comme intermède, Savigny, dépose, à la séance du 11 janvier 1813, trois dessins relatifs à l'ostéologie du Lynx, du Hérisson et de l'Ichneumon.

Puis, pour en finir avec les Molluscoides et les Alcyons, il remet les 25 janvier et 1er mars, trois vélins qui représentent des Polypes, des Flustres, Tubipores, Millépores et Alcyons.

Entre ces deux dates, le 15 février et le 19 avril il verse sept planches relatives aux serpens.

Aux séances des 26 juillet et 31 août, il remet des figurations d'Araignées et de Crustacés.

Les 8 et 18 octobre, Savigny présente des dessins d'insectes dont 62 se rapportent aux Névroptères. Le 8 novembre, il offre onze figures de Reptiles; le 29 novembre, il dépose sur le bureau 156 figures d'Insectes !

Enfin, pour clore cette année, si laborieuse, notre naturaliste apporte à la séance du 27 décembre, 591 figures d'Hyménoptères.

On se rappelle que le Ministre de l'Intérieur, avait à plusieurs reprises, invité les coopérateurs à activer leur travail. Au début de l'année (le 21 janvier 1813) Savigny fit la promesse «de fournir pour l'ouvrage dans l'espace d'à peu-près dix-huit mois toutes les planches d'histoire naturelle et dans vingt mois l'explication des planches et du texte sur les oiseaux».

On vient de voir, qu'en ce qui concerne les planches, il n'a pas failli à sa promesse !

VIII. — UN ARRÊTÉ DE LA COMMISSION CONCERNANT SAVIGNY.

Comme nous nous venons de le voir, Savigny était débordant d'activité, et comme la confection des planches, était à ses yeux, la partie la plus ingrate de son travail, il se hâtait de les faire préparer. Le texte, pour lequel il n'avait besoin d'aucun collaborateur, lui paraissait chose facile à rédiger. Aussi il ne se pressait point : ce en quoi il eut tort comme l'avenir le démontra.

Nous avons expliqué, dans notre premier volume, que la préparation des planches passa par deux stades : Savigny fit exécuter et exécuta lui même une première série composée des admirables vélins que nous avons retrouvé en grande partie. Dans le second stade, la Commission fit reproduire ces planches en gravure, ce qui nécessita l'intervention de plusieurs graveurs. On verra plus loin quel travail ingrat et même dangereux les artistes chargés de ce soin eurent à effectuer.

Préoccupé donc, avant tout, de la préparation et de la publication de ses planches auxquelles il consacrait tout son temps et tout ses soins, il écrivit à la Commission la lettre suivante :

Paris, ce 21 janvier 1813.

A Messieurs les Membres composant la Commission chargée de diriger l'execution de l'ouvrage sur l'Égypte.

Messieurs,

Les dessins des animaux de l'Égypte sont à peu près terminés. Je suis en état de donner aux graveurs une et même deux planches par semaine. En prenant ce parti, la gravure de toute l'histoire naturelle sera facilement exécutée en dix-huit mois. C'est le seul tems que je puisse désormais y consacrer. Veuillez Messieurs, prendre avec M. le Commissaire du Ministre les mesures necessaires pour que j'arrive au résultat que je vous propose sans que

l'exactitude et la beauté des planches souffre en aucune maniere de cette acceleration.

Je vous prie, Messieurs, d'agréer mon respectueux attachement.

Votre très humble et très dévoué serviteur,
J. C. Savigny.

P. S. — Je promets, si mon travail, ne rencontre point d'obstacle imprévu de donner dans vingt mois l'explication détaillée de toutes les planches d'histoire naturelle formant 500 pages au moins et d'y ajouter 250 pages de texte sur les oiseaux et 200 pages environ sur l'histoire naturelle et la mythologie des oiseaux sacrés.

A la suite de cette lettre, la Commission prit les décisions suivantes : elle écrivit au Ministre de l'Intérieur et prit l'arrêté dont le texte suit.

Les Président et Membres de la Commission à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Le 11 février 1813.

Monseigneur, Toujours occupés des moyens d'accélerer l'ouvrage dont le terme a été retardé jusqu'ici par des difficultés impérieuses dans l'exécution, et surtout par l'obligation que nous nous sommes prescrite de le rendre aussi parfait que l'exige la haute protection de S. M. nous avons porté une attention spéciale à l'une des trois branches de l'ouvrage, qui par son étendue et sa nature présente des obstacles difficiles à surmonter. L'histoire naturelle dont nous voulons parler se compose d'un certain nombre de planches prises dans les trois règnes parmi lesquels le règne animal et se divise en plusieurs parties très étendues. L'une d'elles a été confiée à M. Geoffroy Saint-Hilaire; elle comprend les Mammifères, les Reptiles et les poissons, l'autre a été confiée à M. Savigny et renferme les oiseaux, les Insectes, les Coquilles et madrépores et les animaux invertèbrés.

D'après les matériaux annoncés par les divers collaborateurs on a fixé toutes les planches d'histoire naturelle à 250, et tel est le plan arrêté dans la publication. En faisant dessiner successivement les divers animaux de ces

collections, M. Savigny s'est vu dans le cas de donner plus d'extension qu'il n'avait prévu aux différentes parties de son travail. Les espèces se sont trouvées plus nombreuses; les détails plus multipliés ont exigé de plus grands développemens, et la suite des coquilles, madrépores, zoophytes, Vers et mollusques fixée d'abord à 17 (ou 19) planches a entrainé ce naturaliste à en demander le double ou le triple. Deja 24 planches ont été consacrées à ces différentes espèces d'animaux et 18 seront encore nécessaires pour les compléter.

Informée de cette extension du travail de M. Savigny qui devait conduire à un excédent de 60 planches nouvelles, non comprises dans les devis fournis à S. E., la Commission a cru à propos de conférer avec l'auteur sur les moyens de concilier l'intéret de l'ouvrage avec l'intéret de son travail, à la perfection duquel nous nous plaisons à rendre justice. Nous avons surtout désiré qu'il put se circonscrire dans les bornes de l'ouvrage, afin de ne pas entrainer des retards indéfinis, et une dépense considérable. Par suite de cette conférence, la Commission a pris un arrêté qu'elle a l'honneur de vous transmettre.

Les 60 planches excédentes proposées par ce naturaliste, la plupart destinées à la représentation des insectes, ne seront pas gravées dans l'ouvrage, et le nombre total des planches d'histoire naturelle ne dépassera pas 250. En prenant cette mesure indispensable nous regrettons que le travail tout entier de M. Savigny ne puisse pas faire partie de la collection générale et nous le recommandons à la bienveillance de V. Excellence. Nous devons ajouter que personne, soit en Egypte, soit en france n'a coopéré avec plus de zèle et de talent à l'ouvrage commun, et nous prions V. E. de prendre en considération les titres qu'a M. Savigny pour espèrer qu'un jour le Gouvernement lui fournira les moyens de publier les divers dessins non gravés dans la *Description de l'Egypte*.

Nous avons l'honneur, etc

Suit l'arrêté.

La Commission s'étant assemblée pour délibérer sur la gravure et la publication des nouvelles planches d'histoire naturelle proposée par M. Savigny, après avoir pris connaissance

1° des devis projetés successivement au Ministre de l'Intérieur pour la composition de l'ouvrage.

2° De l'état des marchés d'histoire naturelle conclus au présent jour soldés ou non soldés.

3° De la liste détaillée des 116 planches proposées par ce coopérateur dans sa note remise le 3 ct et non encore livrées à la gravure, laquelle liste jointe au présent arrêté.

4° Du tableau dressé pour faire connaitre la dépense faite et à faire, tant pour dessins que pour graver les objets d'histoire naturelle, lequel tableau est annexé aux présent arrêté.

5° Du prospectus répandu en france et dans l'Etranger, lors de la publication de la première livraison, et par lequel le nombre de planches est borné à 250.

Après avoir conféré avec l'auteur présent sur la nécessité de se restreindre dans les limites assignées pour les différentes branches de l'ouvrage, soit afin d'en accélérer le terme, soit pour ne pas avoir à solliciter du Gouvernement des fonds considérables et non prévus; voulant cependant fournir à M. Savigny le moyen de présenter son travail d'une manière aussi complète que le comporte le plan et l'intèret de l'ouvrage a pris l'arrêté suivant :

ARTICLE 1er.

Le nombre de planches d'histoire naturelle ne devant pas dépasser 250, M. Savigny se renfermera dans le nombre de 131 planches

1° — 75 (71) planches (gravées) jusqu'à ce jour. Savoir :

1 pl. mammifères (anatomie)
14 pl. d'oiseaux
13 pl. de coquilles.
2 pl. d'oursins.
1 pl. d'Etoiles de mer
10 pl. de Madrépores et Zoophytes
4 pl. de Mollusques et Eponges
9 pl. de Crustacés et Arachnides
17 pl. de Coléoptères.

2° — 56 planches non encore gravées, soit d'animaux à sang rouge, soit d'animaux invertébrés au choix de l'auteur qui aura la faculté de retirer les planches de coléoptères deja gravées.

ART. 2.

M. Savigny sera invité dès à présent à faire un choix des objets d'histoire naturelle qui feront partie des 56 planches ci-dessus désignées à composer les dites planches et à remettre les dessins pour être ensuite gravés aussi promptement qu'il sera possible, sans nuire à la perfection de l'ouvrage.

ART. 3.

Les dessins non encore exécutés et compris dans la note de M. Savigny continueront d'être payés sur les fonds de l'ouvrage, même ceux qui ne feraient pas partie des planches ci-dessus désignées.

ART. 4.

La Commission communiquera le présent arrêté à S. Excellence le Ministre de l'Intérieur en lui faisant connaitre la perfection et l'intèret que présente le travail de M. Savigny, et le regret qu'elle éprouve de ne pouvoir faire entrer dans l'ouvrage la totalité des planches qu'il avait proposées, sans retarder le terme de l'Entreprise et sans depasser les fonds accordés pour l'exécution de l'ouvrage.

Paris, le 11 février 1813,

BERTHOLLET président, MONGE, COSTAZ, GIRARD, JOMARD,
JOLLOIS, DEVILLIERS, DELILE.

Copie de cet arrêté a été envoyé à M. Savigny le 25.
(Comm. d'Egypte, Registre des délibérations, T. 3, pages 169 à 171).

Il ne nous a pas encore été possible de retrouver la note de Savigny, en date du 3, dont il est question ci dessus, qui a été jointe au présent arrêté et envoyée au Ministre de l'Intérieur.

Circulaire adressée par le Secrétaire à M.... Savigny, le 3 juin 1813.

Monsieur et cher collègue, je suis chargé par la Commission administrative de vous faire part que l'impression des mémoires de la 2e livraison étant

terminée, il est urgent pour entretenir une activité continue à l'Imprimerie impériale que les coopérateurs se hâtent d'envoyer ceux de leurs écrits qui doivent faire partie de la 3e livraison.

Veuillez bien me faire connaitre l'époque précise à laquelle vous pourrez soumettre ces écrits à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée générale des coopérateurs. La Commission administrative compte sur votre zèle pour faire en sorte que cette époque soit rapprochée le plus possible.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., III, page 117).

IX. — RAPPORTS DE SAVIGNY

AVEC LA COMMISSION D'ÉGYPTE DE 1814 À 1820.

15 février 1814 — Le Commissaire... à M. Savigny.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai conféré avec M. Le président de la Commission au sujet de la conservation des dessins d'histoire naturelle exécutés aux frais du trésor public. M. Le président pense qu'ils ne peuvent être confiés plus surement et plus convenablement qu'en vos mains. Comme vous êtes de tous les coopérateurs le plus intéressé à ce qu'ils soient à l'abri de tout accident, vous saurez prendre les mesures pour obvier à tous les inconvéniens.

Je vous préviens en conséquence, Monsieur et cher collègue, que je ferai mettre dès demain à votre disposition à l'atellier rue du Doyenné les dessins qui s'y trouvent actuellement, et que j'autoriserai les graveurs à vous remettre ceux qu'ils ont dans les mains à votre première réquisition et sur votre reçu.

J'ai l'honneur, etc.

(Registre des délib. de la Comm. d'Egypte, vol. IV, p. 6).

Paris, 28 mars 1814.

A MM. Les Membres composant la Con chargée de diriger l'exécution de l'Ouvrage sur l'Egypte.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous communiquer copie de la lettre que je viens d'adresser au Commissaire de S. E. le Ministre de l'Intérieur. J'ose espérer que vous approuverez ma conduite et qu'elle vous convaincra que je partage bien sincérement le Zèle de tous les coopérateurs pour un ouvrage que le devoir et l'honneur nous commandent de ne jamais abandonner.

Je suis avec un respectueux attachement Messieurs Votre très humble et très dévoué serviteur.

J. C. Savigny

(Comm. d'Egypte. Correspondance, XIV, page 310 en noir; 358 en rouge)[1].

Paris, 28 mars 1814.

A Mons. le Commissaire du Gouvernement près la Comm. d'Egypte.

Monsieur,

La suspension de la gravure des planches d'histoire naturelle compromettant evidemment le sort de cette partie de l'ouvrage, j'ai pris la résolution de faire exécuter à mes frais un certain nombre de planches par mois.

Le nombre total des planches que je dois publier est de cent trente et un. Sur ce nombre 94 sont gravées ou entre les mains des graveurs. Il me reste donc à fournir 37 planches. La gravure de ces 37 planches ne peut pas excéder cinquante mille francs.

J'ai dans ce moment environ 10000 francs à ma disposition. J'ai de plus l'espoir raisonnable d'obtenir pareille somme avant six mois. vous pouvez compter que le prix des planches non commencées sera diminué par le Gouvernement de deux cinquièmes et réduit à 30000 francs.

Je ne chercherai pas à vous persuader que ma position me permette de faire à l'ouvrage un don quel qu'il soit. Vous pourrez, si vous le voulez, considérer ces avances comme un simple prêt. Cependant je promets sur mon honneur de n'en faire mention dans aucune circonstance, et de n'en jamais solliciter le remboursement.

Je retirerai d'un sacrifice assez léger de grands avantages. La reprise de la gravure ranimera le zele et le courage de nos anciens graveurs. De nouveaux graveurs d'un mérite distingué se sont présentés. Ils ont même fait des essais. Ils s'empressent de reparaitre, et dans des circonstances qui les laissent sans travaux[2], ils souscriront volontiers a toutes les conditions qu'on leur propo-

[1] Ces deux nombres indiquent que, pour chaque page, il y a une double pagination, l'une, à l'encre noire, l'autre, à l'encre rouge. Seule, cette dernière est la bonne.

[2] Il est presqu'inutile de rappeler qu'en mars 1814, les alliés étaient aux portes de Paris.

sera. Ainsi la dépense pourra être diminuée, et l'execution sensiblement accelerée.

Les Planches seront composées comme par le passé. Je désire aussi que les marchés aient lieu de la même manière que ci-devant. Nous pourrons avoir une conférence a ce sujet. Je consentirai a toutes les mesures que les convenances et la prudence suggereront.

Ces eclaicissemens suffiront, je l'espère, pour faire apprécier les motifs de ma conduite. Je crois pouvoir les communiquer à la Commission administrative.

J'ai l'honneur d'etre, etc (*sic*).

J. C. Savigny.

(Con d'Egypte. Corresp. XIV, p. 308 noir, 356 rouge.)

Le 14 avril 1814 — Le Commissaire, etc. . . à M. Savigny.

Monsieur et cher collègue, les circonstances permettant de reprendre les travaux de l'ouvrage interrompu momentanément, j'ai l'honneur de vous inviter à remettre aux graveurs chargés de l'histoire naturelle les dessins relatifs aux planches qui leur sont confiées. S'il y avait de l'inconvénient à entreprendre des planches nouvelles et dispendieuses avant que le crédit de la Commission fût assuré il n'y en a aucun à continuer les travaux commencés, pour les quels les fonds sont faits en grande partie. C'est l'avis de M. Le président de la Commission.

J'ajouterai Monsieur et cher Collégue, qu'il serait à craindre que les graveurs ne regardassent leurs marchés comme nuls, après un retard trop pro-prolongé, circonstance qui serait extrêmement préjudiciable à l'ouvrage, à l'intèret de la Commission et au votre.

J'ai l'honneur. . . etc.

(Reg. des délib. de la Con d'Egypte, IV, p. 8.)

Le 19 avril 1814 — Le Commissaire à M. Savigny.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez écrite et de celle que vous avez adressée à MM. les membres de la

Commission. Avant de répondre à la première je dois vous faire part de la décision que la Commission a prise, et qu'elle me charge de vous communiquer en réponse à votre lettre.

La Commission pénétrée de la necessité de mettre un terme à l'entreprise qui lui est confiée, a délibéré 1° que la gravure des nouvelles planches d'histoire naturelle, provisoirement suspendue par son arrêté du 31 janvier dernier, serait, à compter du présent jour, reprise et continuée comme par le passé. 2° qu'elle ne pouvait excéder le nombre total des planches dont l'exécution est autorisée par S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, ni depasser le nombre accordé pour chacune des planches; qu'en conséquence vous seriez invité à ne présenter à l'avenir à l'adoption que les dessins qui font partie des planches déterminées par l'arrêté du Ministre.

Cette mesure atteignant le but que vous vous proposez, la Commission ne croit pas devoir accepter l'offre généreuse que vous avez faite de contribuer pour une partie de l'exécution. Elle n'y aurait recours que dans le cas où toute autre ressource lui manquerait; mais elle est maintenant assurée des moyens de faire face aux dépenses qu'entrainera la gravure des dernières planches d'histoire naturelle, pourvu qu'en effet cette dépense n'excède pas 50000 francs.

Je vous transmets donc, Monsieur, les remerciemens de la Commission pour cette nouvelle marque de zèle de la part d'un coopérateur qui a fourni et doit encore fournir à l'ouvrage tant de matériaux précieux.

Permettez moi donc de vous exprimer aussi le même sentiment, ainsi que l'assurance de la haute estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

(Commission d'Egypte — Registre des délibér. IV, 1814, p. 9).

Le 19 avril 1814 — Le Commissaire à M. Savigny.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous communiquer la délibération que la Commission a prise au sujet de la lettre que vous lui avez écrite. Pour me conformer à cette même délibération, je vous adresse la note du nombre des planches (Voir les cartons) faites et à faire dans chacune des parties de votre travail. Cette note est conforme à l'arrêté de la Commission des 11 février 1813, au tableau

signé de votre main le 24 mars suivant et à la décision de S. E. le Ministre de l'Intérieur du 10 août même année.

Ce n'est qu'en s'astreignant exactement qu'on pourrait ne pas excéder la limite de 50000 francs que vous jugez suffisante, s'il est possible effectivement de s'y renfermer.

Les sept planches qui ont été gravées en dehors des planches admises doivent faire déduire un pareil nombre de planches sur celles qui restent à graver. Je vous prie de faire connaitre à la Commission quelles sont celles que vous entendez faire supprimer.

Dans le nombre des dessins qui ne peuvent entrer dans la suite se trouve compris celui du grand Aspic d'Egypte, ou bien ceux de la planche qui n'a pas encore été entamée, et que de concert avec vous j'avais destiné à M. Contant.

Ayant toujours fait face aux bons que vous m'avez adressés pour le payement des dessins, je désirerai, Monsieur, que vous voulussiez m'informer de ce qui reste à payer pour cet objet. Votre travail est trop avancé pour que vous ne puissiez pas me donner cette évaluation avec exactitude. C'est un des élémens de compte que la Commission doit aussitôt soumettre au Gouvernement.

A l'égard de la Convention provisoire qui a été passée avec M. Renard, comme tout marché de gravure destiné à l'ouvrage doit être passé au bureau de la Commission entre le graveur et moi, et sous ma responsabilité, je lui ai fait connaitre qu'il eut à me communiquer les dessins dont il s'agit, afin de régulariser ce marché qui serait nul sans cette formalité.

Veuillez, Monsieur, etc.

(Comm. d'Egypte — Registre des délib., vol. IV, 1814, pages 8 et 9.)

Paris, 20 avril 1814.

A Monsieur le Commissaire du Gouvernement près la Commission d'Egypte.

Monsieur,

Le nouvel arrêté de la Commission m'a causé une satisfaction inexprimable. Je ferai tous mes efforts pour me conformer entièrement à ses désirs.

peine à des ouvrages intéressans qu'elle avait à cœur de comprendre dans l'édition.

En se déterminant à ce sacrifice pénible, le Ministre a considéré aussi le nombre d'années qui a été consacré à la confection de l'ouvrage, et il a jugé que la plupart des auteurs n'avaient pas de motifs plausibles pour excuser le retard qu'ils ont mis à remplir leur tâche; que des délais souvent répétés et suffisament prolongés, ont été accordés aux coopérateurs, et qu'ils ont dû, aux termes des différentes instructions ministérielles être considérés, dès le 1er janvier 1816, comme ayant renoncé au droit et à l'intention d'insérer leurs travaux dans l'ouvrage.

La gravure d'histoire naturelle, la seule arrièrée aujourdhui, est nécessairement comprise dans la mesure ordonnée par S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, et je suis, Monsieur dans la nécessité de vous annoncer

1° qu'à partir du présent jour, il ne peut plus être passé aucun marché de dessin ou gravure d'histoire naturelle.

2° que les planches qu'il serait impossible de terminer d'ici au 1er juillet prochain demeureront suspendues jusqu'à nouvel ordre du Ministre.

Les dessins vous seront remis sur votre récepissé, les planches terminées seront publiées dans la prochaine livraison, accompagnées des explications indispensables que vous êtes invité à rédiger et à m'adresser toute chose cessant. La surveillance des dessins et de la gravure ne vous occupant plus, il vous sera facile de vous livrer exclusivement à l'explication des planches gravées.

J'écris en ce sens à M. le Commissaire du Gouvernement chargé de la direction des travaux.

Nonobstant ces mesures dictées par les circonstances, vous aurez toujours Monsieur, les mêmes titres à la bienveillance du Ministre de l'Intérieur, et je me ferai un devoir de les présenter avec tout l'intêret que méritent vos talens et vos services.

Aussitôt que les fonds le permettront je ferai à S.E. la proposition de vous accorder une seconde indemnité sur l'année 1816.

J'ai l'honneur, etc.

(Comm. d'Egypte. Registre des délib., IV, 1816, pages 129 et 130.)

Circulaire en date du 17 juin 1816 adressée aux coopérateurs.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous transmettre copie de la lettre de M. le Comte Berthollet, Président de la Commission et par laquelle il me transmet les ordres de S. E. le Ministre de l'Intérieur.

Aucun mémoire ne peut plus être présenté à partir de ce jour. Ceux qui ne l'ont pas encore été jusqu'à présent et qui seraient indispensables au plan de l'ouvrage, doivent être adressés au Ministre qui prononcera sur leur admission par un arrêté spécial.

J'ai l'honneur, etc.

Le Président de la Commission à M. Savigny.

Monseigneur S.E. le Ministre de l'Intérieur, s'étant fait représenter les décisions précedemment rendues au sujet de la publication de l'ouvrage, vient de prescrire la cloture des travaux. Il ne pourra plus être présenté aucun mémoire à partir de ce jour, et l'ouvrage sera publié avec les mémoires existans.

Ainsi la mission de l'Association des coopérateurs se trouve dès à présent terminée. S'il y avait d'autres travaux indispensables à l'ouvrage ils seront adressés à S.E. le Ministre de l'Intérieur qui se réserve de les admettre dans la collection par un arrêté spécial.

(Comm. d'Egypte — Registre des délib., IV, page 130.)

Du 13 juillet — Le Commissaire à M. Savigny.

S.E. le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur vient d'accorder un petit local dans le Palais de l'Institut, afin d'y achever ce qui reste à faire pour publier la troisième livraison de l'ouvrage sur l'Egypte. Les circonstances qui commandent une rigoureuse économie et les ordres précis de S.E. ayant forcé de réduire le nombre des Employés, il me faudra consacrer beaucoup de tems à suivre les travaux de la publication, soit au bureau, soit au dehors. En conséquence j'ai destiné un jour de la semaine pour conférer avec les Coopérateurs qui auront quelques renseignemens à fournir ou quelques demande à for(mul)er à la Commission d'Egypte.

Je serai habituellement le *Lundi depuis 8 heures jusqu'à midi au nouveau Bureau de la Commission, Palais de l'Institut. Escalier de la Galerie d'architecture au 3e étage Rue Mazarine N° 3.* C'est à cette adresse que je vous prie, Monsieur et cher Collègue de vouloir bien envoyer dorénavant vos lettres et paquets.

(Comm. d'Egypte — Registre des délibér. — V, 1816, page 5.)

14 juillet 1816 — Le Commissaire du Gouvernement à M. Savigny.

Monsieur, la Commission administrative s'occupe de faire le choix des planches qui doivent paraitre dans la prochaine publication ordonnée par S. E. le Ministre de l'Intérieur.

Désirant comprendre dans cette publication, une partie des gravures comprises dans vos travaux, La Commission vous prie de vouloir bien vous rendre à sa Séance de mardi prochain, 23 du courant à 3 heures, rue d'Enfer N° 18.

25 juillet 1816 — Le Président et membres à M. Savigny coopérateur.

Monsieur et Cher collègue, S. E. le Ministre de l'Intérieur vient de consulter la Commission sur la question de savoir si l'on pourrait faire paraitre en janvier prochain une portion de la troisième livraison de l'ouvrage sur l'Egypte, prise dans les trois branches de l'ouvrage : Antiquités, Etat moderne, histoire naturelle. La Commission est disposée à introduire dans cette première publication, si S. E. y consent, une soixantaine de planches d'histoire naturelle, dont vingt à trente seraient prises dans celles dont vous avez fournis les dessins.

Sur 65 planches de votre collection aujourdhui terminées, non comprises les planches mises au jour, il serait facile d'en donner un certain nombre. l'on pourrait y faire rentrer la planche de mammifères; trois planches de reptiles; 10 à 12 planches de crustacés et d'insectes, et autant de planches de coquilles, étoiles, zoophites ou madrépores les plus intéressantes.

Nous avons appris, Monsieur, par plusieurs membres de la Commission que vous étiez prêt à fournir les explications des premières planches de chaque série que l'on mettrait au jour dans la première publication. Si vous persistez dans cette disposition, qui est tout à fait conforme à l'intêret de l'ouvrage et au votre en particulier, il ne resterait plus qu'à désigner parmi les planches

aujourdhui entièrement terminées celles qui doivent paraitre en janvier 1817.

Le peu de tems qui reste pour arriver à cette époque nous fait un devoir de vous demander, Monsieur, une réponse très-prochaine renfermant la désignation des gravures que vous proposez pour cet objet. Il est entendu que vous donneriez à tems les indications qui doivent être ajoutées aux figures pour la publication : la Commission ne pourrait s'exposer au reproche de mettre au jour des estampes qui ne renfermeraient pas les noms des individus et des objets gravés sur ces planches.

Nous croyons, Monsieur, que ce parti auquel vous avez d'avance accedé est le seul qui puisse engager S. E. à faire reprendre la gravure des 50 planches de votre collection encore aujourd'hui imparfaites. Le public ne verra pas sans intêret la première partie de vos travaux qui a deja reçu par anticipation le suffrage des savans les plus distingués, et nous espérons qu'alors le gouvernement ne refusera plus un fonds spécial pour l'achèvement et la mise à jour des dernières planches. Si au contraire aucune d'entr'elles ne paraissait dans la première publication, il serait à craindre que cette partie de l'ouvrage ne fut ajournée indéfiniment.

(Comm. d'Egypte — Registre des délib., V, 1816, pages 10 et 11).

A Monsieur Jomard Commissaire de S. E. le Ministre de l'intérieur pour l'ouvrage sur l'Egypte.

Paris, le 12 septembre 1816.

Monsieur

J'ai l'honneur de vous prévenir que je ne puis accepter les indemnités qui m'ont été allouées par S. E. le Ministre de l'intérieur, savoir une de 1046 fr 50 décision en date du 18 mai, et une de 1000 fr par décision du 10 juillet.

J'ai envoyé la meme déclaration a M. le Comte Berthollet, Président de la Commission.

Je suis avec la plus haute considération

Monsieur

Votre très humble et très obeissant serviteur

J.-Ces. Savigny

membre de l'Institut d'Egypte.

(Comm. d'Egypte. Corresp. XIV, page 363.)

Le 28 mars 1817 — Le Commissaire à M. Savigny.

La lettre que je viens de recevoir de S. E. le Ministre de l'Intérieur et dont je vous adresse ci joint une copie par délibération de la Commission prescrit les mesures les plus promptes pour la publication de l'ouvrage.

Comme cette publication dépend du travail que vous avez pris l'engagement de fournir et que la Commission a contracté vis-à-vis du Ministre les obligations les plus impérieuses, il est absolument urgent que vous puissiez livrer ce travail dans un court délai; Dans le cas contraire, la Commission, se verrait à regret contrainte de rejetter votre travail à une autre publication.

(Comm. d'Egypte — Registre des délib., V, 1817, pages 73 et 74.)

Du 4 juin. — Le Commissaire à M. Savigny coopérateur.

La Commission est obligée de rendre compte à S.E. le Ministre de l'Intérieur des causes du retard de la prochaine publication; elle m'a chargé de vous demander dans le plus bref délai possible Monsieur et cher Collègue, les dernières planches de votre révision : Il leur serait agréable de les comprendre dans la présentation qu'elle doit faire sous peu de jours à S. E......

(*Loc. cit.*, page 95.)

31 juillet — Le Président de la Commission à MM. les Coopérateurs.

J'ai l'honneur de vous transmettre la dernière décision de S.E. le Ministre de l'Intérieur au sujet de l'ouvrage sur l'Egypte. Cette décision modifie la précédente en date du 8 juin dernier, laquelle prescrivait la cloture absolue des travaux.

S.E. consent à admettre sauf son autorisation spéciale Ceux des mémoires que les Coopérateurs s'étaient engagés à remettre en réponse à l'appel qui leur avait été fait au mois de Janvier dernier; mais en même tems, S. E. persiste à écarter ceux pour lesquels les auteurs n'ont pris aucun engagement.

La Commission n'a pas perdu l'Espérance de proposer un jour un volume d'appendice, pour y introduire les plus importants d'entre ces derniers écrits; mais les ordres positifs du Ministre lui font une loi rigoureuse de ne pas s'en occuper quant à présent.

Je ne négligerai pas l'occasion de faire connaitre à S. E. le Ministre de l'Intérieur les services rendus par les coopérateurs et ils doivent compter sur l'Empressement que je mettrai dans toutes les Circonstances, à leur témoigner l'intéret que méritent le zêle et le dévouement avec lequel ils ont contribué à la rédaction de l'ouvrage sur l'Egypte.

(Comm. d'Egypte — Registre des délib., V, 1816, page 9.)

Le 13 août, M. Savigny envoie au Président de la Commission, 40 planches destinées à la troisième livraison : il fera en sorte que les explications soient imprimées à la fin de décembre 1816.

P. S. — Il annonce qu'il ne peut profiter des indemnités qui lui sont accordées.

(*Loc. cit.*, p. 17.)

novembre 1817 — Séance de la Commission.

M. Jomard présente l'extrait du devis des dépenses matérielles de l'ouvrage en ce qui concerne six planches de zoologie qui n'ont pas encore été commandées; la somme monte à 13929 (francs) (que l')on pourrait affecter aux indemnités des coopérateurs particulièrement de M. Savigny. Il sera proposé au Ministre d'approuver cette affectation et il sera écrit à M. Savigny.

(Comm. d'Egypte. — Registre des délib., V, 1817, page 124.)

28 novembre — Le Commissaire du Gouvernement à M. Savigny.

Monsieur et Cher Collègue,

Le Ministre de l'Intérieur a notifié à la Commission qu'il lui était impossible d'affecter aucune somme pour le payement des indemnités réclamées par les coopérateurs depuis la suppression des traitemens.

Persuadée de la justice de la demande qui vous concerne en particulier, mais contrainte par la décision du Ministre à renfermer toutes les dépenses dans le Budjet fixé pour l'exécution matérielle, la Commission a cherché à concilier ses intérets avec cette mesure en proposant au Ministre d'allouer aux coopérateurs le montant des frais de gravure et d'impression de six planches

de zoologie (Insectes, etc) qui ne sont pas encore commencées. Le terme fixé pour la publication ne permettrait pas de les comprendre dans la dernière livraison de l'ouvrage. La Commission présume d'ailleurs que vous avez renoncé à les faire paraitre dans la collection.

J'ai été chargé, Monsieur et cher Collègue, de vous faire connaitre cette intention de la Commission, en grande partie fondée sur le désir qu'elle a de seconder vos travaux et de s'assurer votre utile Coopération.

(Comm. d'Egypte — Registre des délib., V, 1817, page 127.)

X. — L'INFLUENCE DE LA MALADIE DE SAVIGNY SUR SES TRAVAUX.

De la vie de Savigny ce que l'on sait le mieux c'est qu'il était revenu d'Egypte avec les germes de l'affection oculaire qui devait avoir une si funeste influence sur sa santé et ses travaux.

Nous avons parlé assez longuement de cette maladie dans notre premier volume. Aussi ne nous bornerons nous, cette fois, à ne parler que des suites qu'elle eut pour ses publications.

Plusieurs de ses collègues avaient deja souffert de maladies d'yeux durant leur séjour en Egypte. Ainsi Geoffroy Saint-Hilaire[1] et Nectoux étaient de ce nombre.

Durant tout son séjour en Egypte, Savigny ne parait pas avoir eu d'ophtalmies. Mais certainement les nerfs optiques durent être influencés par la vive lumière et surtout par la fine poussière soulevée par les vents chauds du sud.

Peut être, si notre naturaliste, avait laissé reposer ses yeux après sa rentrée en France, rien de fâcheux ne se serait déclaré par la suite. Mais, comme on l'a vu dans les chapitres précédents, il les soumit à un travail excessif qui provoqua des réactions, d'abord légères, puis qui augmentèrent d'intensité avec le temps.

Les lettres qui suivent montreront l'évolution de cette névrose et les graves conséquences qu'elle eut, par la suite, pour les travaux de Savigny.

Paris, le 30 janvier 1818.

A M. LE COMTE BERTHOLET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE DIRIGER L'EXÉCUTION DE L'OUVRAGE SUR L'EGYPTE.

Monsieur le Comte,

Il y a six mois qu'un dérangement de la vûe, manifesté subitement par les symptomes les plus grâves, m'a forcé de suspendre mes travaux. J'en ai prévenu au même instant M. Jomard.

---

[1] On ignore généralement que Geoffroy Saint-Hilaire devint totalement aveugle dès 1840.

Cette affection quoique affaiblie est encore loin d'être dissipée. J'ose espèrer que la Commission sollicitera et obtiendra les délais qu'une si funeste circonstance rend necessaires. J'ai toujours mis et je mets encore ma confiance dans la bienveillance des membres de la Commission et dans leur sagesse. La destinée du produit de mes veilles est entre les mains des personnes auxquelles le sort de l'ouvrage a été confié : tout serait fini pour moi si dans ce moment de détresse, mes collègues et le Ministre lui même ne prenaient pas patience et ne me tendaient une main secourable.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux et sincère attachement,

Monsieur le Comte

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. Cesar Savigny

de l'Institut d'Egypte.

P. S. — Les Medecins que j'ai consultés et dont la Commission pourrait au besoin tirer des éclaircissemens, sont MM. Dubois, Boyer et De Wenzel.

(Comm. d'Egypte. — Correspondance, XIV, page 316 (n) et 364 (r).)

Séance de la Commission, du 9 février 1818.

. . . . . On demande à M. Savigny, plusieurs dessins qui manquent pour les planches à donner aux graveurs.

(d° — Reg. des délib., p. 7.)

Du 22 avril 1818 — A Monsieur Savigny.

La Commission a eu l'honneur de vous écrire le 12 Mars dernier; elle vous demandait de fournir les derniers mémoires dont vous êtes chargé. Les motifs impérieux de cette demande vous sont parfaitement connus; ils ne souffrant plus de remise.

La Commission a donc besoin d'avoir sans retard la réponse à la lettre qu'elle vous a adressée, afin qu'elle puisse savoir si elle doit ou non compter sur cet écrit, et réclamer en conséquence de S. E. le Ministre de l'Intérieur, les fonds nécessaires pour l'impression. Si votre silence se prolongeait d'avantage, il ferait augurer que vous n'avez plus le dessein de présenter ce mémoire, pour le faire entrer dans la collection générale; mais la Commission se persuade que vous ne renoncez point à un pareil avantage.

(Comm. d'Egypte — Registre des délib., VI, 1818, page 21.)

Ce 3 mai 1818.

A M. LE COMTE BERTHOLET PRÉSIDENT, ETC.

Monsieur le Comte,

Les écrits que j'aurai l'honneur de remettre à la Commission cette année sont :

1° la suite de l'*Histoire des Oiseaux.*

2° *l'explication des planches de Zoologie.*

Le tout formera 5 à 600 pages destinées comme nous en sommes convenus depuis longtems à compléter le premier volume de l'état moderne. Si ces deux écrits, contre l'attente de la Commission et la mienne, n'étaient pas encore été livrés à l'impression, j'ose espèrer que mes Collègues ne s'en prendront point à mon zèle, mais qu'instruits de ma position et des causes qui m'y ont placé, ils en excuseront cette fatalité à laquelle nul homme ne saurait se soustraire.

J'ai l'honneur, etc.

J. C. Savigny.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, page 318 (n); 366 (r).)

Séance de la Commission du 4 Août 1818.

M. Jomard expose que le premier volume d'histoire naturelle est formé seulement de 154 pages, le second de plus de 400 pages. M. Savigny avait proposé de fournir 5 à 600 pages pour compléter le premier volume, mais l'incertitude où l'on est que la santé de ce coopérateur lui permette d'accomplir ce dessein exige qu'on décide si les nouveaux mémoires à tirer seront insérés dans ce même premier volume.

La Commission décide 1° que les mémoires d'histoire naturelle qui n'ont pas leur commencement dans ce premier volume seront placés dans le premier. — 2° que M. Savigny sera informé de cette décision — 3° que S. E. sera priée de vouloir bien réserver les fonds destinés à l'impression du mémoire de M. Savigny dans le cas où il ne pourrait pas fournir ces écrits dans le tems fixé.

(Comm. d'Egypte — Registre des délib., VI, 1818, page 39.)

Du 5 août — Le président..... à M. Savigny.

S. E. le Ministre de l'Intérieur nous presse de nouveau pour l'achèvement de la *Description de l'Egypte.*

La Commission sent vivement quel intèret inspire votre situation et elle est bien loin de vouloir l'aggraver. Elle attendra donc patiemment que votre position s'améliore et vous permette de reprendre vos travaux, auxquels les savans attachent beaucoup de prix.

C'est parcequ'elle connait et qu'elle apprécie votre état, qu'elle doit cesser de se flatter que vous puissiez fournir à tems les matériaux destinés dans le principe à remplir le premier volume d'histoire naturelle. S. E. nous ayant prescrit les mesures les plus promptes pour faire cesser toute cause de retard, la Commission est forcée d'ordonner le tirage des mémoires qui sont actuellement composés et de ceux qui sont prêts à l'impression.

Comme le premier volume n'est que de 114 pages actuellement et que le deuxième en a deja plus de 450, il n'est plus possible, dans l'incertitude où nous sommes sur l'époque de votre entier rétablissement, ni d'imprimer la suite des écrits dans le deuxième volume, ni d'attendre d'avantage pour prendre un autre parti. Au reste cette mesure ne nuira en rien à l'intéret de vos travaux, et la Commission doit ajouter encore que dans le cas où il se ferait attendre, elle sollicitera S. E. de réserver les fonds nécessaires pour le mettre à jour séparément, comme un supplément et une continuation de l'ouvrage.

(Comm. d'Egypte — Registre des délib., VI, 1818, page 44.)

Paris, le 29 mars 1819.

A S. E. MONSEIGNEUR LE COMTE DE CAZES,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

MONSEIGNEUR,

C'est avec la plus vive reconnaissance que j'ai reçu la décision par laquelle V. E. daigne m'accorder une gratification de 1200 francs pendant deux années, en faveur des services que j'ai eu le bonheur de rendre à l'entreprise de la description de l'Egypte. Je me croirais néanmoins peu digne de ce témoignage honorable de la satisfaction de V. E., si je ne faisais la remise de cette somme au Commissaire du Gouvernement pour que quelques unes de mes planches d'histoire naturelle abandonnées depuis 1814 soient rendues à la gravure, et publiées dans la livraison prochaine.

Lorsque je pourrai reprendre des occupations qu'un accident funeste m'a forcé d'interrompre j'aurai l'honneur d'exposer à V. E. la véritable situation de mon travail, et si V. E. le permet d'y ajouter quelques mots sur celle de l'auteur.

Je suis avec le plus profond respect, et le plus absolu dévouement,

Monseigneur,
de Votre Excellence,
le très humble et très obéissant serviteur,
J. C. SAVIGNY
de l'Institut d'Egypte.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, page 319 (n); 367 (r).)

Paris, 2 avril 1819.

A MONSIEUR JOMARD,

COMMISSAIRE DE S. E. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR PRÈS LA COMMISSION D'ÉGYPTE.

MONSIEUR,

Dans une lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à S. E., j'ai osé lui témoigner que pour vous donner les moyens de rendre à la gravure quelques unes des planches d'histoire naturelle qui en sont depuis longtemps retirées, j'avais

l'intention de vous faire la remise d'une gratification annuelle de 1200 francs pour 1819 et 1820 qui m'ont été accordées par une décision de S. E., datée du 19 mars. Si le présent avis, Monsieur, ne suffisait pas pour operer la remise en question et qu'il y eut dans les bureaux d'autres formalités à remplir j'espère que vous auriez la bonté de me les faire connaitre.

Je suis avec les sentimens de la plus grande considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

J. Cés. Savigny
de l'Institut d'Egypte.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, page 320 (n); 368 (r).)

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

À M. JOMARD MEMBRE DE L'INSTITUT.

Paris, le 5 avril 1819.

Monsieur, J'ai accordé 1200 fr de gratification pendant deux années à M. Savigny. Mais ce savant a témoigné l'intention généreuse de consacrer cette Somme à la gravure de quelques unes des planches d'histoire naturelle destinées à la description de l'Egypte et dont on avait suspendu l'exécution.

Je vous prie de me donner quelques explications à ce Sujet et de me faire connaître quelles sont les planches que l'on veut indiquer; quel prix coûterait la gravure et quel tems le travail demanderait.

Il faudrait, Si l'opération a lieu, qu'elle pût être payée sur les fonds de la Commission et que M. Savigny dont J'apprécie d'ailleurs le Noble dévouement, ne fût pas privé de Sommes qu'il a bien méritées et qui eûssent été faites Si l'Etat de Nos finances l'eût permis.

J'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur, l'assurance de ma Considération distinguée.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département de l'Intérieur
Par Ordre de Son Excellence.
Le Maître des Requêtes Secrétaire général
Mirbel

(Comm. d'Egypte, Corresp. XI, page 124.)

Circulaire du 1er juin 1819 à MM. les coopérateurs (dont Savigny.)

La décision de S. E. le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur portant que la deuxième partie de la troisième livraison de l'ouvrage sur l'Egypte, sera publiée en 1819 vous a été notifiée il y a plus de six mois.

La Commission devait attendre en conséquence à recevoir vos mémoires arrièrés qui sont destinés à faire partie de cette dernière publication. Comme vous n'avez point encore, Monsieur, adressé ces écrits, la Commission n'a aucune certitude de les comprendre au nombre de ceux qui vont être publiés avec le reste de l'ouvrage. Vous devez voir Monsieur, dans ce dernier avis la necessité impérieuse qui existe de clore promptement et entièrement l'ouvrage et qui résulte de l'ordre positif que nous en a donné le Ministre.

D'un autre côté l'affluence des voyageurs étrangers, qui vont ou qui résident actuellement en Europe, est un nouveau motif dont vous sentirez aisèment toute la force, et qui vous déterminera sans doute à hâter la rédaction et le dépôt de votre ouvrage.

(Comm. d'Egypte — Registre des délib., VI, pages 105 et 106.)

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

À M. JOMARD COMMISSAIRE PRÈS LA COMMISSION D'EGYPTE.

Paris, le 3 Juin 1819.

Monsieur, J'ai reçu votre lettre du 1er de ce mois et l'Etat que vous y avez joint. Il me donne des éclaircissemens sur les planches d'histoire naturelle dont M. Savigny a fait les dessins, mais il y a un point sur lequel je désire encore avoir des explications.

Je vois que 6 planches ont été dans le tems ajournées mais Cependant je trouve que Sur la Somme de 12000 frs affectée à la dépense qu'elles devaient occasionner, 7000 frs ont été payés et que 5000 frcs seulement restent libres.

Comment se fait-il qu'il y ait des frais faits, d'aussi forts à comptes payés sur des planches qu'on ajournait? D'un autre Côté pourquoi lorsqu'il s'agit d'obtenir un fonds supplémentaire pour Completter cette partie relative à l'histoire naturelle, ne propose-t-on pas de lever la Suspension prononcée

pour des planches sur la valeur desquelles il n'y aurait plus qu'un Solde à payer?

Puisqu'on traite de nouveau cette affaire des dessins de M. Savigny, Il me semble qu'on pourrait faire entrer tout en compte : J'attendrai vos notes définitives à cet égard.

Le Ministre, etc (comme au bas de la lettre précédente)

MIRBEL

(*Loc. cit.*, XI, page 131.)

A MESSIEURS LE PRÉSIDENT ET LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'EGYPTE.

Paris, 26 Juillet 1819.

Messieurs, d'après le Compte qui m'a été rendu des Notes relatives aux planches d'histoire naturelle de M. Savigny et à l'intérêt quelles présentent pour la *description de l'Egypte*. J'ai décidé que la dépense aurait lieu et J'en ai arrêté les bases conformément aux états qui m'ont été remis par vous.

La somme totale à fournir encore était de 22.190 fr. Je l'ai accordée sur le crédit particulier du Budjet de 1819 et Je vous engage à Suivre l'effet de ces mesures.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma Considération distinguée
(Comme précédemment)

MIRBEL

(Comm. d'Egypte. Corresp. XII, p. 134.)

Du 10 septembre 1819 — A Monsieur Savigny.

Une partie importante de vos travaux sur l'histoire naturelle de l'Egypte, restait suspendue faute de fonds suffisants pour la continuation de la gravure. S. E. le Ministre de l'Intérieur, sur le rapport qui lui a été fait par la Commission a bien voulu accorder la somme necessaire pour l'achèvement de ces travaux.

Nous nous félicitons d'avoir à vous annoncer cette nouvelle et de pouvoir ajouter que S. E. vous accorde une indemnité de 6000 francs pour les années 1819 et 1820, indépendamment du traitement qui vous est alloué par S. E.

Il ne reste plus à la Commission d'autre désir à former que de voir votre santé se rétablir promptement et vos travaux reprendre toute leur activité.

(Comm. d'Egypte — Registre des délib., VI, 1819, page 113.)

Du 13 octobre 1819 — Le Président de la Commission à M. Savigny.

La Commission ayant obtenu de S. E. le Ministre de l'Intérieur un supplément de fonds pour l'achèvement des planches d'histoire naturelle selon la demande que vous avez soumise, ainsi qu'un traitement pour vous pendant deux années, il est de son devoir de lui rendre compte de l'emploi de ces fonds et des résultats qu'on peut en espérer dans l'intèret de l'ouvrage et pour son prompt achèvement.

Le meilleur moyen de lui adresser des renseignements positifs est d'avoir une conférence avec vous à ce sujet. En conséquence vous êtes prié de vouloir bien assister à la séance qui aura lieu chez moi, rue d'Enfer, N° 18, mardi prochain, 19, à 2 heures.

(Comm. d'Egypte, Registre des délibér., VI, 1819, page 116.)

Séance de la Commission du 19 octobre 1819.

M. Savigny qui avait été invité à assister à la séance de ce jour est présent.

Ce coopérateur fait connaitre que son état de santé a toujours retardé l'explication des planches de zoologie, qu'il espère pouvoir bientôt reprendre ce travail et le conduire avec activité.

M. Jomard présente l'exposé suivant de l'état des planches. La collection s'élevait à 131. Six ont été ajournées indéfiniment, elle se trouve réduite à 125. Sur ce nombre 35 ont paru dans les première et troisième livraisons (sans explications). Reste à 90, sur lesquelles 4 planches qui complettent les oiseaux, sont en ce moment à l'impression. Des 86 autres, 40 sont finies pour la gravure, savoir : 1 Mammifère; 18 Coquilles; 21 Insectes.

26 sont en train, savoir 2 Reptiles, 13 Coquilles et 11 Insectes.

Et 20 sont suspendues faute de fonds, 7 Coquilles et 13 Insectes.

Des 40 planches finies, 21 sont gravées avec la lettre complette (excepté deux), les 19 autres sont prêtes à la recevoir. Ce sont ces 40 planches que

M. Jomard propose d'introduire dans la prochaine livraison, en les mettant en état, le plus tôt possible, d'être envoyées sous presse, à moins que l'ordre de travail de M. Savigny s'y oppose.

M. Savigny donne son entière adhésion à cet exposé et à la proposition qui est faite, sauf les modifications qui seront concertées entre M. Jomard et lui. Il s'engage en outre à fournir dans le courant de février l'explication des planches, avec les noms des individus et le lieu où ils ont été trouvés.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VI, 1819, page 118.)

Du 8 novembre 1819 — A M. Savigny, coopérateur.

La Commission voit avec une véritable satisfaction que votre santé s'est améliorée. Si elle se félicite de ce que vous serez bientôt en état de reprendre vos occupations, l'estime et l'affection que vous portent tous ses membres, les porte à prendre un intéret personnel à l'espoir fondé de votre entier rétablissement. Nous serons par là en mesure, ainsi que vous même, de répondre à la bienveillance et à la protection spéciale que le Ministre de l'Intérieur a accordé à vos travaux et à votre personne. Il est de notre devoir de vous rappeler en conséquence les engagemens que vous avez pris en dernier lieu.

Sur 90 planches de votre collection restant à publier, quatre sont imprimées ou s'impriment, 26 sont à la gravure, 20 qui ont été suspendues faute de fonds, peuvent être aujourd'hui reprises pour la gravure : enfin 40 étaient anciennement finies et n'attendaient, pour être publiées, que votre révision, l'inscription de la lettre ou peut être quelques additions; il y a même 21 parmi ces dernières aux quelles la lettre est gravée.

Vous avez consenti à l'impression et à la publication de 40 planches au moins, à prendre parmi celles qui sont ou seront entièrement finies au mois de mars prochain; et en deuxième lieu, vous avez promis de fournir dans le courant de février l'explication de ces mêmes planches, partie du texte si arriéré pour la zoologie.

A la vérité vous ne vous engagez pas à donner dans cette explication de figures autre chose qu'une simple nomenclature des individus et la désignation des lieux où ils ont été recueillis. Mais le retard qu'a éprouvé l'ouvrage et aussi l'état de votre santé ne nous permettront pas d'ici-a longtems d'espérer un texte plus étendu, nous nous bornerons donc à vous demander :

1° Les modèles de la lettre pour les planches que vous avez désignées à M. Jomard, comme pouvant être imprimées et publiées.

2° L'explication de ces mêmes planches.

Nous nous flattons que rien ne s'opposera à ce que cet arrangement que vous avez proposé vous même, ne reçoive une exécution entière, et surtout que votre santé n'y mettra point d'obstacle.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VI, 1819, pages 120 et 121.)

Dans la séance de la Commission exécutive du 21 décembre 1819, M. Jomard fait connaitre que M. Savigny a donné son adhésion au travail relatif à la publication de 49 planches d'histoire naturelle dans la prochaine livraison. Il a également promis de donner l'explication succinte de ces planches ainsi qu'il a été convenu dans la dernière séance.

Le 22 décembre 1819 — A Monsieur Savigny.

Il s'est écoulé deux mois depuis la séance à laquelle vous avez assisté et qui a été consacrée au choix des planches destinées à la publication prochaine. Vous avez promis de donner tous vos soins à cet objet ainsi qu'à la composition du texte explicatif, nous croyons devoir vous rapeller l'urgence de ce dernier travail qui vous donnera en même tems l'occasion de completter entièrement la lettre, tant sur les 19 planches où elle est deja gravée, que sur celles qui ne portent encore aucune inscription. Il vous sera adressé, à cet effet, une épreuve de chacune de ces planches que vous avez désignées pour la prochaine livraison. Nous souhaitons vivement que l'Etat de votre santé ne mette point d'empêchement au travail que vous avez promis.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VI, 1819, page 127).

Paris 1[er] février 1820.

A M. JOMARD, COMMISSAIRE, ETC.

Monsieur et cher Collègue,

J'apprends à l'instant qu'on va procéder à un nouveau tirage de mes planches. Etes vous content des résultats du premier? Ne trouvez pas, comme moi, que l'impression dite au Chiffon a le terrible inconvénient d'user promptement des Cuivres dont le travail est fort délicat, et de ne produire que des épreuves sans couleur? Il me semble que cela saute aux yeux, et c'est l'avis unanime des imprimeurs et des artistes que j'ai consultés.

Peut être manquez vous des fonds necessaires pour adopter un procédé qui serait d'abord plus dispendieux mais qui previendrait pour la suite de grands embarras, et des dépenses infiniment plus sérieuses. S'il en est ainsi, et que des motifs que je respecte vous détournent de demander au Ministre, un nouveau Supplément de fonds j'oserai m'en charger moi même. J'ai lieu d'espérer qu'en présentant au Ministre une demande appuyée sur des faits matériels, et non moins utile aux intêrets du Gouvernement qu'a la perfection de l'ouvrage, elle recevrait de S. E. un accueil favorable.

Je vous prie, Monsieur et cher Collègue, de me répondre le plustot possible, car il parait que le tems presse. Je n'entreprendrai rien sans avoir reçu préalablement votre avis et demandé celui de la Commission.

Je suis avec la plus profonde estime et le plus sincère attachement, etc.

En marge de la main de Jomard : Répondu que le deuxième tirage sera fait à la main pour toutes les planches qui seront acceptables.

(Comm. d'Egypte, Correspondance, XIV, page 321 (n); 369 (r).)

Du 10 avril 1820 — Le Président et membres..... à M. Savigny, coopérateur.

La Commission a résolu de prendre des mesures pour publier la dernière livraison de l'ouvrage dans le mois d'octobre, elle y comprendra les planches que vous avez désignées pour en faire partie et le texte dont elle sait que vous vous occupez avec activité.

Puisqu'heureusement votre santé actuelle vous permet de vous livrer au travail, nous désirons ardemment envoyer à l'impression le texte que vous avez de pret, les vues que vous avez sur la distribution de vos écrits dans le premier volume d'histoire naturelle sont approuvées par la Commission, ainsi rien ne s'oppose plus à ce que l'impression commence immédiatement, Il n'est pas moins nécessaire de presser l'impression des planches, objet de longue haleine et d'une difficile exécution. Nous vous invitons à fournir le plus tôt possible aux graveurs les indications nécessaires pour les planches sur lesquelles la lettre n'est pas encore gravée. Il faudra beaucoup de tems pour corriger la gravure et les mettre définitivement en état de paraitre.

Nous attendons votre réponse au Contenu de cette lettre.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VI, 1820, page 144.)

Paris, le 22 avril 1820.

A M. LE PRÉSIDENT ET A MM. LES MEMBRES, ETC.

Messieurs,

Je ne puis, a mon grand regret, remplir que la moitié des desirs que vous manifestez dans la lettre a laquelle j'ai l'honneur de répondre, Les esperances que vous paraissez fonder sur l'amelioration de ma santé ont malheureusement une base peu solide. Il n'y a encore pour mes yeux aucun intervalle sensible entre le premier moment de l'application et celui de l'extrême fatigue, et dans une telle situation, il me serait impossible de donner simultanement des soins au texte que vous me demandez, et aux planches que vous desirez aussi faire paraître.

J'ai publié en 1817 plusieurs planches, sans texte : Obligé de faire un choix il m'a paru naturel de publier cette année quelques pages de texte et de remettre les planches à l'année prochaine. L'interêt de l'ouvrage, celui de ma propre réputation me prescrivaient également ce parti et j'ai résolu de m'y tenir.

Il n'existe à l'heure ou je parle, aucune des planches en état de paraître, aucune ou il ne se trouve des omission et des fautes graves soit dans les figures, soit dans la lettre; et je dois protester d'avance contre tout tirage qui

serait ordonné par M. le Commissaire du Ministre, malgré la présente déclaration.

Ce n'est pas de ma santé seule que me viennent les contrariétés; ce n'est pas elle seule qui m'oppose des obstacles. Mais pourquoi fatiguerai je la Commission par des réclamations qu'il n'est pas vraisemblablement en son pouvoir, ni d'ecouter, ni d'appuyer?

J'aime mieux dans un moment ou l'on m'assure qu'elle est près de se dissoudre, et dans une lettre qui sera peut être la dernière, lui exposer ma vive reconnaissance pour tant de marques d'intèret que j'ai reçues d'elle pendant les deux années les plus pénibles de ma vie. Jamais je n'en perdrai le souvenir. Jamais quoique fasse ma mauvaise étoile, je ne consentirai à me rendre indigne par mes écrits de l'honneur de les avoir obtenues, et c'est avec joie que j'en prends ici l'engagement solennel.

Je suis avec la plus haute considération et le plus inaltérable attachement,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. C. Savigny.

P. S. — Je livrerai 100 pages de texte jeudi prochain et cent autres pages deux mois après; je continuerai ainsi tous les deux mois jusqu'a la publication.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, page 370.)

Paris, le 30 décembre 1820.

Mon cher Jomard,

La Commission spéciale a deja eu la bonté de m'accorder ou me faire accorder dix exemplaires de mes planches de zoologie. Comme les cuivres iront bientôt terminer leur existence chez M. Panckouke, je désire vivement en obtenir encore 25 a 30. Le pourrai-je par votre seule entremise? Si vous ne le pensez pas, j'adresserai *officiellement* à la Commission une demande que je fais dans l'interêt de la Science, et que je croirais devoir faire quand meme j'aurais la certitude d'être refusé.

Quoique je ne connaisse plus les conditions imposées à l'auteur de la partie botanique dans une circonstance à peu près semblable, je consens d'avance et de grand cœur à m'y soumettre.

Je desire aussi que la Commission m'accorde quelques épreuves de rebut pour être distribuées aux zoologistes qui ne pourraient avoir l'atlas complet.

Agréez, mon cher Jomard, pour l'année qui va commencer tous les vœux de votre ami et serviteur,

J. Ces. Savigny.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, page 324 n; 372 r. et Reg. des délib., VI, 1820, page 175.)

Du 15 janvier 1821 — Arrêté de la Commission.

La Commission arrête

Que 25 exemplaires de chacune des planches de la Collection de M. Savigny seront tirées en sus de l'édition, et remis à ce coopérateur sauf par lui de fournir le papier et couvrir les frais d'impression.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VI, 1821, page 176.)

19 mars 1821.

Mon cher Savigny

Je sais que vous êtes retenu à Versailles par une Circonstance grave. Ce motif a naturellement du m'engager à respecter vos loisirs, et c'est la raison qui m'a empêché de vous écrire depuis deux semaines. Je vous avoue aussi que je ne puis regarder comme irrévocable le parti que vous m'avez annoncé. Il est difficile que vous n'apperceviez pas l'embarras où cette résolution jetterait la Commission et vous même, et cette double crainte est de nature à vous ébranler. En attendant vos travaux de gravure marchent toujours bien plus lentement que je ne le voudrais; mais tous les cuivres sont apportés à l'atelier.

Les nouvelles Planches d'oiseaux ayant fourni leurs 300 Epreuves en Couleur seraient livrées à l'imprimerie pour l'impression en noir, si deux d'entr'elles n'avaient besoin d'être retouchées; mais pour cette retouche, il faut

que je me concerte avec vous. Ce serait peut être le cas de s'occuper des autres Planches. Enfin M. Prêtre envoie de nouvelles estampes; il faudrait profiter de la révision qu'il doit y faire, pour les Corrections générales dont vous êtes convenu avec lui. Mais je ne puis y tenir la main, comme il faut parceque j'ignore ce qu'il vous a promis, et quand il conviendra de tenir sa promesse. Vous savez Combien je désire ne rien faire qui soit capable d'aliéner cet habile artiste.

En Cela Comme en d'autres choses (et vous me rendrez cette justice) il n'y a point de sacrifice que je n'aime à vous faire homage.

Recevez mon cher Savigny l'assurance de ma Constante affection

(Comm. d'Egypte. Corresp., XVI, page 247.)

Cette lettre n'est pas signée mais elle est de l'écriture de Jomard.)

Paris le 13 Juin 1821

Je suis très sensible, Jomard, aux vœux que vous avez la bonté de faire pour moi; je vous prie d'agréer mes bien sincères remerciemens.

J-Ces. Savigny

(*Loc. cit.*, XIV, page 388.)

Paris 25 janvier 1822

Monsieur,

ce sera avec beaucoup d'empressement que j'appuyerai La demande de La Commission dans le double but du promt achevement de L'ouvrage et d'être utile a un naturaliste distingué.

afin que je puisse entretenir Le Ministre, tant de cet objet que de ce qui pourrait etre également avantageux à L'entreprise, je vous serai obligé de vouloir bien me faire donner les renseignemans suivans :

1° un état des traitemens payés a quel titre que ce soit Sur les fonds de L'ouvrage, Sur lequel on mentionnerait Sous forme d'allocation La quotité de Celui actuellement Sollicité par M. Savigny.

. . . .

Veuillez agréer, Monsieur, L'assurance de ma Considération distinguée

Lafont

(*Loc. cit.*, Corresp. IX, page 39.)

XI. — UNE BROUILLE PASSAGÈRE ENTRE SAVIGNY ET JOMARD.

Un nuage passa. . . . .

Du 8 février 1821 — M. Savigny au Commissaire du Gouvernement.

J'ai appris par la voie des Journaux que vous étiez chargé de diriger une deuxième édition de la grande Description de l'Egypte. vous allez vous occuper, ou peut-être meme vous occupez vous deja de la réimpression des dix premières planches d'oiseaux. Je prends la liberté de vous adresser au sujet de ces planches une observation très importante et que je vous prie de vouloir bien prendre en grande considération.

Vous savez que les planches en question ont été imprimées chacune, partie en noir, partie en couleur. Le graveur M. fouquet était convenu avec la Commission spéciale et avec moi qu'on tirerait d'abord les épreuves en couleur, après quoi il retoucherait les planches convenablement pour qu'elles pussent de meme fournir de belles épreuves en noir. Malgré cette Convention les imprimeurs auxquels on a remis les Cuivres a mon insu ont commencé par imprimer en noir. Il est résulté de cette méprise que les Cuivres sont restés ce qu'ils étaient primitivement c'est-a-dire bons pour des epreuves en couleur, mais fort médiocres pour les épreuves en noir qui donne(nt) souvent un portrait fort infidele des objets qu'elles sont censées représenter.

Je pense donc qu'on ne peut se dispenser aujourd'hui de remedier à ce grave inconvenient, non comme on l'eut fait autrefois, mais du moins en faisant disparaitre les imperfections les plus choquantes. Je me charge volontiers de les indiquer, et je suis persuadé que M. Contant qui a mis la derniere main a toutes les planches d'oiseaux se chargerait d'exécuter ces corrections en moins de deux mois et pour une somme qui n'excederait pas 600 francs.

M. Savigny ose espèrer que sa proposition sera communiquée au Ministre de l'Interieur et que M. Jomard l'appuiera de son crédit.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VI, 1821, pages 178 et 179 et Correspondance, XIV, page 326 n; 374 r.)

Paris, le 8 février 1821.

Mon cher Jomard,

L'exclamation qui vous est echappée hier me revient sans cesse à l'esprit — Des corrections après quinze années; y pensez vous! — Ah ah! Des corrections après quinze années!!! — Cela veut dire, ce me semble, que les corrections trop differées cessent d'etre nécessaires, et que les auteurs acquierent avec le tems un droit de prescription, pour leurs pechés. Je l'ignorais. La doctrine, sans doute est nouvelle. J'avoue qu'elle est très commode, et très propre à tranquiliser bien des consciences. Je serais fort curieux de connaitre les ouvrages de celui qui l'a inventée.

Vous auriez pu me faire une objection plus sérieuse en me disant que l'edition de M. Panckoucke n'est pas l'edition des voyageurs, et que ce qui s'y passe ne les regarde pas. J'en conviens a regret; mais n'est il pas bien naturel qu'un pauvre auteur s'interesse encore à sa reputation, même dans les editions de son ouvrage auxquelles il ne peut prendre part? Vous n'ignorez pas, au reste, comment les deffauts dont je me plains ont existé, et pourquoi ils existent encore. On a gravé les planches d'oiseaux pour qu'elles fussent d'abord imprimées en couleur, et on devait les retoucher pour qu'elles le fussent ensuite en noir. Par une meprise inconcevable on a imprimé en noir avant d'imprimer en couleur. Ceci n'est pas de mon fait, mais du votre ou de celui de votre predecesseur.

L'humble proposition que j'ai cru pouvoir hasarder devant vous, que je vous adresse maintenant officiellement et de la manière la plus formelle, est faite autant de vos interets que des miens. Je sais quelle sincère affection mes amis me portent, et je leur rends cette affection de toute mon âme; mais je n'en prendrais pas moins les soins necessaires pour que les fautes qu'ils commettent sciemment, qu'ils commettent malgré mes protestations, quand ils coopèrent a mes travaux, ne me soient point imputées. Ils savent quel prix j'attache au suffrage des hommes éclairés et ils n'exigeront pas que je sacrifie a leurs petites convenances un sentiment auquel j'ai fait le sacrifice de ma vie entière. Quelques uns disent : Ami jusqu'à la bourse. Moi, je dis : Ami, jusqu'à l'estime; Ami, jusqu'à l'honneur.

Je me hâte de finir, d'abord pour laisser se reposer mes yeux deja très fatigués, et ensuite pour ne pas vous ennuyer. On se plaint depuis vingt-cinq ans de l'exiguité de ma correspondance. Voila que tout à coup vous vous recriez sur son volume : J'étais loin de m'attendre a un pareil phenomène.

Agréez l'assurance de ma bien sincère amitié,

J. C. Savigny.

Je n'ai pu joindre M. Prêtre hier, mai je suis certain de le voir aujourdhui.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, page 328 n; 376 r.)

Au haut de cette lettre, Jomard a noté :

On a tiré d'abord les 300 exemplaires en couleur parce que le coloriage était une opération très-longue et qu'il falloit se hâter de les commencer; en second lieu, pour donner aux épreuves de luxe (?) et sur papier vélin, toute la fraicheur des planches.

Du 17 février 1821 — Le Président et membres.... à M. Savigny.

La lettre par laquelle vous demandez qu'on remette aux graveurs pour correction, les cuivres des premières planches d'oiseaux publiées dans la première livraison de l'ouvrage et deja tirées à mille exemplaires, nous a été communiquée. Après un mûr examen, la Commission a reconnu que cette affaire était étrangère à l'objet actuel de ses travaux, qui est la plus prompte publication possible de la dernière livraison, et que dans la position où elle se trouve, il lui était impossible de faire en ce moment une demande de fonds pour cet objet; enfin, que si elle formait cette demande, elle n'en pourrait espérer aucun succès. Nous regrettons en conséquence, Monsieur et cher Collègue, de ne pouvoir appuyer la démarche que vous paraissez avoir le dessein de faire auprès de S. E. le Ministre de l'Intérieur.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VI, 1821, pages 182 et 183.)

Du 19 ou du 20 février —

Mon cher Jomard,

Puisque vos occupations ne vous laissent pas le loisir de transmettre mes observations au Ministre, et de les appuyer de votre credit, je me hasarderai

à les présenter moi même. Je ne puis toutefois justifier une démarche aussi directe auprès de S. E. qu'en lui donnant communication de la lettre que je vous avais d'abord adressée, et de votre réponse à cette lettre. Je vous prie donc de vouloir bien m'envoyer aujourd'hui ou demain une réponse veritablement officielle, à moins que vous ne considériez comme telle celle que vous m'avez fait passer.

M. Prêtre est venu chez moi ce matin prendre les dessins d'oiseaux; il retouchera d'abord ses modèles et corrigera ensuite toutes les épreuves qu'il vous a deja remises. Il m'a promis que les deffauts dont nous nous plaignions ne reparaitraient plus à l'avenir.

Votre tout dévoué ami et serviteur,

J-Ces. Savigny.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, 330 n; 378 r.)

Du 22 février.

A M. Savigny.

J'ai fourni à la Commission dans la Séance du 16 ct ainsi que je vous l'avais promis la demande que vous avez formée pour la retouche de 7 planches d'oiseaux appartenant à la première livraison.

L'avis de la Commission ayant été contraire, j'ai le regret d'avoir à vous annoncer qu'elle n'est point en mesure de solliciter de S. E. le Ministre de l'Intérieur, les fonds qui lui seraient nécessaires pour cette opération. En attendant le résultat des démarches ultérieures que vous croiriez devoir faire, si vous persistiez dans vos propositions, je suis obligé de faire rentrer les Cuivres dans le dépot du Gouvernement.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VI, 1821, page 190.)

A Monsieur Jomard, etc.

Paris, le 22 février 1821.

Monsieur et Collegue,

Je reçois en meme tems et la lettre par laquelle la Commission m'apprend qu'elle ne peut appuyer la demande que je me propose de faire au Ministre, et la nouvelle que deja vous avez disposé des sept planches d'oiseaux auxquelles cette demande se rapporte plus particulièrement.

Votre dernier billet n'avait donc d'autre but que de me tenir dans une trompeuse securite afin de vous donner le tems de prendre des mesures conformes a vos desirs (Je remarque que la lettre que vous me faites passer aujourdhui 22 est datée du 17). C'était opposer a la loyauté une trahison sans exemple.

Dès ce moment je romps mes relations avec Vous et comme je ne pourrais travailler à la Description de l'Egypte sans conserver ces relations, je cesse aussi toute coopération à la Description de l'Egypte.

Vous pouvez regarder cette déclaration comme positive.

Je la communiquerai d'ailleurs officiellement à qui de droit. Je vous epargne *d'autres reproches.*

Notre correspondance depuis dix-huit mois contient ma justification toute entière.

Votre serviteur

J. C. Savigny.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, page 332 n; 380 r.)

J'ai jetté les yeux sur la lettre officielle de Monsieur Jomard. Le tems des illusions est passé.

Si ma première demande, la plus simple de toutes et la plus facile a satisfaire s'est trouvée repoussée avec ce dédain, quel sort attendaient donc celles qui devaient suivre!

J'espere que Monsieur Jomard ne regardera pas comme une offence le sage parti que je prends de ne pas ouvrir sa lettre particulière, et qu'il me saura de cela aucun mauvais gré.

Savigny.

Le 24 fevrier 1821.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, page 334 n; 282 r.)

A Monsieur Jomard, etc.

Il n'y a Jomard, que les ressentimens des méchans qui soient durables : que le passé soit donc promptement oublié !

Quant a la resolution que j'ai prise de ne plus coopérer à l'ouvrage j'y persiste et je dois y persister, certain comme je le suis que, dans la situation des choses, la résolution contraire n'aurait ni pour vous, ni pour moi, ni pour l'ouvrage lui même de resultat honorable.

Comptez toujours au nombre de vos amis

Votre dévoué,

J. Ces. Savigny.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, page 335 n; 383 r.)

Grande Chancellerie de l'Ordre royal de la Légion d'honneur.

Du 27 février 1821.

A Monsieur Jomard.

Mon cher ami,

Je savais quelque chose de la résolution de Savigny, mais rien des causes et des conséquences, et surtout de la manière dont il entend y pourvoir. Cela m'afflige. Dans ce qui est personnellement entre vous, je compte entièrement sur la puissance des anciennes relations qui ont un droit bien supérieur aux difficultés d'humeur ou de position, vous ne voudrez ni l'un ni l'autre, oublier une fraternité d'armes qui est contemporaine de vos premiers titres et de votre première gloire.

. . . . Ton ami,

J. Le Boeuf [1].

(Le reste de la lettre est étrangère à Savigny.)

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, page 230 n; 288 r.)

[1] Il est bon de faire remarquer ici, qu'il s'agit de *Jules* Le Bœuf, alors chef de division à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur et non de son frère Edmond, officier d'artillerie, bien plus connu, qui hérita de Mlle Letellier et devint Maréchal et Ministre de la Guerre.

On peut conclure de cette lettre que, pour faire revenir Savigny sur sa décision de cesser toute relation avec la Commission et avec Jomard, celui ci s'était adressé à Le Bœuf, qui était leur ami commun, dans le but d'intervenir auprès de lui.

La lettre de cet officier montre qu'il comptait beaucoup plus sur les relations anciennes des deux camarades d'Egypte, ce en quoi il ne se trompait pas, que sur sa propre intervention.

A MONSIEUR LE COMTE BERTHOLLET,

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION.

Versailles, le 16 Mars 1821.

Monsieur le Comte,

C'est aujourdhui seulement que j'ai eu connaissance de votre lettre du 12 : je m'empresse d'y répondre.

Les reproches que vous semblez m'adresser sont l'effet d'une méprise bien cruelle. Je ne renonce pas volontairement à mes engagemens comme vous paraissez le penser, mais depuis cinq ans l'exécution de ces mêmes engagemens est devenue peu à peu impossible sur la plupart des points et dès lors indifférente sur tous, changement qui s'est opéré malgré mes vains efforts et mon très grand regret.

Voila, Monsieur le Comte, ce qu'il me serait facile de vous démontrer. Voila ce que je vous dirais de démontrer au Gouvernement s'il venait à me demander des explications. Il les demandera sans doute, et dans ce moment decisif la genereuse intervention que vous me promettez aura la puissance d'écarter bien des obstacles et de me faire donner les moyens d'accomplir une tâche que je n'eusse jamais acceptée sans le juste espoir de la remplir avec distinction.

J'ai l'honneur d'être avec le respectueux et le plus sincère attachement.

Monsieur le Comte

votre très humble, très obeissant et très dévoué serviteur,

J.-Ces. Savigny.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, 337 n; 385 r.)

XII. — DÉCISIONS DE LA COMMISSION PROVOQUÉES PAR LES RETARDS DES NATURALISTES.

Séance de la Commission exécutive du 24 mars 1821.

M. Jomard fait connaitre que M. Savigny parait persister dans sa résolution de Cesser de Concourir à l'ouvrage; que cependant les travaux qui sont en train ne peuvent être discontinués parce qu'il existe des marchés avec les artistes et les graveurs.

Il présente ensuite le compte (rendu) sommaire, ci-joint, de l'Etat des travaux de la partie zoologique, enfin il met sous les yeux de la Commission les gravures classées en trois parties : 1° — 15 planches en train et très avancées; 2° — 21 planches non finies et suspendues; 3° — 54 planches terminées (dont 21 avec la lettre), sauf quelques additions ou légères corrections demandées par l'auteur Sur 17 d'entre elles, en tout 90.

Ensuite il dépose sur le bureau de la Commission, un tableau de la Composition des trois Volumes d'histoire naturelle arreté avec le naturaliste, en vertu de la décision qui le chargeoit de compléter le premier Volume, d'où il résulte : 1° que ce premier Volume a été divisé en trois tomes, 2° qu'il ne renferme que 242 pages, tandis que le deuxième monte à 462. Ce qui met dans la nécessité de prendre un nouveau parti.

M. Jomard annonce qu'il est possible de fixer l'époque de la dernière publication, soit au mois de septembre en se bornant à 160 ou 170 planches comme dans la première livraison. Avec le texte actuellement imprimé ou à l'impression, soit au mois de décembre en comprenant toutes les planches et les mémoires terminés ou à terminer jusqu'à cette époque.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VII, 1821, page 1.)

Séance du 9 avril 1821 — La Commission décide de suspendre l'impression des planches d'histoire naturelle et demande au Ministre de désigner un zoologiste pour les inscriptions à mettre sur les planches.

(*Loc. cit.*, pages 7 et 8.)

Du 16 avril — Les Président et Membres de la Commission au Ministre.

La Commission d'Egypte a été retardée dans ses travaux par des difficultés et des obstacles qu'il lui avait été impossible de prévoir. Il était peu vraisemblable que les naturalistes, entre lesquels étaient partagées, sans aucun point de contact, les diverses branches de l'histoire naturelle, fussent les derniers à fournir leur part à l'ouvrage commun.

Pour obtenir les matériaux annoncés par les auteurs et parvenir à l'exécution et à la publication, la Commission a eu recours à tous les moyens qui étaient en elle; aucune démarche, aucun effort, aucun soin n'ont été négligés, Mais les occupations très étendues de l'un des auteurs[1] chargés de l'histoire naturelle, les absences fréquentes du second, voué à des fonctions publiques[2], l'indisposition grave du troisième, et surtout l'étendue considérable de ses travaux, ont été cause que la zoologie et la minéralogie sont demeurées jusqu'à présent incomplètes. Ce n'est en sorte que pièce à pièce, que les matériaux et surtout le texte relatif à ces deux parties ont été obtenus, insérés dans l'ouvrage et publiés; car nous ne parlons pas de la botanique terminée depuis long-tems avec un zèle qu'on ne saurait trop louer dans le naturaliste qui en étoit chargé[3]. Cependant les fonds n'ont pas manqué pour la gravure et l'impression des planches et du texte. Le Gouvernement a pourvu avec libéralité à tous les frais. Enfin les demandes formées à cet égard par la Commission ont été accordées avec la bienveillance dont elle avait besoin pour réussir dans son entreprise.

D'un autre coté, la Commission croyant remplir un devoir impérieux a fait tous les retranchemens que le plan de l'ouvrage pouvait comporter. un seul exemple pourra le prouver à V. E. le naturaliste chargé des oiseaux, des insectes, coquilles, madrépores etc, et de tous les animaux invertébrés, avait proposé 99 planches d'insectes. Nous avons réduit se nombre à 54. Mais les dessins de cette espèce et ceux des Annélides, coquilles, madrépores, etc, qui

[1] De Rozière.

[2] Geoffroy Saint-Hilaire. Pour bien comprendre aujourdhui ce passage, il est bon de rappeler, qu'en 1808, ce naturaliste, professeur au Muséum, avait été envoyé, par Napoléon, en mission en Espagne et au Portugal.

[3] Delile.

ont été présentés à la gravure étaient si compliqués, si minutieux, si chargés de détails que les meilleurs artistes de la Capitale ont été insuffisans pour terminer jusqu'ici l'exécution des 111 planches relatives aux animaux sans vertèbres. Plusieurs d'entre eux ont consumé deux années et plus sur une seule de ces gravures, tant l'exécution est délicate et difficultueuse, à la vérité, les planches qui sont entièrement finies, et c'est le plus grand nombre, ne laisse(nt) rien à désirer pour la beauté du travail, elles serviront et servent deja de modèles pour les ouvrages nationaux et étrangers, l'on conçoit sans peine que la surveillance d'un aussi grand nombre de dessins et de gravures a couté à l'auteur un travail pénible et périlleux pour sa santé; aussi a-t-il été frappé d'une indisposition facheuse qui pendant près de deux années ne lui a permis de consacrer à l'ouvrage qu'une partie du temps. Aujourdhui ce naturaliste a pris la résolution de se retirer tout à fait. Dans cette position la Commission a cru de son devoir de rendre compte de l'état des choses à V. E. et de lui soumettre les mesures qu'elle croit propres à terminer la publication.

Elle ne peut trop regretter le parti qu'à pris M. Savigny dans un moment où les travaux sont si avancés. Elle ne voit pas avec moins de peine qu'un coopérateur aussi estimable, et qui a rendu à la science tant de services, demeure sans aucun traitement depuis le 1er janvier. Il ne peut échapper à V. E. que la Commission éprouve un sentiment pénible dans cette circonstance, puisqu'elle est dans le cas de demander que le Gouvernement prenne en considération la position de ce collaborateur, dans le moment où il renonce à ses travaux mais nous n'en croyons pas moins cette réclamation très légitime, parce que les services passés de M. Savigny et les maladies qui en ont été la suite et l'effet, doivent lui garantir l'intérêt et la juste protection du Gouvernement.

Telles sont, Monseigneur, les raisons qui nous font recourir à la générosité et à l'équité de V. E. en faveur de M. Savigny, afin que sur les fonds qui seront disponibles, elle veuille bien allouer à ce savant une indemnité soit annuelle, soit temporaire. Mais cette demande de la Commission est tout à fait indépendante des mesure qu'elle a l'honneur de soumettre à V. E., et qui ont pour objet de fixer la publication et de clore l'ouvrage irrévocablement.

Bien que la Zoologie soit la partie la plus reculée, cependant elle est

encore dans un état d'avancement satisfaisant. Toutes les planches de quadrupèdes, de poissons, d'oiseaux, de Reptiles, au nombre de 62, sont imprimées, à trois près; parmi elles sont 14 planches d'oiseaux en couleur d'une exécution parfaite, mais lente et laborieuse et qui ont exigé une surveillance et des soins aussi pénibles qu'assidus. Des 111 autres planches de zoologie, consacrées aux animaux sans vertèbres, 22 sont publiées, 21 ont la lettre gravée et n'ont besoin que d'une révision légère, 28 sont terminées et n'attendent plus que les inscriptions à mettre sur la gravure, 13 sont dans les mains des graveurs et seront finies promptement, 21 ont été suspendues depuis longtems pour cause d'imperfection, enfin six sont retirées.

Quant à la botanique et à la minéralogie formant ensemble 77 estampes, elles sont terminées.

Tel est l'Etat de l'avancement des 250 gravures formant l'une des branches de l'ouvrage les plus importantes.

Malgré ce progrès, Monseigneur, il n'est pas possible à la Commission de s'occuper de l'impression des planches terminées; la retraite du naturaliste ne permet pas, quant au présent, d'inscrire la lettre et les indications necessaires; ce ne peut être qu'à une époque plus reculée : alors à défaut de l'auteur et dans le cas de refus ou d'impossibilité de sa part, on serait dans la neccessité de le suppléer; aujourdhui la marche de l'ouvrage et sa publication en seraient retardées. Il faut donc exclusivement diriger ses efforts du côté des antiquités, de la géographie et de l'Etat moderne. . . . .

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VII, pages 11 à 13.)

Paris, le 26 janvier 1822.

A Monsieur le Président et à MM. les Membres, etc.

Messieurs,

Je vais entreprendre un voyage que les Médecins jugent nécessaire au rétablissement de ma santé.

La durée de ce voyage ne peut être moins de quatre mois. Je dois en prenant congé de vous pendant un si long espace de tems vous rappeller que les Planches relatives à mes travaux sont encore imparfaites et vous supplier de

prendre les mesures nécessaires pour qu'il n'en soit imprimé aucune pendant mon absence.

J'éprouve en ce moment un sentiment pénible; Agréez ceux de reconnaissance et d'attachement que ne cessera jamais de vous exprimer Messieurs,

Votre très-humble, très-obéissant, etc.

J. Ces. Savigny.

Les lettres adressées à mon domicile, rue Cassette, n° 35, continueront de me parvenir.

(Comm. d'Egypte — Corresp., XIV, page 342 n; 390 r.)

Séance du 26 janvier 1822.

M. Savigny fait part à la Commission de l'entreprise d'un voyage que les Médecins jugent nécessaire au rétablissement de sa santé. Ce voyage ne sera pas moins de quatre mois : Il rappelle que les planches relatives à ses travaux, sont encore imparfaites, il prie de prendre les mesures nécessaires pour qu'il n'en soit imprimé aucune pendant sont absence.

A la séance du 4 février, à laquelle assiste Savigny, lecture est donnée de cette même lettre.

La Commission décide d'écrire au Ministre pour lui demander de suspendre le tirage des planches d'histoire naturelle durant quatre mois.

(*Loc. cit.*, page 46.)

Grande Chancellerie de l'ordre royal de la Légion d'honneur.

A Monsieur Jomard, Commissaire du Gouvernement, etc.

Mon cher ami,

. . . . J'ai rendu compte à Savigny vendredi, par écrit, de notre conversation de jeudi; la lettre est arrivée le soir chez lui, et samedi il a écrit à la Commission une lettre qu'il a déposée chez M. Berthollet, rédigée dans le sens que tu m'a indiqué «Je pars, je demande que, pendant mon

absence, les planches ne soient pas livrées au tirage». Il n'y a aucun mot de plainte, j'ai eu hier communication de la copie de la lettre.

Je t'écris ainsi, par pure précaution, car je me suis donné la commission d'aller te trouver aujourdhui et de te recommander le surplus de l'affaire commencée ainsi sur tes indications,

A n'entendre que ce que m'a dit S., j'ai peine à concevoir comment les reproches amers sont si prompts à venir de l'une ou de l'autre part. Homme d'honneur l'un et l'autre qui joignez aux titres communs entre les savants des qualités de cœur ou de caractère — communs parmi eux, ne vous pressez pas si fort de condamner, et de sacrifier votre repos pour quelques difficultés de position qui ne sont l'œuvre de la volonté d'aucun des deux.

Si je ne te rencontre pas à l'institut aujourdhui, commence donc par te remettre l'esprit en paix sur l'objet dont j'avais à traiter avec toi. Il y a trop de vraies occasions dans la vie pour l'honneur ou le chagrin.

. . . . Ton ami

J. L. B. (Le Boeuf)

28 janvier 1822
3 heures et demie.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, IX, 232 n; 290 r.)

Du même au même.

Mon bon ami,

. . . . Si la Commission consulte le Ministre avant de répondre définitivement, sans doute au moins elle fera une réponse provisoire. Cela est nécessaire, faute de mieux, pour que Savigny puisse commencer son voyage, dans le cas où il serait sollicité de partir. Le silence absolu le réduirait, ce me semble, à l'impossibilité de se déplacer.

Je lui écris aujourdhui, et lui rappelle la demande que tu lui as faite du dessein de Prudon.

Ton ami,

J. L. B.

31 janvier 1822.

(*Loc. cit.*, page 234 n; 292 r.)

Le 5 février 1822 — Le président et membres. . . à M. Savigny.

Nous avons pris connaissance de la demande que vous avez adressée à la Commission tendant à suspendre pendant les quatre mois que durera votre absence, le tirage des planches relatives à vos travaux.

Après avoir pris également connaissance de l'Etat des planches dont il s'agit, au nombre de 90, nous avons reconnu : 1° que 4 planches d'oiseaux étaient imprimées; 2° que sur 50 anciennement finies, 21 seulement portaient la lettre gravée, mais non corrigée par vous définitivement. 3° que la plupart des 15 planches qui étaient à la gravure l'année dernière sont à présent terminées — 4° enfin, que 21 planches étaient ajournées pour cause d'imperfection.

En conséquence la Commission voulant satisfaire à votre désir a arrêté qu'il serait écrit à S. E. le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, pour demander l'autorisation de suspendre pendant quatre mois, le tirage des planches non encore livrées à l'impression, après lequel temps, S. E. sera priée de prendre une nouvelle décision.

Nous désirons vivement, Monsieur et cher Collègue, que l'absence que vous allez faire contribue à votre prompt rétablissement, et vous mette dans le cas de reprendre immédiatement vos importans travaux comme vous nous en avez donné l'assurance verbale.

Le même jour il a été écrit dans ce sens à S. E. le Ministre de l'Intérieur.

(Comm. d'Egypte, — Reg. des délib., VII, 1822, page 47.)

Paris, le 8 février 1822.

A Monsieur le Président et a MM. les Membres de la Commission.

Messieurs,

La lettre dont vous avez bien voulu m'honorer et que je viens seulement de recevoir m'oblige a vous adresser à la hâte quelques explications.

1° — Je n'ai pas demandé, Messieurs, la suspension de l'impression des planches relatives a mon travail pour la raison que vous ne pouviez suspendre

qu'une impression commencée; que celle des planches dont il s'agissait ne l'était point, et qu'elle ne pouvait pas l'être sans un *vu bon a tirer* que je n'avais point donné; mais je vous ai supplié de prendre les mesures nécessaires pour que cette même impression n'eut pas lieu illégalement a votre insu comme au mien.

2° — J'ai vu avec une grande surprise que les quatre dernières planches d'oiseaux étaient imprimées, il ne peut être question que de l'impression en noir, car je n'oublie pas que j'en ai moi même autorisé et dirigé l'impression en couleur il y a plusieurs années. Ces planches avaient été gravées pour la couleur; j'étais formellement convenu avec M. le Commissaire du Ministre qu'elles seraient retouchées avant le tirage en noir : Cependant la retouche n'a pas eu lieu, et le tirage, ordonné a mon insu, s'est effectué sans autres formalités. Je vous laisse à juger ce que cette conduite a de repréhensible.

C'est ainsi, Messieurs, que les dix premières planches d'oiseaux également gravées pour la couleur ont été contre mon attente imprimées d'abord en noir; impression qui a produit les images les plus grossières et les plus infidèles que l'histoire naturelle ait encore eues.

C'est encore par l'effet du même système que 22 planches d'animaux invertèbrés, gravées au pointillé avec un art et des soins infinis ont été impitoyablement livrées a un genre d'impression qu'elles ne peuvent supporter, et que, ni mes réclamations, ni les promesses que l'on m'avait faites d'en adopter un autre, n'ont pu faire interrompre.

3° Les 21 planches qui portent la lettre ne sont pas entièrement finies comme je l'ai plusieurs fois déclaré; leurs imperfections principales portent sur les figures, et ce sont ces mêmes imperfections qui m'ont empêché de les publier en 1817.

4° J'ignore si *la plupart* des 15 planches qui étaient à la gravure l'année dernière sont à présent terminées, car depuis l'époque ou je me suis vu forcé par la conduite de M. le Commissaire du Ministre a lui déclarer que je cessais toute coopération à l'ouvrage, il ne m'est passé aucune épreuve sous les yeux.

En vous prévenant, Messieurs, que mon voyage exigerait environ quatre mois, je vous ai prié de vous opposer à l'impression de mes planches, non pendant quatre mois, mais pendant tout le tems que durerait mon absence que mille accidens peuvent prolonger contre mon gré. C'est une supplique,

Messieurs, que je renouvelle. Si vous sollicitez à mon retour de nouveaux ordres du Ministre, vous aurez auparavant eu la bonté d'éclairer S. E. sur la vraie situation des choses, et je ne doute pas que la décision qu'elle prendra ne soit conforme au véritable intéret des Sciences, aussi bien qu'au seul désir que puissent exprimer ceux qui les cultivent.

Je suis avec les sentimens de la plus haute considération et du plus sincère dévouement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

J. Ces. Savigny.

(Commission d'Egypte — Correspondance, XIV, pages 391 et 392.)

La même lettre a été adressée individuellement à tous les membres de la Commission.

Dans le volume XIV figurent celles de Jomard (p. 393) et de Devilliers, la présente.

Grande Chancellerie, etc. (A M. Jomard.)

Je n'ai aucun moyen, mon cher ami, de faire parvenir à Savigny la lettre que tu m'envoies. Je l'ai vû lundi au soir, il partait le surlendemain au matin, et j'ignore sa direction précise. Je pourrais en parler à Galy, mais il faut y aller. Je crois qu'il n'y a pas moyen, de ce côté, d'obtenir la note que tu désires.

Ton dévoué de cœur
J. Le Boeuf.

14 février. (1822.)

Séance de la Commission du 18 février 1822.

. . . . M. Jomard présente aux membres du bureau, un état des dessins d'histoire naturelle, relatifs au travail de M. Savigny.

Les dessins déposés chez M. Savigny n'ont pu être constatés : Ce coopérateur étant parti sans donner la liste de ces dessins, ni répondre à la lettre qui lui a été écrite.

L'Etat est visé par M. le Président.

On donne lecture d'une lettre de M. Savigny en réponse à la lettre de la Commission.

(Il s'agit de la lettre précédente.)

M. Jomard donne quelques explications :

1° Le tirage des planches d'oiseaux en noir, n'est point fait; on a tiré seulement 200 épreuves pour le service urgent; ce qui a produit de belles épreuves, les planches étant encore très fraiches : les planches seront retouchées pour les tirages subséquents. La dépense est évaluée à 700 ou 800 francs.

2° Les épreuves des 15 planches à la gravure ont été communiquées au naturaliste, et ce n'est que sur son refus réitéré de les voir, pendant plus d'un mois, que les graveurs ont discontinué de les porter chez lui.

Les marchés ont été successivement remplis par les artistes, sous la surveillance la plus scrupuleuse et conformement aux dessins dont l'exécution ne laisse rien de vague ou d'indécis.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VI, Pages 48 et 49.)

XIII. — SUSPENSION DES TRAVAUX DE SAVIGNY DURANT SON VOYAGE EN ITALIE.

Paris le 14 février 1822.

Le Commissaire du Gouvernement près la Commission d'Egypte à Monsieur Savigny,

Monsieur et Collègue,

Vous avez annoncé que vous alliez quitter cette ville pour un voyage de long cours; peut être l'avez vous deja quittée. Je présume que vous avez pris des mesures pour que je sois à même de constater le nombre et l'espèce des dessins d'histoire naturelle qui sont déposés dans vos mains et dont je reste responsable vis à vis du gouvernement. Il est superflu de vous rappeler que par mon titre et mes fonctions, je lui dois compte de tous les objets faisant partie de l'ouvrage ou qui servent à son exécution. Il pourrait arriver qu'il restat à mon insu dessins chez des artistes, et ces objets précieux pourraient se trouver perdus faute d'être réclamés à tems; mais je ne puis faire aucune réclamation sans connaitre exactement quels sont ceux qui sont dans vos mains. Je vous serai en conséquence très obligé de vouloir bien me faire connaitre ce que vous aurez disposé à cet égard, de telle manière que nous soyons l'un et l'autre a l'abri de tout reproche de négligence.

Recevez, Monsieur et Collègue, l'assurance de ma considération.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, page 349 n; 397 r.)

Nice, ce 11 mars 1822.

A Monsieur Jomard Commissaire, etc.

Monsieur,

Je n'ai jamais retiré, soit provisoirement, soit définitivement un dessin de vos mains, sans vous en donner préalablement un reçu. Il suffit donc que vous examiniez ces reçus pour que vous sachiez au même instant quels sont les dessins qui vous restent, et par conséquent quels sont ceux qui peuvent se trouver encore entre les mains des graveurs.

Je suis, comme tout autre coopérateur, responsable vis a vis du Gouvernement des dessins que j'ai repris, lorsque la gravure n'en est pas terminée. Lorsqu'elle est terminée, ils sont ma propriété; si j'en ai disposé, j'en avais le droit. Quant à vous, Monsieur, qui ne pouvez pas me refuser la communication des dessins dont j'ai besoin pour la rédaction de mon texte, vous n'êtes certainement responsable que de ceux pour lesquels vous n'auriez pas à représenter un reçu signé de moi.

Comme la Commission doit avoir une connaissance exacte de nos relations, je prends la liberté d'adresser a chacun de ses membres une copie de votre lettre et de ma réponse. J'agirai de même en toute occasion.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

J.-Cés. Savigny.)

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, page 347 n; 395 r.)

Nice, le 12 mars 1822.

A Monsieur le Président et à MM. les Membres, etc.

Messieurs, J'ai l'honneur de vous adresser : 1° une copie de la lettre que M. Jomard, Commissaire de S. E. le Ministre de l'intérieur a bien voulu m'écrire le 14 février dernier, et que j'ai reçue à Nice le 10 mars; 2° une copie de la réponse que j'ai faite à cette lettre.

Je suis avec les sentimens de la plus haute considération, MM., votre très humble, tres obeissant et tres devoué serviteur

J.-Ces. Savigny.

Séance du 20 mai — La Commission à M. Savigny coopérateur.

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire de Nice, le 12 mars dernier, ainsi que la copie de celle qui vous avait été adressée le 14 février par M. le Commissaire du Gouvernement auprès des coopérateurs de grand ouvrage sur l'Egypte.

Nous avons reçu aussi une lettre de S. E. le Ministre de l'Intérieur en date du même jour, 12 mars, et dont l'extrait est ci joint, par laquelle, en nous recommandant expressement de prendre toutes les mesures propres a assurer

d'ici au mois de décembre, le complet achèvement de cet ouvrage, il nous prévient que si votre absence se prolongeait au dela de six mois, il serait indispensable de mettre en état de paraitre cette partie de l'histoire naturelle, par des moyens sur lesquels il attendra néanmoins un rapport spécial de la Commission.

Vous savez, Monsieur et cher Collègue, avec quel empressement la Commission chargée de diriger l'ouvrage sur l'Egypte a accueilli les différentes propositions que vous lui avez faites successivement pour donner au travail auquel vous vous êtes livré, l'étendue et la perfection que vous avez jugées indispensables.

Vous savez aussi que malgré l'étendue des sacrifices au prix desquels, des moyens véritablement extraordinaires, ont été mis à votre disposition pour atteindre ce but; la Commission n'a jamais balancé à provoquer ces sacrifices. dans la seule vue de faire jouir le public de vos veilles, et de vous assurer la portion de gloire qui doit en être la plus noble récompense.

Cependant nous sommes fondés à craindre que les difficultés, qui paraissent s'être élevés sur quelques détails d'exécution des planches d'histoire naturelle, ne suspendent tout à fait le cours de vos travaux, et ne vous privent de l'avantage de les publier promptement et avec utilité pour vous.

Vous sentez, Monsieur et cher Collègue, combien il nous serait pénible de voir éclore le grand ouvrage sur l'égypte sans les divers mémoires dont vous vous êtes engagé à l'enrichir et les explications des planches deja publiées.

D'après ces diverses considérations, nous vous prions instamment de vouloir bien nous faire connaitre le plutôt et le plus clairement possible, dans quelles intentions vous êtes aujourdhui à titre de coopérateur de l'ouvrage de l'Egypte, afin que, dans la necessité ou nous sommes de terminer sans délai, nous soyons mis à portée de transmettre à S. E. le Ministre de l'Intérieur le rapport spécial que nous devons lui adresser.

Comptez, Monsieur et cher Collègue, sur notre désir de continuer à faire tout ce qui pourra concilier dans cette circonstance, l'intéret de notre commun ouvrage avec votre satisfaction particulière, et recevez la nouvelle assurance de notre haute estime et de notre constant attachement

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VII, pages 62 et 63.)

Extrait de la lettre de S. E. le Ministre de l'Intérieur à MM. les Président et Membres de la Commission d'Egypte.

MM, J'ai reçu les notes que vous m'avez remises pour la publication de la *Description de l'Egypte.* Vous annoncez la mise au jour, pour le mois de juin, d'une partie. Je verrai avec plaisir l'effet de cette dispositions. Mais je vous prie de prendre telles mesures pour que la fin de l'ouvrage soit livrée et publiée peu de mois après, et au moins en novembre ou décembre. J'insiste beaucoup sur ce point, et il ne faut pas qu'il soit perdu de vue.

L'absence de M. Savigny nuit à l'avancement de la portion du recueil qui concerne l'histoire naturelle. Ce savant est en Italie, où il devait rester d'abord quatre mois et vous craignez qu'il ne prolonge ce voyage au delà encore. Mais s'il dépassait six mois, il serait indispensable de pourvoir à un remplacement pour lequel j'attendrai le rapport spécial de la Commission.

Corbière.

(*Loc. cit.*, page 63)

On a l'honneur de prévenir Monsieur le Comte Berthollet Président de la Commission d'Egypte que la lettre écrite à M. Savigny par la Commission sous la date du 20 mai et qui n'a été remise chez lui que le 10 juin ne lui est pas encore parvenu. Que copie de cette lettre envoyée immédiatement à florence y est arrivée trop tard, et M. Savigny l'a réclamée à Naples sans succès. On va s'empresser de lui en faire passer deux autres copies, l'une à Naples, l'autre à Tarente. M. Savigny ne pouvant se trouver à la fin du mois que dans une de ces deux villes

On croit pouvoir assurer que M. Savigny se proposait d'écrire à la Commission lorsqu'il apprit qu'il allait lui-même en recevoir une lettre, Circonstance qui a du le déterminer de suivre sa première intention.

Monsieur le Comte Berthollet, est supplié d'avoir la bonté de communiquer ce mot d'écrit à MM. les membres de la Commission d'Egypte.

Paris ce 23 Août 1822.

(Comm. d'Egypte. Corresp., XVI, page 236.)

Bien que ce billet ne porte aucune signature il est facile de voir que l'auteur n'est autre que M[lle] Letellier.

Du 6 novembre 1822.

Aujourdhui à 7 heures 3/4 du soir a expiré M. le comte Berthollet, Pair de France, après une courte maladie.

Du 21 novembre — La Commission présente à S. E. le Ministre de l'Intérieur, pour succéder à M. Berthollet, M. Lepère, inspecteur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées.

Du 21 décembre — S. E. annonce que par décision du 7 décembre, elle a nommé Président de la Commission d'Egypte, le général Lafont, membre de la Chambre des députés.

(*Loc. cit.*, page 71.)

Genes, le 16 novembre 1822.

A Monsieur le Président et à MM. les membres, etc.

Messieurs,

Je croyais fermement etre de retour a Paris le 20 novembre; mais retenu par quelques difficultés, je vois que je ne pourrai l'etre que le 28. Quelque court que soit ce délai je dois m'empresser de vous l'annoncer, en vous prevenant cependant que le sort de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 14 septembre, et le parti que vous avez pris sur ce qui me concerne, me sont encore inconnus.

Je suis avec les sentimens de la plus haute considération, Messieurs, votre très humble, très obéissant et très dévoué serviteur,

J. C. Savigny.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, page 353 n; 401 r.)

XIV. — REPRISE DES TRAVAUX DE SAVIGNY APRÈS SON RETOUR.

Paris, le 8 décembre 1822.

A MM. les membres de la Commission, etc.

Messieurs,

La perte de l'illustre savant qui présidait vos séances, perte si affligeante pour nous tous, si irréparable pour moi, a du mettre quelque intervalle entre mon retour à Paris et les communications que je devais me hâter d'avoir avec vous.

Me voila prêt, Messieurs, a reprendre mes travaux, mais j'ai encore besoin de beaucoup de secours, et je ne les solliciterai point que la situation qui me les rends nécessaires n'ait été préalablement constatée.

Le point le plus grave de cette situation est la maladie dont je me plains depuis cinq ans et dont je n'ai pu jusqu'à ce moment obtenir la guérison. Que de sacrifices ne me suis-je pas imposés pour parvenir à ce but désiré ! Les a-t-on remarqués ? M'en a-t-on tenu quelque compte ? Non, Messieurs, Je dis plus : on a douté de la réalité même de cette maladie; je suis du moins certain que l'on en conteste hautement l'existence actuelle. Il est donc de la dernière importance pour moi que ce point soit complettement eclairci.

Les médecins que j'ai consultés en 1817 et 1818 sont MM. Dubois, Boyer, de Wendzel et Grand-jean. Il en existe de non moins habiles que je n'ai jamais vus mais que la Commission pourrait appeler. Je ne citerai que M. Guillu, médecin en chef de l'hospice des Quinze-vingts, dont la réputation vous est connue.

L'examen que je demande doit se faire au sein même de la Commission et servir à constater, 1° La nature de l'affection dont mes yeux sont atteints; 2° L'Epoque de son invasion; 3° Les causes qui l'ont produite; 4° La marche qu'elle a suivie et le phénomènes qui l'ont accompagnée jusqu'à ce moment; 5° Les occupations que dans ce long espace de tems elle a pu me permettre

ou m'interdire; 6° Son degré actuel d'intensité; 7° Enfin (si l'on veut), son issue probable.

Cette sorte d'enquête terminée, le reste deviendra facile, et le Gouvernement pourra bientôt connaitre, par votre entremise ce qu'il doit accorder à mes sollicitations.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens de la plus haute Considération et du plus sincère attachement,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. C. SAVIGNY.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, page 355 n; 403 r.)

Paris, le 7 janvier 1823.

A MM. LES MEMBRES, ETC.

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez écrite sous la date du 20 décembre 1822; je ferai tout ce qu'il dépendra de moi pour satisfaire au désir qui s'y trouve exprimé.

Je dois saisir cette occasion, Messieurs, pour rappeller a Votre memoire la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 8 décembre, et qui jusqu'a present est restée sans réponse.

C'est sans doute par l'effet d'une méprise que vous m'avez fait remettre la copie d'une lettre que j'ai reçue à Naples le 10 septembre dernier, et à laquelle j'ai répondu deux jours après.

Je suis, avec les sentimens, etc.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, page 356 n; 414 r.)

Paris ce 13 janvier 1823.

Note adressée à la Commission spéciale, chargée de diriger l'exécution de l'Ouvrage sur l'Egypte.

Au moment ou je vais essayer de reprendre mes travaux avec quelque activité qu'il me soit permis de mettre sous les yeux de la Commission quelques observations que je la supplie de ne pas perdre de vue.

J'observe donc :

1° que l'effet (affection) dont mes yeux ont été subitement atteints en 1817 est l'unique cause de la longue interruption de mes travaux sur l'histoire naturelle de l'Egypte.

2° que cette affection extrêmement grâve n'a eu elle même d'autre cause que l'attention soutenue et longtems prolongée qu'exigeaient le nombre et l'extrême difficulté des recherches que j'avais à faire.

3° que l'affection dont il s'agit, maintenant affaiblie, mais non totalement dissipée, me force à de grands menagemens, et me rend le secours d'un secrétaire indispensable.

4° que ma situation m'oblige à réclamer un traitement; mais que néamoins je préfère la condition facheuse de n'en recevoir aucun à celle de toucher des appointements insuffisans.

5° que la seule obligation que je puisse contracter cette année est celle de terminer les planches et d'en donner une explication sommaire. Pour bien juger de ce travail, il faut se rappeler que je ne fournis pas à l'ouvrage moins de 130 planches, représentant ensemble près de 2000 espèces, la plupart accompagnées de beaucoup de détails, et que sur ce nombre de 130, 39 sont terminées et tirées.

6° que l'impression à la main que j'ai deja réclamée et que je réclame plus vivement que jamais, est la seule qui puisse convenir pour des planches gravées au pointillé, dont tous les travaux sont fort délicats. Je cite à l'appui de mon assertion la dégradation presque totale de trois planches qui ont particulièrement souffert de l'impression au chiffon, et qui sont la onzième des coquilles, la septième des orthoptères et la huitième des hyménoptères; je supplie la Commission de comparer attentivement une ancienne et une nouvelle épreuve de chacune.

7° j'observe enfin que ces planches deja usées n'en doivent pas moins servir à la réimpression de M. Panckoucke, qu'elles seront donc vraisemblablement

retouchées; et que cette retouche faite loin des yeux de l'auteur ne peut manquer d'y apporter de facheuses altérations.

Paris, le 13 janvier 1823

J. C. Savigny.

En marge : Les propositions contenues dans la note de M. Savigny sont adoptées — il sera écrit au Ministre de l'intérieur pour demander qu'il lui soit alloué un traitement.

J. (omard)

le 15 janvier 1823.

(Commission d'Egypte — Correspondance, XIV, page 357 n; 405 r. et Reg. des délib., VII, page 93.)

Séance de la Commission du 13 janvier 1823 (le registre porte : 1813)

.... M. Savigny assiste à la séance.

On lit sa lettre du 8 décembre (voir plus haut.)

Après en avoir délibéré, la Commission ayant pleine connaissance de la facheuse maladie de M. Savigny, cause principale de l'interruption de ses travaux, reconnait comme superflue l'enquête demandée par ce coopérateur et elle arrête : 1° qu'elle autorise la dépense d'un secrétaire; 2° que les planches de zoologie seront tirées à la main; 3° que les planches d'oiseaux de la 2e section de la 3e Livraison seront retranchées pour être imprimées en noir; 4° qu'elle sollicitera de S. E. le Ministre de l'Intérieur le rétablissement du traitement de M. Savigny sur l'ancien pied à partir du 1er janvier 1823.

.... M. Jomard rappelle à la Commission qu'elle a réservé le premier volume de l'histoire naturelle pour les mémoires divers de zoologie annoncés par M. Savigny. Par suite de cette mesure, le 2e volume est deja plus considérable que le premier. M. Savigny se proposant de donner uniquement pour cette année l'explication sommaire des planches, il pourrait en résulter un volume trop inférieur au second.

La Commission : attendu que l'explication des 125 planches pourra produire plus de 200 pages et que deja ..... planches sont imprimées, maintient son premier arrêté.

Arrêté de la Commission.

La Commission, Vu la demande de M. Savigny, pour (que) le tirage des 86 planches de zoologie de sa Collection, qu'il reste à imprimer pour la dernière section de l'ouvrage, soient tirées à la main;

Attendu, 1° que le travail de ces planches est extrêmement délicat; 2° que les planches doivent supporter deux tirages chacun de mille exemplaires,

Arrête

Que le tirage des dites planches sera effectué à la main.

Fait en Commission le 13 janvier 1823

Girard, Fourier, Jomard, Devilliers, A. R. Delile.

La Commission

Vu la demande faite par M. Savigny pour que les planches d'oiseaux Nos 11, 12, 13 et 14, soient retouchées après le tirage en couleur, pour être en état, de supporter l'impression en noir.

Approuve la dépense de Treize cent cinquante francs, destinée à payer les frais de gravure pour la retouche des dites quatre planches.

(Même date et mêmes signatures.)

Du 20 janvier — La Commission à S. E. le Ministre de l'Intérieur.

Elle demande « d'avis unanime que le traitement de M. Savigny soit rétabli à partir du 1er janvier 1823 sur le pied de 181. (*sic*) et elle prie S. E. de vouloir bien autoriser cette dépense. »

(Commission d'Egypte — Reg. des délib., VII, pages 94 à 96.)

A Monsieur Jomart (*sic*), Membre de L'Institut.

Paris 26 fevrier 1823.

Monsieur,

Le Ministre décidé à accorder une indemnité convenable à M. Savigny parait Vouloir La regler non sous la forme de traitement, mais en consideration

de L'espace de tems nécessaire pour L'achévement du travail Confié à ce Naturaliste. Il me consulte à ce sujet et si vous croyés que la Commission seule puisse déterminer L'espace de tems dont il s'agit, je vous prie de la Convoquer pour Lundi prochain. Il y aurait moins de tems perdu Si nous pouvions repondre nous meme, et dans ce cas je vous prie de m'en fournir Les moyens en me faisant connaitre votre opinion sur cette question.

il serait Convenable que je puisse appuyer L'avis que je donnerais au Ministre de l'analyse Rapide du travail que doit executer M. Savigny. il peut être assuré d'avance que je ferai ce qui dependra de moi pour que L'indemnité à lui accorder soit supérieure au traitement demandé par la Commission

en me répondant à ce Sujet je vous prie de m'envoyer Les adresses de MM. Le Père et Geoffroy Saint hilaire qui m'ont fait l'honneur de venir ici et que je veux aller chercher chez eux.

agréez, Monsieur, L'assurance de ma considération distinguée et de mon attachement

LAFONT

Il serait bien à désirer que M. Savigny put achever dans l'espace d'une année, et si pour Cela il était obligé de prendre un ou deux collaborateurs, il me faudrait (en) faire mention, afin qu'il lui fut donné les moyens de Les retribuer convenablement.

(Comm. d'Egypte. Corresp., IX, page 42.)

Séance de la Commission du 3 mars 1823.

On donne lecture d'une lettre de S. E. le Ministre de l'Intérieur demandant des renseignemens sur l'étendue des travaux de M. Savigny et sur l'époque à laquelle ils seront achevés.

M. Savigny, présent à la séance fournit les indications désirées par le Ministre.

Du 26 avril — Le Ministre indique les mesures qu'il a prises pour hâter l'achèvement du travail de M. Savigny.

A partir du 1er mai, ce coopérateur touchera un traitement de 300 francs par mois et une indemnité de 6000 francs à la fin des travaux.

Du 1er septembre — MM. Geoffroy et Savigny sont présens à la séance.

. . . . M. Savigny présente l'explication des gravures des arachnides pour sept planches ce qui est la moitié de cette partie; il évalue à mille pages l'étendue qu'aura l'explication entière des planches.

La Commission après avoir reconnu la nécessité de former un volume séparé pour cette explication des planches, et non une portion du premier volume, invite M. Savigny à fournir les matériaux qui complètent ce premier volume encore peu avancé. Les frais d'impression de ce volume, excédant les dépenses prévues par la Commission seront évaluées et mises sous les yeux du Ministre.

Le manuscrit de M. Savigny sera envoyé à l'impression.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., pages 102, 109 et 134.)

Paris, le 24 octobre 1823

A MONSIEUR JOMARD, COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT PRÈS LA COMMISSION D'EGYPTE.

MONSIEUR,

La fin de l'année approche, et ne voulant pas apporter d'obstacles au réglement de vos comptes, je prends la liberté de vous renvoyer les cinq mandats de 300 francs chacun, que vous m'avez fait successivement passer.

Vous me demanderez à ce sujet des eclaircissemens que je puis vous donner en peu de mots.

J'ai reçu le 5 mai avec bien de la reconnaissance la décision du Ministre par laquelle S. E. daignait m'allouer une indemnité de 10200 francs pour un travail dont elle bornait elle même la durée de 18 mois; mais j'ai reconnu bientôt après que je pourrais remplir, même imparfaitement, les conditions auxquelles cette indemnité m'est accordée, et je m'estime fort heureux d'en avoir touché aucune fraction.

Voila tout. En communiquant ces explications à la Commission, je vous prie, Monsieur, de lui faire bien comprendre que les difficultés de ma position, quelques graves qu'elles soient, n'affaibliront point le zèle que je dois

mettre à finir ma tâche, et je continuerai d'y consacrer tous mes instants sans exception, et tous mes moyens personnels.

Je suis, etc.

J-Ces. SAVIGNY.

(Comm. d'Egypte — Corresp., XIV, page 359 n; 417 r.)

Du 10 novembre 1823 – Séance de la Commission.

M. Savigny est présent à la réunion.

On donne lecture d'une lettre de M. Savigny, il craint de ne pouvoir achever son travail dans le cours de l'année prochaine.

Ce Coopérateur déclare qu'il ne consent point à recevoir le traitement qui lui avait été alloué par le Ministre à cette condition; il proteste en même temps de son zèle pour hâter de tous ses moyens l'achèvement de l'ouvrage.

On propose de nommer un membre pour examiner avec le naturaliste et le Commissaire du Gouvernement, l'Etat d'avancement des planches d'histoire naturelle et constater, autant que possible, le temps et l'argent necessaires à l'achèvement des 86 planches qui restent à imprimer.

M. Savigny regarde ce travail comme inutile.

La discussion s'engage sur l'état de la gravure de l'histoire naturelle.

M. Jomard établit que vingt sept mille francs ont été accordés dans le dernier devis pour servir à terminer 36 planches non encore finies à cette époque, 7 ont été achevées, reste à 29 dont 15 sont en mains de 10 graveurs, elles paraissent devoir être finies en six mois; les 14 autres pourront également être achevées sept ou huit mois après : d'où il suit que l'an 1824 pourrait suffire pour l'achèvement de la gravure. Quant aux 50 autres planches elles sont terminées depuis longtemps.

M. Savigny déclare qu'il regarde ces 50 planches comme finies, sauf quelques additions au trait, qui couterai(ent) très peu de chose.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VII, pages 136 et 137.)

Du 3 février 1824. — A Monsieur Savigny coopérateur.

La Commission ayant désiré de connaitre les progrès des planches d'histoire naturelle depuis le mois dernier, a appris qu'il ne restait plus à graver

qu'un seul dessin d'un travail un peu considérable formant la moitié d'une planche d'éponges, mais en même tems que les détails de cet ouvrage étaient si multipliés et difficultueux, que les artistes exigeaient deux ans et une somme de 3000 francs pour en exécuter la gravure;

Vous savez, Monsieur et cher Collègue, que ces deux demandes sortent des limites assignées à la Commission par les décisions ministérielles. Le moyen de s'y renfermer serait peut être de se borner à faire le trait entier du dessin dont il s'agit, et de terminer au burin la partie qu'il importe le plus de développer et de compléter sous le rapport de la science. L'idée en est venue à la Commission en considérant le trait de la première planche, où il se trouve un sujet gravé à peu près de cette manière, et dans le même but; mais avec trop peu de détails dans la partie qui n'est qu'au trait. Il est probable que ce travail ne coûterait que huit à dix mois en s'entretenant à finir le quart ou la cinquième partie. La dépense serait proportionnelle.

Nous vous invitons, Monsieur et cher Collègue, à vous réunir à nous pour accélerer par tous les moyens qui sont en votre pouvoir ce qui regarde la gravure d'une branche importante de l'ouvrage, deja si arriérée quant à l'impression.

Comme vous partagez les vues dont la Commission est animée dans l'intérêt général des Coopérateurs et de leur ouvrage commun, nous aimons à penser que vous les approuverez dans cette circonstance, et que le parti qu'elle vous propose vous paraitra, comme à nous, avantageux dans son résultat et facile dans son exécution.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., page 145.)

A MONSIEUR JOMARD MEMBRE DE L'INSTITUT.

MON CHER JOMARD,

J'ai besoin d'un repos de quelques jours. Ne m'envoyez personne avant la semaine prochaine.

Votre tout dévoué,

SAVIGNY.

Mille remerciemens pour votre nouvelle livraison.

Ce 11 février 1824.

(Comm. d'Egypte — Corresp., page 350 n; 408 r.)

XV. — SUSPENSION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE SAVIGNY CAUSÉE PAR UNE DEUXIÈME CRISE GRAVE.

(A Monsieur Jomard.)

Monsieur et cher Collègue,

je Suis allé voir notre ami Savigny à une campagne près de versailles; je l'ai trouvé dans un état fort inquiétant, Souffrant beaucoup de la tête et presque privé de l'organe de la vue.

vous vous souviendrez qu'il y a plusieurs années le voyant menacé de perdre l'usage des yeux par L'abus qu'il en avoit fait dans ses occupations Sur des objets fatigans pour ces organes je lui avais expressement deffendu de Se livrer à Ses travaux habituels au Moins pour un certain temps. il me paroit qu'il avoit oublié ma prescription et qu'il S'étoit de nouveau fatigué Sous tous les Raports dans des occupations matérielles des yeux et des travaux du Cerveau. Aussi lui aije expressement deffendu de nouveau Le travail Sous peine de Compromettre Sa vie. je présume pourtemt que le Repos de quelques mois, Surtout dans La Saison qui Commence, Suffira pour Le Rendre à La Science :

je vous autorize, Mon cher Collègue, à faire usage de mon opinion Si vous le Croyez utile.

Votre tout dévoué collégue et ami

Ant Dubois Dm

paris le 27 mars 1824.

(Comm. d'Egypte. Corresp., VI, page 289.)

Du 28 mars 1824. — Le Président et membres de la Commission à M. Savigny.

Ce n'est pas sans une peine bien sincère et bien vive que nous avons appris le facheux état de votre santée. Vous connaissez l'estime et l'attachement que vous portent vos collègues; ils s'empressent en cette circonstance de vous en

donner une nouvelle marque en vous engageant avec instance à prendre tous les soins qu'exige votre rétablissement.

Si la Commission venait à être consultée sur la cause de l'interruption de vos travaux, elle mettrait le même empressement à en expliquer les motifs, et elle ne doute pas que son témoignage ne fut accueilli avec tout l'intérêt qu'inspirent vos découvertes dans les sciences naturelles, votre infatigable persévérance et votre honorable désintéressement.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VII, page 150).

A Monsieur Jomard.

je viens de revoir Edwards, mon Cher ami, tout est bien comme vous l'avez arrangé et comme je l'ai compris tout de suite dans tont récit fait a la hate, hier au soir, Concernant l'affaire du pauvre Savigny; Sauf que, Si vous étiez dans l'intention comme j'ai cru l'entendre, de charger Geoffroi de faire quelqu'ouverture à Savigny, il faut absolument y renoncer *et se hater* de retirer à Geoffroi la Commission qui lui en aurait été donnée. Bref il faut que *personne* ne parle *d'aucune espèce d'affaire* à Savigny.

tout à toi

B. St Genis

29 mars (1824)

(Comm. d'Egypte. Corresp., XIV, page 245.)

Grande Chancellerie de l'ordre royal de la Légion d'honneur.

(A Monsieur Jomard.)

Je voudrais, mon bon ami, pouvoir te servir et pouvoir servir notre bien malheureux ami dans la direction que tu dois prendre auprès du président de la Commission. Mais je suis hors d'état de le faire et d'exprimer aucune opinion sur la durée possible ou probable de la maladie de notre ami. Lui même n'a que des terreurs, et l'horreur de sa situation. M. Dubois semblerait pouvoir donner quelques explications. Mais s'il le fesait, la médecine aurait acquis une

certitude que l'on est bien loin de lui reconnaitre. Tourmenter le malade, ou le questionner sur un résultat dont il n'a aucun pressentiment assuré, serait pour augmenter son exaltation, et le tuer.

J'ai reçu hier des nouvelles de sa santé. Elle n'a pas empiré, ce qui fait grand plaisir. On ne pourrait, cependant, tirer aucune conclusion de ce fait et engager en conséquence l'avenir de la personne ou d'une chose, sans compromettre ce qui serait ainsi engagé.

Ministère et humanité, les deux choses ne peuvent-elles aller ensemble? c'est à toi d'agir, comme si elles s'accordaient; et je le recommande à ton bon cœur et à toute ton amitié pour moi.

Ton dévoué de cœur,

J. Le Boeuf.

3 avril 1824.

(Comm. d'Egypte — Corresp., IX, page 236 n; 294 r.)

Séance de la Commission du 17 avril 1824.

.... On donne lecture d'une lettre de M. le Dr Dubois [1] annonçant qu'il a vu M. Savigny et que la situation actuelle de sa santé exige qu'il s'abstienne totalement de ses travaux sur l'Egypte, auquel il s'était livré avec trop d'ardeur jusqu'à ces derniers temps.

Plusieurs membres exposant combien il serait fâcheux de suspendre la publication de l'ouvrage dans un moment où le Ministre est convaincu qu'on s'occupe avec la plus grande activité de le terminer; on fait sentir la necessité de prévenir M. le Ministre; enfin on propose de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir de M. Savigny qu'il consente à se faire aider par un naturaliste capable ainsi que l'a fait M. Geoffroy.

Après avoir entendu les opinions diverses des membres présens, la Commission arrête qu'elle s'ajourne à jeudi en huit pour délibérer sur la lettre à écrire à S. E. le Ministre de l'Intérieur.

M. Jomard met sous les yeux de la Commission l'état de la gravure de l'histoire naturelle; Il insiste sur ce qu'on mette incessamment sous presse les

[1] Le Dr Ant. Dubois, fit partie de l'Expédition. Il était, en 1802, directeur de l'Hospice de l'École de médecine. Il devint, bien plus tard, chirurgien de l'Empereur.

planches de la dernière livraison travail très long et qu'on doit commencer long-temps à l'avance.

M. Audouin est introduit, présenté par M. Geoffroy, comme très capable de continuer l'application (*sic*) des planches de zoologie.

La Commission a accueilli(e) la proposition de M. Geoffroy.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VII, page 151.)

Du 6 mai 1824 — Séance de la Commission.

.... La Commission entend le rapport de M. Girard, touchant à la visite qu'il a faite à M. Savigny.

Depuis quelques jours sa santé est un peu améliorée, sa position n'a pas permise de lui faire aucune proposition relativement à la continuation de ses travaux sur l'Egypte.

(*Loc. cit.*, page 154.)

Du 10 mai 1824 — Le Président et membres de la Commission au Ministre de l'Intérieur.

.... Les 86 autres planches qui ne sont pas encore imprimées appartiennent à M. Savigny, membre de l'institut; elles se composent de trois planches de mammifères et reptiles et de 83 planches d'insectes, crustacés, mollusques, médropores (*sic*) et zoophytes.

L'auteur a fait des efforts considérables et si continus pour accomplir sa tâche que sa santé en a été altérée. Il a été contraint à plusieurs reprises de suspendre ses travaux, et si on ajoute qu'aucune indemnité ne lui était allouée, et que la gravure de cette partie de l'ouvrage est herissée de difficultés, il sera facile d'expliquer pourquoi elle a languit (*sic*), malgré tous les efforts de la Commission.

Cependant les mesures prises l'année dernière par V.E. lui ont donné une nouvelle activité, des fonds plus considérables y ont été consacrés. Les corrections les plus urgentes ont été exécutées sur les planches et les premiers jours de la belle saison ont été mis à profit. Malheureusement au moment où M. Savigny se livrait avec une nouvelle ardeur à ses travaux et secondait la Com-

mission de tout son zèle, il vient d'essuyer une rechute facheuse par l'effet même de l'ardeur qu'il mettait à terminer. La rédaction de son texte est donc suspendue.

M. le Dr Dubois, son médecin et notre collègue, après avoir reconnu le danger de son état, a prescrit pour quelque temps toute cessation de travail, et la Commission se trouve contrainte d'attendre le rétablissement de M. Savigny. Ce n'est pas que dans l'exécution de cette partie, tout souffre également, la gravure continue toujours et on a lieu d'espérer que notre collègue sera en état de reprendre son travail avant que les artistes aient fini leur tâche : mais la Commission a du prendre en sérieuse considération cette nouvelle cause de retard, qu'elle n'avait pu prévoir. Dans le cas où elle se prolongerait, nous chercherions le moyen d'y obvier et nous avons lieu de penser que M. Savigny y consentirait, comme M. Geoffroy Saint-Hilaire et dans un cas de necessité absolue à choisir un collaborateur.

Tel est l'état de la publication de l'ouvrage. Nous vous prions, Monseigneur, d'être persuadé de tout notre Zèle pour conduire l'ouvrage à son terme et pour remplir les intentions que V. E. nous a manifestées.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VII, pages 156 et 157.)

Du 5 juin 1824 — Du Ministre de l'Intérieur.

S. E. répond à la lettre du 10 mai dernier.

Elle approuve la résolution qui a été prise pour suppléer M. Geoffroy Saint-Hilaire; elle désirerait qu'il en fut fait autant pour ce qui regarde M. Savigny, tout en laissant à ce savant naturaliste la principale direction de la partie qui lui a été confiée.

(*Loc. cit.*, page 159.)

Le 6 juin 1824. — A Mr Jomard, Commissaire, etc.

Monsieur,

Persuadé que S.E. est instruite de l'état cruel ou je me trouve, je recevrai désormais sans scrupule et avec une bien vive reconnaissance les indemnités que la Commission jugera convenable de me faire passer.

Je vous prie, Monsieur, d'offrir à la Commission l'expression de mon dévouement.

Je suis avec les sentimens, etc.

J-Ces. Savigny.

(Comm. d'Egypte — Corresp., XIV, page 362 n; 410 r.)

A Mr Jomard membre de l'Académie royale des Inscriptions, rue de Grenelle St Germain no 15 — Paris

Paris, le 7 Juin 1824

Je reçois, mon cher confrère, une lettre de notre Collègue et Ami Savigny relative a Letat de sa santé et aux indemnités qu'il avait refusées jusqu'à présent. je ne doute point de vos dispositions à cet égard et je m'en rapporte à ce que vous ferez pour notre Ami, le plus promptement sera le mieux.

Mille Compliments et Amitiés

Girard

(*Loc. cit.*, VII, page 260.)

Girard et Saint Genis étaient tous deux ingénieurs des Ponts et Chaussées, tant en Egypte qu'en France.

Grande Chancellerie de l'ordre royal de la Légion d'honneur.
(A Mr Jomard.)

Mon bon ami,

Je te renvoie la lettre pour Savigny. Toute réflexion faite je ne vois aucune raison pour qu'elle n'ait pas son cours.

Tu a fort bien fait de ramener autant que possible, les expressions à un ton plus doux. La sévérité, dans ce cas, est au delà du droit; elle est interdite surtout à une réunion qui doit toujours s'occuper du point officiel.

Pourquoi ne signerais tu pas? Tes relations privées ne doivent pas influer sur tes actes publics. Je serai contre la colère jusqu'à la fin; en signant pourtant une lettre administrative, tu conserves toute liberté pour tes sentiments personnels.

Ton ami,

10 juin. J. Le Boeuf.

(Comm. d'Egypte — Correspondance, IX, page 239 n; 297 r.)

Séance de la Commission du 24 juin 1824.

.... M. Savigny écrit que l'état de sa santé le met dans le cas de réclamer le payement de ses indemnités. Il a été satisfait à cette lettre.

S. E. le Ministre de l'intérieur, remercie la Commission des détails contenus dans sa lettre du 10 mai; approuve les mesures relatives au travail de M. Geoffroy et témoigne le désir qu'on prenne le même parti pour l'ouvrage de M. Savigny, tout en laissant à ce savant naturaliste la principale direction de la partie qui lui est confiée....... (page 161.)

Plusieurs membres donnent des nouvelles de l'état de M. Savigny; il résulte de la consultation des médecins que même après la guérison, il serait hors d'état de se livrer à aucun travail (p. 162.)

Du 15 juillet — M. Jomard annonce...... 6° que les graveurs demandent 3000 francs et dix mois pour faire une eau forte, avance (avancée) de tous les dessins de zoophytes qui restent à graver mais qu'on peut réduire au tiers ou à moitié de cet ouvrage. — 7° qu'il a été arrêté dans le cours de son travail relativement au numérotage des planches de Zoologie, par le manque d'une partie des dessins, lesquels sont déposés chez M. Savigny.

Plusieurs membres donnent des nouvelles de l'état de la santé de ce coopérateur. Depuis quelques jours cet état parait s'être amélioré sensiblement.....

Vu la décision du Ministre en date du 26 avril dernier, M. Jomard est autorisé à faire acquitter le traitement de M. Savigny jusqu'au mois de novembre sur le pied de 300 francs par mois (page 163.)

Séance du 20 juillet.

.... M. Audouin également versé dans la partie de la zoologie qui regarde les animaux invertébrés, serait disposé à seconder M. Savigny et à travailler sous sa direction (page 164.)

A M. JOMARD, COMMISSAIRE, ETC.

Gally, le 12 octobre 1824.

MONSIEUR,

Le départ précipité de M. Savigny pour la campagne et les embaras qu'un déplacement dans un état tel que le sien occasione, sont cause que je n'ai pu prévenir ses amis.

Arrivé à la campagne l'espoir que le changement d'air pourrait produire quelque amélioration m'a fait attendre encore pour vous donner de ses nouvelles; mais loin que cet espoir se soit réalisé il est survenu de graves accidents. Les phénomènes lumineux se sont agrandis, ils sont devenus encore plus éclatans, plus liquides, plus précipités dans leur émission. M. Savigny croit entendre battre le fer sur l'enclume, sonner une multitude de cloches, des torrens se précipiter, trainer des chaines, plusieurs voix parler ou chanter ensemble et très fort. Des siflemens aigus dans les deux oreilles ont précédé la perte de l'ouie; car M. Savigny est devenu sourd vers le 12 septembre; cet état était accompagné de sueurs, d'oppression, d'anxiété, de grande chaleur aux mains et de la perte totale de l'apetit.

Depuis huit jours l'ouie revient, mais le moindre bruit cause de vives douleurs dans les oreilles; les phénomènes des yeux semblent avoir redoublé de violence, les grands lacs qui sont presque constamment dans l'axe visuel, s'enflamment subitement et produisent alors l'effet d'une brulure peu vive, l'entrainement en tous sens est continuel, pas de sommeil de toute la nuit; deux semoules et deux tasses de lait pour toute nourriture ne peuvent réparer des forces que des sensations aussi cruelles epuisent sans cesse.

D'après ce tableau bien au dessous de la réalité vous pouvez juger, Monsieur, du martyr de votre ami, son courage ne peut être bien aprécié que par ceux qui sont témoins de ses souffrances, penser à ses amis, parler d'eux sans cesse, les voir quelquefois sont les seuls adoucissemens a tant de maux.

Recevez Monsieur l'assurance de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre servante

O. LE TELLIER.

Veuillez Monsieur avoir la bonté de donner des nouvelles de M. Savigny à MM. Girard et Geoffroy.

M. Edwards[1] n'ayant répondu à aucune de mes lettres est peut être malade, je désirerais bien le savoir.

Les lettres nous parviennent à l'adresse ci contre :

Chez M. le chevalier de Sainteville hotel de la poste aux chevaux, Versailles.

(Comm. d'Egypte — Corresp., X.)

Séance de la Commission du 21 octobre 1824.

.... La deuxième lettre de S.E. exprime le désir que M. Audouin puisse être désigné pour coopérer au travail de M. Savigny et sous sa direction.

.... On lit une lettre relative à la situation de M. Savigny d'où il résulte que de nouveaux accidens sont survenus.

La Commission invite M. Geoffroy de vouloir bien s'assurer auprès de M. Savigny, s'il consentirait comme lui même, à s'associer un collaborateur, pour toutes les publications de ses matériaux.

Cette démarche ne doit être faite qu'avec tous les ménagemens que nécessite sa position et ceux qui sont dus à son zèle et à son talent.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VII, pages 169 et 170.)

Du 22 octobre 1824 — A M^r DE VILLEBOIS, ADMINISTRATEUR DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

Par votre lettre du 18 du mois dernier vous réclamiez les épreuves du mémoire de M. Savigny..... conformément à l'ordonnance relative aux ouvrages qui s'impriment à l'imprimerie royale.......

Quant à M. Savigny, sa santé ne s'est pas améliorée depuis le jour où vous

[1] Le Dr Edwards était le médecin qui soignait Savigny à cette époque.

avez adressé la circulaire : sa position ne permet même pas de l'entretenir de cet objet, ainsi quoique le terme de trois mois indiqué dans votre lettre, soit sur le point d'expirer, il sera impossible à la Commission de vous procurer les épreuves qui ont été envoyées à cet auteur avant le 31 juillet.

Elle a délibéré en conséquence dans sa séance d'hier, qu'il vous serait écrit M. l'Administrateur, pour que l'ouvrage de M. Savigny fut considéré comme dans le cas d'une exception spéciale. La position de notre collègue étant bien connue de S. E. le Ministre d'Etat de l'Intérieur.

(*Loc. cit.*, page 170.)

A la date du 22 octobre, la Commission a adressée à S. E. le Ministre de l'Intérieur, une lettre débutant ainsi : Avant de répondre à la lettre que V. E. lui a écrite, etc.

Cette lettre se trouve dans la 2e partie de notre ouvrage, page 103. Il est donc inutile que nous la reproduisions ici.

Ce lundi 3 Janvier 1825.

A Monsieur Jomard, etc.

Monsieur,

M. Savigny pense que dans la position ou la prolongation de sa maladie le place vis à vis de la Commission, et vis à vis du Gouvernement, il ne peut recevoir l'argent que vous avez eu la bonté de lui faire passer.

M. Savigny vous adresse ses souhaits de bonne année.

(Ce billet non signé est de Mlle Letellier.)

(Comm. d'Egypte — Corresp., XIV, page 363 n; 411 r.)

A M. Jomard, Commission d'Egypte.

Palais de l'Institut le 8 mars 1825.

Mon cher Jomard,

Je vous prie de remettre à M. Le Leu le billet ci joint. Je ne suis pas dans un état a pouvoir paraitre à l'Institut. Nous nous verrons dans quinze jours. Patientez jusque là.

Amitiés

J. C. S.

(Comm. d'Egypte — Corresp., XIV, page 365 n; 413 r.)

Dans le Registre des délibérations de 1825, page 187, figure la lettre du Ministre à Savigny, en date du 19 mars, qui l'informe que depuis deux ans les Chambres n'allouent plus de fonds, etc.

Nous avons publié cette lettre, in extenso, dans la première partie, pages 52 et 53.

Cette lettre provoqua de la part de Mlle Letellier la réponse suivante :

A M. Jomard membre de l'Institut, rue Grenelle St Germain No 15.

Paris, le 24 mars 1825.

Monsieur,

Dans le cruel état de maladie ou se trouve M. Savigny et d'après la recommandation expresse de ses médecins d'éviter de lui causer aucune espèce d'émotion, il m'est absolument impossible de communiquer à M. Savigny la lettre que S. E. le Ministre de l'Intérieur vient de lui envoyer.

J'ai l'honneur Monsieur de vous en adresser une copie pensant que dans la triste situation de M. Savigny ses amis s'empresseront de deffendre ses intérets.

Agréez Monsieur, l'assurance des sentiments de haute estime et de parfaite considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble servante

Le Tellier.

(Comm. d'Egypte — Corresp., X.)

Séance de la Commission du 26 mars 1825.

.... M. Audouin désire connaitre si le Ministre a l'intention de le charger d'un travail relatif aux planches de M. Savigny.

M. le général Lafont et M. Jomard rendent compte des conférences qui ont eu lieu avec le chef de division des sciences et beaux arts au Ministère de l'Intérieur par ordre du Ministre.

S. E. a l'intention de faire publier la partie d'histoire naturelle en retard et offre son intervention si elle est nécessaire : Elle consacrera des primes aux graveurs et artistes pour accélérer leur travail.

Enfin le Ministre désire que la Commission propose des mesures pour charger M. Audouin du travail de M. Savigny et lui alloue une indemnité basée sur le traitement dont jouissait ce naturaliste.

M. Edward médecin et ami de M. Savigny, présent à la séance, déclare qu'il serait imprudent dans l'état facheux où il se trouve de l'entretenir de ses travaux scientifiques, et de lui donner connaissance des intentions du Ministre. Il ajoute qu'il regarde comme physiquement impossible à ce savant de fournir des renseignemens et de communiquer aucun papier, vu qu'il est très facile de publier les planches en y mettant les titres généraux et des numéros d'ordre auxquels les savans pourront renvoyer à M. Savigny lui même quand il reviendra en santé, que C'est aussi l'opinion de ceux qui approchent M. Savigny.

On donne ensuite lecture d'une lettre de la famille qui déclare qu'il est absolument impossible de communiquer à M. Savigny la lettre que lui a écrite le Ministre et dont copie est jointe. S. E. lui annonce qu'elle a prescrit la publication immédiate des planches d'histoire naturelle sans que les explications puissent nuire à son travail et qu'elle a chargé de ces explications M. Audouin, l'un de ses élèves, qui aura soin de renvoyer aux descriptions de l'auteur; enfin, elle invite M. Savigny à mettre à la disposition de ce dernier les renseignemens et les matériaux disponibles entre ses mains.

Chacun des membres de la Commission est appelé à donner son avis sur la question mise en délibération, Savoir : les mesures à prendre pour publier les planches d'histoire naturelle avec une explication sommaire.

M. Jömard communique les renseignements relatifs à l'état des planches : ces gravures sont au nombre de 86 et se divisent comme suit :

1° — 50 planches entièrement terminées sauf une ou deux, dont 21 portent deja ou ont en partie la lettre gravée.

2° — 15 planches qui depuis ont été successivement finies.

3° — 21 planches autrefois arrièrées soit pour cause d'imperfection, soit à cause de la mort ou du départ des artistes et reprises depuis environs trois ans; 15 de ces planches sont presqu'achevées.

En résumé, 73 planches presqu'entièrement finies (dont 21 avec la lettre commencée) et 8 imparfaites.

Ces 86 planches sous le rapport des matières se divisent ainsi : 1 planche de mammifères, 2 planches de reptiles, 45 de crustacés, insectes et arachnides et 38 planches de mollusques, coquilles, annélides, zoophytes, etc.

Toutes les gravures sont mises sous les yeux de la Commission.

M. Jomard présente, en même temps, la division faite par M. Savigny lui même en Madrépores, Coquilles, Annélides, échinodermes, polypes, éponges et zoophytes, et pour la deuxième série, en crustacés, arachnides, orthoptères, névroptères et hyménoptères. Il observe que l'auteur désirait faire quelques légers changemens sur 8 des anciennes cinquante planches, et de additions sur six autres.

Enfin il dépose sur le bureau le relevé de tous les dessins enregistrés avec les noms provisoires fournis par l'auteur, pour les enregistrer on les a inscrits sur les planches pour tous les individus dont les dessins sont entre les mains de la Commission.

M. Jomard fait remarquer que l'on a au bureau que les dessins de 47 des planches, et que les dessins des 39 autres manquent ou sont entre les mains de M. Savigny : ce qui privera de renseignemens utiles à la publication.

Il termine son rapports verbal en proposant que si M. Audouin est chargé d'expliquer les planches d'histoire naturelle, et d'y mettre des noms généraux, pour les publier, on réserve tous le droits de M. Savigny comme auteur, et qu'on lui laisse la faculté de faire tirer un jour des exemplaires de ses mémoires et de ses planches avec les additions utiles pour le complément de son travail; Il demande aussi qu'on insère dans le texte un avis qui exprimera la nécessité où s'est trouvée la Commission de publier incomplétement cette partie de l'ouvrage. Il fait sentir que la réserve demandée dans l'interêt du naturaliste est d'autant plus juste qu'il a déposé sur les planches toutes ses observations anatomiques et microscopiques, et les savans qui vont en profiter, doivent donc connaître les circonstances facheuses qui ont obligé de publier ce travail encore imparfait.

Les membres de la Commission sont successivement entendus : tous concluent à ce que les planches soient publiées avec des titres généraux de classes ou de familles et que le naturaliste qu'on se propose d'y associer se borne dans un texte à une sorte de catalogue des planches, enfin que dans la note qui sera imprimée on annonce que les matériaux d'un travail sont réunis dans les

mains de l'auteur et que l'état de sa santé l'a empêché de le mettre au jour, et que les développemens paraitront plus tard, dire la date de la présentation des dessins, tous antérieurs à 1814 et que l'impression a été faite sans qu'il en ait eu connaissance : ces diverses propositions sont adoptées. Il sera écrit au Ministre dans ce sens.

M. Audouin, présent à la séance, témoigne le regret que l'état de M. Savigny ne permette pas la publication des matériaux qu'il a recueillis; cependant il consent à composer une indication sommaire des objets gravés et à mettre sur les planches, les noms généraux d'après le plan commencé.

M. Geoffroy Saint-Hilaire donne quelque détails sur la position de M. Savigny, il regarde également comme imprudent et même comme impossible de l'entretenir sur ce sujet : Il saisira la première occasion favorable pour lui parler de la mesure prise.

La Commission arrête qu'au lieu de demander un traitement pour M. Audouin, elle réclamera pour lui un exemplaire de l'ouvrage.

(Comm. d'Egypte — Registre des délib., VII, pages 188 et 189.)

A la suite de cette mémorable séance où furent prises de si importantes décisions, celles ci furent notifiées au Ministre de l'Intérieur, par la lettre suivante, en date du 28 mars 1825 :

Le Président et membres à S. E. le Ministre de l'Intérieur.

La Commission ayant eu connaissance des intentions de V. E. s'est empressée de se réunir le 26 Ct afin de prendre une mesure définitive pour l'achèvement de l'ouvrage sur l'Egypte. Elle a recueilli toutes les lumières qu'elle a pu se procurer, et appelé près d'elle les personnes qui pouvaient éclairer son opinion. M. Geoffroy Saint-Hilaire et M. Audouin ont été invités à donner les renseignemens qu'il était en leur pouvoir de communiquer. L'une des personnes qui soignent la santé de M. Savigny, comme ami et comme Médecin a bien voulu se rendre à l'appel de la Commission; enfin la famille de M. Savigny lui a écrit en lui transmettant copie de la lettre que V. E. vient d'écrire à ce naturaliste.

Après s'être livré à un examen approfondi et tous les membres entendus, la Commission a reconnu qu'il était possible, à la rigueur, de publier les planches, ou la majeure partie des planches d'histoire naturelle et même d'y joindre une description très sommaire, ou une sorte de catalogue succinct et raisonné des objets compris dans les planches. Mais en même temps, elle a du renoncer à l'espoir de pouvoir publier un texte proprement dit, une explication scientifique sans le plan commencé par l'auteur, attendu que lui seul est en état de suivre ce grand travail et d'y donner les développemens intéressans qui lui appartiennent en propre, et qui sont les suites de ses longues et savantes recherches. On pourra mettre les planches en ordre, désigner les individus qui y sont représentés par des noms généraux de classe ou de famille (méthode suivie jusqu'à présent) et numéroter toutes les figures de détails afin qu'elles puissent être citées par les savans et par M. Savigny lui même quand il reviendra à la santé.

M. Audouin se charge volontiers de ce travail : il renonce quoiqu'à regret, aux renseignemens qu'on espérait d'abord obtenir de ce naturaliste; mais les médecins et la famille ont déclaré formellement que la position de M. Savigny interdisait toute espérance prochaine à cet égard, et qu'il était dangereux même de l'entretenir d'un tel sujet; que d'ailleurs dans le cas même ou son état moral ne serait pas fatigué par une émotion de cette nature il y avait impossibilité physique pour lui de se livrer à aucune recherche parmi ses papiers pour y puiser les notes et les renseignemens désirés, c'est pourquoi ils ont jugé qu'il était impossible de communiquer la lettre de V. E., dont ils nous ont en même temps adressé une copie littérale.

En soumettant notre avis à V. E. nous croyons convenable d'insérer dans l'ouvrage une note qui exprime la necessité où la Commission s'est trouvée de publier incomplétement les planches et le texte de l'histoire naturelle et qui assurera à M. Savigny tous ses droits d'auteur. Cette réserve est juste puisqu'il a produit sur les planches, non seulement les figures de tous les objets d'histoire naturelle, mais encore toutes les observations microscopiques et anatomiques auxquelles il s'est livré et qui sont précisément la cause de l'état facheux où il se trouve.

Il parait également juste de réserver à M. Savigny le droit de faire tirer un jour un certain nombre d'exemplaires de ses planches et de ses mémoires avec les additions qui seraient jugées utiles pour le complément de ses travaux, d'après les matériaux qu'il a rassemblés. V. E. appréciera aussi dans sa

générosité, les droits de notre collègue à la bienveillance du gouvernement, bienveillance que sa triste situation lui rendra plus necessaire encore à l'avenir.

Quant à la récompense également légitime qui sera due à M. Audouin pour l'achévement du travail de M. Geoffroy et de celui de M. Savigny, la Commission estime qu'il conviendrait de lui assurer le don royal d'un exemplaire de la *Description de l'Egypte*, notre opinion se fonde sur les sentimens désintéressés dont ce naturaliste est animé et qu'il nous a manifesté en plusieurs occasions. C'est cet espoir que V. E. pourrait lui donner en lui écrivant directement pour le charger de ces travaux.

Si V. E. donne son assentiment à ces diverses mesures, nous nous occuperons sans retard de la révision des 86 planches d'histoire naturelle dont il est question et de faire achever la gravure des planches susceptibles d'être terminées.

Lafont, Girard, Fourier, Devilliers,
Jollois, Desgenettes, Lepère ainé.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VII, pages 190 à 192.)

Paris le 2 avril 1825.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département de l'Intérieur à Messieurs les Président et Membres de la Commission d'Egypte.

Messieurs, J'ai reçu votre lettre du 28 mars dernier par laquelle vous me faites connaître les mesures qui vous paraissent les plus propres à assurer le prompt achèvement de l'ouvrage sur l'Egypte.

Je donne mon approbation aux diverses dispositions contenues dans votre lettre. J'écris aujourd'hui même à M. Audoin pour le charger, d'après les bases arrêtées entre vous et lui, de l'achèvement du travail sur l'histoire naturelle, de M. Geoffroy Saint hilaire, et de celui de M. Savigny. Tous les droits de ce dernier sur la partie du travail qu'il a terminé, lui demeurent réservés, et il pourra y donner telle suite qu'il jugera convenable, Si jamais sa santé lui permet de reprendre le cours de ses travaux.

Je me ferai d'après votre demande, un plaisir de solliciter du Roi un Exemplaire de l'ouvrage sur l'Egypte en faveur de M. Audoin. Ce naturaliste acquiert de plus pour le zèle et le désinteressement qu'il montre dans cette circonstance, des droits particuliers à la bienveillance du gouvernement.

Je consens qu'une somme de 6 ou 8000 frs soit offerte en prime aux graveurs chargés de l'exécution des planches non encore terminées, me réservant toutefois de donner mon approbation aux propositions particulières qui pourront m'être faites à cet égard par M. Jomard en faveur des artistes dont le travail sera terminé avant le 1er Juillet prochain.

Agréez, Messieurs, etc.

Le Ministre d'Etat, Secrétaire au Département de l'Intérieur
Corbière

(*Loc. cit.*, Corresp., IV, page 313.)

Monsieur Le Bœuf chef de Division a la grande Chancellerie de la Legion d'honneur, rue de Bourbon Paris

Paris, le 9 avril 1825.

Monsieur et ami,

L'état de M. Savigny s'aggrave sans cesse : son irritation est telle qu'il m'a dit de recevoir les amis qui pourraient venir le voir, mais qu'il était trop faible pour causer avec eux. Vous sentez qu'il m'est de toute impossibilité de le quitter un instant; Si M. Jomard veut bien me faire l'honneur de venir chez moi demain ou même ce soir, je pourrai causer avec lui sans inquieter Savigny.

Recevez Monsieur les complimens et les amitiés de votre servante

Le Tellier.

Sur la même lettre M. le Bœuf a ajouté ce mot :

Mon bon ami,

Tu verras par la lettre que je te transmets que l'on peut, sans troubler Savigny, parler chez lui de ce qui le concerne. J'avais arrêté avec Mlle L. que

nous irions le voir ensemble. Il a fallu y renoncer, parce que le mal en s'aggravant la prive de toute liberté.

Ton ami

J. Lef. 10 avril

(Comm. d'Egypte — Corresp., X.)

A Monsieur Jomard membre de l'Institut — Paris.

Paris le 16 avril 1825.

Monsieur,

La responsabilité que je constate (contracte?) envers M. Savigny pour la connaissance de la mesure que l'on prend relativement a la publication de ses travaux m'oblige à insister sur ce qui doit être fait, ainsi Monsieur je vous prie de vouloir bien me renouveler l'assurance

1° qu'un avertissement instruira le public que les planches telles et telles paraissent à l'insu de l'auteur et sans aucune autorisation de sa part. Cependant le public ne doit pas ignorer la part active que l'auteur a prise à la gravure desdites planches.

2° Que chacune des planches qui restent à publier portera la date qui se trouve sur celles de la classe et qui ont deja paru : C'est à dire *dessinée et donnée à la gravure* en telle année.

3° Qu'une épreuve de toutes les planches qui n'étaient pas terminées à l'époque de la maladie de M. Savigny me soit remise portant le *vu bon* de M. Prêtre afin qu'il puisse être constaté à M. Savigny qu'aucune de ces planches n'a paru sans être terminée.

4° Qu'une épreuve de chaque planche avec la lettre et telle qu'elle doit être définitivement tirée portant le *vu bon* de MM. Jomard et Audouin me soit remise avant le tirage, comme elle aurait pu l'être à M. Savigny.

5° Que deux épreuves avant la lettre, une sur papier velin et une sur papier vergeure me soient envoyées. M. Savigny les ayant toujours reçu, m'en demanderait compte un jour.

Je rappelle à M. Jomard que M. Savigny tenait extrêmement à ce que ses planches fussent bien terminées, et que si elles ne l'étaient pas à sa satisfaction, non seulement il faudrait le lui cacher maintenant, mais il faudrait qu'il l'ignore toujours; car il ne pourrait jamais s'en consoler.

J'ai entendu dire à M. Savigny que deux planches de Lezards pour lesquelles il avait donné un vu bon provisoire en sortant des mains de M. Bocquet, devraient être remises à M. Guyard pour être terminées. M. Savigny tenait beaucoup à ce que ce fut ce graveur qui les finit, considérant ces planches comme devant servir de modèles.

Veuillez bien Monsieur honorer d'une réponse chacune de ces demandes.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens d'une haute estime votre très humble servante

Le Tellier.

P. S. J'ai l'intention de prier M. Audouin d'avoir la bonté de s'assurer avant de mettre la lettre que les dessins ont été rendus exactement.

(Comm. d'Egypte — Corresp., X, page 203.)

Paris, 3 mai 1825.

A Monsieur Jomard.

j'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur et cher Collègue, la lettre que j'ai reçue de la personne qui parait chargée des intérets de M. Savigny. il me Semble que vous vous êtes mis en relation avec M. Prêtre et je vous serais obligé de me faire dire Si je puis sans inconvénient répondre que ce que je propose Sera accordé. dans le cas ou Cela ne Serait pas possible, je pourrais me Contenter de mander a M. Le Tellier qu'à la prochaine réunion de la Commission je ferais part de Sa Lettre et que La décision qui pourrait intervenir Lui Serait Communiquée. j'attendrai Votre avis.

Croyés je vous prie a tout mon attachement.

Lafont

(Comm. d'Egypte. Corresp., IX, page 45.)

10 mai (?) 1825.

(A Mlle Letellier). Ainsi que l'ai eu l'honneur de le promettre à Mlle Letellier, de lui adresser les Epreuves au fini *avant la lettre*, de 22 planches, terminées avant la chute de M. Savigny : En même temps je lui envoie l'Etat

général des planches, les 38 autres planches ont été tirées depuis longtems et j'en ai remis des Epreuves à M. Savigny semblables à celles qui sont ci jointes. En ce moment 13 planches sont entre les mains des graveurs, et 10 autres sont dans le cas de leur être remises pour quelques retouches. M. Prêtre les fait à mesure.

Je dois encore des Epreuves de 4 planches tirées au fini.

(Ce billet, non signé, et sans doute aucun, de Jomard.)

(Comm. d'Egypte — Registre des délib., VII, page 197.)

Séance de la Commission du 14 mai 1825.

. . . . M. Jomard donne lecture d'une (de deux) Lettre(s) du Ministre de l'Intérieur. La première à la date du 26 mars, est une décision portant que les planches d'histoire naturelle seront immédiatement publiées par l'intermédiaire de M. Audouin qu'elle a chargé de la rédaction des explications sommaires. S. E. demande quelle indemnité lui sera allouée.

La seconde lettre à M. Jomard le charge de faire tirer, sans perdre de temps, les planches terminées, à mesure qu'elles seront rendues par M. Audouin, il l'invite à faire connaitre les obstacles qui pourraient arrêter l'ouvrage (page 200).

On donne lecture de deux lettres de Mlle Letellier à M. le général Lafont, à M. Girard et à M. Jomard, demandant que les planches de M. Savigny avant d'aller au tirage soient revêtues du triple visa de M. Jomard, de M. Audouin et de M. Prêtre, afin qu'il soit constaté par ce naturaliste qu'on a pris tous les soins possibles pour la publication des planches.

M. Jomard observe qu'il a deja répondu dans le même sens à cette dame : ses autres demandes ont été également consenties. Savoir : 1° que la date des dessins et de la gravure soit consignée sur les planches. 2° que les épreuves avant la lettre lui soient envoyées de chacune des planches finies jusqu'à ce jour. Quant à l'avertissement qu'elle désire qu'on imprime la Commission décide qu'on y insérera les réserves deja demandées par elle au Ministre, mais elle regarde comme inutile de déclarer que le travail parait sans l'autorisation du naturaliste; On expliquera seulement que les ordres du Ministre et la maladie grave de M. Savigny ont privé la Commission du secours de l'auteur (V. le procès verbal du 26 mars).

M. Jomard ajoute qu'il a délivré à la même personne extrait du procès verbal de la séance du 26 mars, et copie de quatre lettres du Ministre relatives aux mesures prises par S. E.; enfin copie de la lettre de la Commission au Ministre en faveur de M. Savigny. Il a réclamé le manuscrit de la Description des arachnides (ou explication des planches) dont 75 pages seulement sont composées à l'imprimerie royale, partie pour laquelle il est instant de donner le bon à tirer, d'après le dernier réglement arrêté par le garde sceaux, le manuscrit entier formait 200 à 250 pages, le reste est dans les mains de l'auteur qui est sur le point de se rendre à la Campagne.

Mlle Letellier se propose à venir au mois d'août pour en faire la recherche dans les papiers de Savigny et avec le consentement de l'auteur elle se persuade d'ailleurs qu'on peut mettre sous presse dès à présent la partie composée.

La Commission désire que cette recherche soit faite plutôt (*sic*). Cette dame en sera prévenue. Le même membre rend compte de l'avancement du travail. La lettre extérieure de 86 planches d'histoire naturelle a été donnée à la gravure, ce travail est à moitiè fait et sera fini dans 25 jours. M. Audouin a fourni la lettre intérieure et les titres des 12 planches de crustacés. Il a dans les mains les Epreuves des planches des hyménoptères et des névroptères, Celles des Annélides et des Arachnides. Les graveurs demandent environ 60 à 80 jours pour graver la lettre intérieure des 86 planches d'histoire naturelle.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VII, pages 200 et 201.)

Dans la séance du 19 mais 1825, la Commission décide que les notes suivantes seront mises en tête de l'explication sommaire des planches dont les dessins ont été fournis par M. Savigny :

1° «S. E. le Ministre d'Etat au département de l'Intérieur, informé que la position physique de M. Savigny, ne lui permettait plus, etc» [1]

2° «Depuis deux ans, les Chambres, etc» [2].

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VII, pages 233 à 236.)

---

[1] Voir au chapitre suivant, p. 143.

[2] Cette lettre a été reproduite dans le Ier volume, pages 52 et 53.

LETTRE DE Mlle LETELLIER À M. JOMARD.

Gally, le 25 mai 1825.

Monsieur, Votre ami a supporté le voyage assez bien, cependant il a une courbature causée autant par l'influence de l'air de la campagne que par le mouvement de la voiture; dans quelques jours je pourrai juger si je puis espèrer quelque amélioration de ce déplacement. Vous pouvez être certain Monsieur de l'empressement que je mettrai à saisir la première occasion que M. Savigny m'offrira pour satisfaire le désir de la Commission relativement au manuscrit du Système des Arachnides; mais je ne puis la provoquer.

M. Savigny avait des mémoires que l'on avait commencé à imprimer, ces mémoires peuvent être terminés à l'exception du dernier cahier. A mon premier voyage à Paris je passerai à la Commission et si vous avez ce dernier cahier je vous le demanderai pour le confronter avec le texte que j'ai chez moi.

J'ai vérifié le numérotage des (planches) des Polypes et des hyménoptères avec des épreuves portant les numéros de M. Savigny.

Dans les Polypes la première Planche est le N° 18 et non le 44. La troisième est le 44 et non le 18.

Dans les hyménoptères la seizième Planche est le N° 46, non le 52. — la 17e Planche, le 58 et non le 46. — la 18e Planche, le 52 et non le 57. — la 20e le 49 au lieu du 59. Je puis vous donner ces numéros pour certains.

Je vous remercie beaucoup Monsieur, de m'avoir donné connaissance des bonnes dispositions du Ministre de l'Intérieur pour M. Savigny, jamais infortune plus grave vint elle frapper un savant dans sa carrière? J'étais convaincue, Monsieur que votre malheureux ami et collègue trouverait en vous un appréciateur éclairé de son dévouement aux sciences et un défenseur affectionné de ses intérets.

Croyez Monsieur à l'estime toute particulière et a la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre servante

LE TELLIER
chez M. de Sainteville
hotel de la Poste aux chevaux.

(Comm. d'Egypte — Corresp., X, page 176 n; 205 r.)

Du 23 juin 1825 — De M. Jomard à Mlle Letellier.

Le travail de M. Audouin commence à avancer : la lettre est gravée et corrigée sur les planches des Crustacés anciennement finies, et sous très peu de jours elles seront envoyées à l'impression. M. Prêtre les a revues de concert avec moi et M. Audouin.

Vous vous souvenez que M. Savigny a fait tirer des 25 premières planches, ainsi que des Oiseaux, un certain nombre d'épreuves pour son usage particulier, il sera sans doute satisfait, un jour, de posséder la suite des Planches tirées au même nombre.

Autant que je puis le croire ce nombre est de 30 exemplaires sur papier ordinaire; je m'en informerai d'ailleurs auprès des imprimeurs qui ont tiré les premières planches et je ferai tirer les nouvelles de la même manière.

La Certitude m'est acquise que l'impression sera faite avec le plus grand soin et qu'aucune précaution ne sera négligée. J'ose me flatter que le Ministre ne regardera pas à cette dépense et qu'il l'approuvera.

Voici ce que m'écrit S. E. par une lettre en date du 18 juin à celle que je lui avais remise relativement à la position de M. Savigny et dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer copie :

« Je connais, comme vous Monsieur, tous les droits que les Services et la position de M. Savigny lui donne à la bienveillance du Gouvernement. Je me ferai rendre compte des moyens possibles de venir à son secours et il ne dépendra pas de moi que son sort ne soit adouci. »

Le Ministre m'a parlé d'une manière encore plus positive et je ne doute pas qu'il ne soit pris de mesure en conséquence.

P. S. — Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, j'ai fait changer le numérotage des planches que vous m'avez indiquées; l'imprimerie a retrouvé la fin du mémoire sur les Ascidies. C'est peut être ce que vous m'avez demandé.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VII, page 209.)

Du 8 septembre 1825 — A Mlle LETELLIER.

On me rappelle la décision qui a été prise par S. E. le Ministre de l'Intérieur portant qu'il serait accordé une indemnité à M. Savigny. Ma responsabilité

exige que je vous envoie au moins une copie de cette décision. Vous pouvez attendre une occasion favorable pour l'exécution de cette mesure.

En attendant j'ai l'honneur de vous informer que l'administration du Muséum d'histoire naturelle continue à s'occuper avec intérêt de l'affaire dont je vous ai entretenu par ma dernière lettre (M. Geoffroy et M. Cuvier commissaires.)

P. S. — M. Audouin a donné le bon à tirer de 42 planches : c'est la moitié de l'ouvrage.

(Comm. d'Egypte — Reg. des corresp., VII, page 221.)

Séance de la Commission du 22 décembre 1825.

.... M. Girard propose que l'on adopte la publication de la note destinée a être mise en tête de l'explication des planches gravées d'après les dessins de M. Savigny à laquelle on a fait plusieurs modifications......... (page 239.)

M. Jomard solliciterait également pour M. Savigny la faveur d'une pension, si le Roi ne venait de lui en accorder une sur la demande de l'Académie des sciences.

A la date du 20 février 1826, le Président et les membres de la Commission ont adressé au Ministre de l'Intérieur la lettre que nous avons publiée dans la deuxième partie, à la page 104.

La minute de cette lettre se trouve dans le Registre des délibérations de la Commission, VII, page 255.

Séance de la Commission du 27 octobre 1825.

.... Par une lettre en date du 12 Juillet S.E. accorde 500 francs à M. Savigny sur les fonds généraux d'encouragement aux sciences et aux arts.........

On donne lecture d'une lettre de Mlle Letellier dont la teneur suit.

M. Jomard fait part de la réponse qu'il a faite à cette lettre et soumet à la

décision de la Commission ce qui regarde les planches de Coléoptères : Il sera pris des renseignements à ce sujet.

La somme allouée à M. Savigny paraissant insuffisante pour sa triste situation, M. Jomard annonce qu'il a fait une démarche près de l'un des professeurs du Jardin du Roi, M. Geoffroy Saint-Hilaire afin que l'administration vienne au secours de ce savant en remboursant les avances que lui a coutées la collection qu'il a faite à Naples.

Il a été donné suite à cette proposition.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., page 228.)

A Monsieur Jomard, membre de l'Institut.

Gally le 8 octobre 1825.

Monsieur,

Je ne puis me résoudre a troubler la sécurité dont jouit M. Savigny relativement à ses travaux; son état est trop affreux pour risquer encore d'accroitre ses souffrances.

Je ne vois (pas) plus d'inconvénients pour les planches qui forment la partie des Arachnides, que pour toutes les planches des diverses parties qui complètent son travail, a ce qu'elles paraissent avec une explication sommaire, un titre général, le noms des genres en blancs.

Une observation de M. Audouin me fait craindre qu'il n'en soit pas ainsi à l'égard de ces derniers. M. Audouin disait *que les auteurs tenaient extremement aux noms et aux divisions de leurs genres.* Cela est certain. Mais les droits d'auteur ont été conservés à Savigny et ce serait l'en priver que de mettre au bas de ses planches des noms qu'il aurait pu ne pas adopter; d'ailleurs ne peut-il pas en avoir crée? Je ne puis donc croire que mes craintes soient fondées. Veuillez bien Monsieur me rassurer à ce sujet.

Quant à l'impression de la partie du manuscrit qui est entre vos mains vous ferez Monsieur ce que vous jugerez convenable de faire.

Vous devez vous ressouvenir Monsieur que lorsque l'ancienne Commission d'Egypte décida que les 14 ou 17 planches de Coléoptères ne paraitraient pas, elle en donna les Cuivres à M. Savigny. J'ai l'honneur de vous le rappeler

afin qu'ils ne soient pas mis dans le grand dépot, et que lorsque les dessins seront rendus à M. Savigny, Ces cuivres lui puissent être remis en même tems.

Recevez Monsieur la nouvelle assurance de la très grande considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble servante

Le Tellier.

(Comm. d'Egypte — Corresp., X, page 178 n; 207 r.)

Séance de la Commission du 12 mars 1826.

. . . . l'indemnité de 6000 francs allouée à M. Savigny n'a pas été payée par suite de la Cessation forcée de ses travaux, Depuis qu'il est supplée il n'a pas été alloué d'indemnité pour ce travail.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VII, page 261.)

Du 25 mars 1826 — A S. E. le Ministre de l'Intérieur.

En mettant sous les yeux de V. E. les titres de M. Savigny à la munificence royale, la Commission ignorait que ce Savant avait la jouissance d'une pension de 1000 francs sur les crédits du Ministère de l'Intérieur, et elle supposait qu'à raison du grand espace qu'exigent ses collections d'histoire naturelle il avait quelques droits à la faveur d'une Indemnité de logement.

Quelle que (soit la) reconnaissance que nous inspirat (inspire) l'Interêt dont V. E. est pénétrée pour une aussi grande infortune et d'aussi honorables services, nous oserons lui soumettre une réflexion fondée sur une triste réalité : Un secours temporaire ne semble pas le Moyen le plus efficace de soulager la position affligeante de M. Savigny, Sa famille pourrait elle à chaque fois qu'une telle ressource sera épuisée recourir à la même voie et multiplier des sollicitations peut être importunes que sans doute il désavouerait. (?)

Nous croyons, Monseigneur, que ces démarches répugnent à sa délicatesse et nous prenons la liberté de représenter à V. E. que les travaux considérables de M. Savigny pour la *Description de l'Egypte* ont contribué beaucoup à la réputation de cet ouvrage et qu'il a des titres à une récompense particulière.

Une marque de la bonté du Roi serait pour lui et pour sa famille une sorte de monument propre à attester la part qu'il a eu en cette Entreprise.

Il est vrai que M. Savigny a dejà une pension de 1000 francs sur les fonds du Ministère de l'Intérieur, mais puisque cette somme jointe à celle que l'Académie des sciences a obtenue de S. M. parait insuffisante, que d'ailleurs elle est étrangère à ses titres comme collaborateur principal dans le Voyage d'Egypte, ce n'est qu'un dédommagement pour le Malheur ou l'a plongé le travail même qu'il a fait pour cet ouvrage, nous emettrons le vœu que dans sa générosité V. E. sollicite des bontés du Roi une ordonnance pareille à celle qu'elle a obtenue pour plusieurs de nos Collègues et que M. Savigny reçoive sur les fonds du Ministère une pension de Deux Mille francs, compris la somme dont il jouit deja sur le même crédit.

V. E. a examiné avec intérêt et avec attention les volumes de planches de zoologie qui sont consacrées aux animaux Invertèbrés et que nous avons eu l'honneur de lui présenter dernièrement, elle a vu à quel degré de perfection l'on était parvenu dans l'Imitation de la nature, et elle a pu se faire elle même une idée juste des soins auxquels il a fallu se livrer pour obtenir un résultat aussi satisfaisant. C'est le prix de tant de soins et de sacrifices que la Commission ose invoquer encore aujourd'hui en faveur de son infortuné Collègue.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délibér., VII, page 264.)

Cette lettre répond à celle du Ministre de l'Intérieur en date du 17 mars que nous avons publiée dans la deuxième partie, pages 105 et 106.

(Sans nom de destinataire mais très vraisemblablement à M. Jomard.)

Paris, le 28 mars 1826.

Monsieur N'ayant pas eu l'avantage de vous rencontrer aujourdhui à 3 h 1/4 à votre bureau et ne prévoyant pas qu'il me soit possible d'ici au 31 mars (jour fixé par M. Savigny pour retourner à Gally) de le quitter à 3 heures, je désirerais que vous voulussiez bien m'indiquer d'ici au 31, une heure de la matinée ou je pourrais être sur (*sic*) de vous rencontrer.

Je puis sans inconvénient pour M. Savigny m'absenter de 8 heures du matin à midi.

J'ai l'honneur de vous saluer

Le Tellier.

(Comm. d'Egypte — Corresp., X, page 180 n; 209 r.)

A Monsieur Jomard, Commissaire, etc.

Gally, le 8 mai 1826.

Monsieur,

Conformement à ma promesse j'ai vérifié chez M. Savigny le nombre d'épreuves tirées sur papier ordinaire de chacune de ses planches. J'ai trouvé de toutes, soit 31, soit 32. Ce qui prouve que le nombre demandé était de 30 : ainsi plus de doute 32 planches sur papier ordinaire et 12 planches sur papier vélin.

Auriez vous la bonté, Monsieur, dans le cas ou les objets qui appartiennent a M. Savigny tels que cuivres (3), dessin (4), livraison (1), épreuves (5), défaits (2), etc ne lui seraient pas remis aussitôt après la cloture définitive de l'ouvrage, de les faire réunir, et de vouloir bien m'en faire parvenir à Gally une reconnaissance explicative signée par qui de droit; afin que M. Savigny puisse à telle époque que ce puisse être, se faire délivrer tout ce qui aura été mis au dépot général de l'ouvrage sans aucune difficulté, ni opposition. Je vous prierai aussi Monsieur de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que les dessins de M. Savigny soient bien enveloppés et mis à l'abri de tout accident.

M. Savigny est toujours dans le même état, cependant il est un peu moins faible; mais il éprouve maintenant de vives douleurs dans les yeux. Quel long martire ?

Veuillez Monsieur recevoir mes compliments et la nouvelle assurance de la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

votre très humble et très obéissante servante

Olympe Le Tellier

chez M. Blonin
hotel de la poste aux chevaux
Versailles.

(Comm. d'Egypte — Corresp., X, page 181 n; 210 r.)

Séance de la Commission du 22 juin 1827.

La Commission entend la lecture de plusieurs lettres de S. E. le Ministre de l'Intérieur dont voici l'objet :

S. E. ne peut accorder de pension ni logement à M. Savigny elle lui alloue un secours de 500 francs....... (page 287)

M. Jomard..... rappelle la nouvelle démarche faite par la Commission en faveur de M. Savigny du 25 mars 1826.

Cette lettre est restée sans réponse. (page 288.)

Séance de la Commission du 3 avril 1828.

.... M. Jomard propose qu'on renouvelle la demande deja faite d'une pension en faveur de M. Savigny.

Sur l'observation qu'il a été accordé une pension de 1000 francs à ce coopérateur sur les fonds du Ministère de l'Intérieur, il est décidé qu'avant de faire cette démarche on prendra des informations.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., 1828, page 3.)

XVI. — NOTE CONCERNANT

L'EXPLICATION SOMMAIRE DES PLANCHES DONT LES DESSINS ONT ÉTÉ FOURNIS PAR M. J. C. SAVIGNY

POUR L'HISTOIRE NATURELLE DE L'OUVRAGE.

Le 19 mars 1825. Son Exc. le Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur, informé que la position physique de M. Savigny ne lui permettait plus, depuis un an, de se livrer à aucun travail, et craignant que la branche de zoologie dont ce naturaliste est chargé dans l'ouvrage, ne se trouvât suspendue pour un temps indéfini, lui écrivit la lettre qui est rapportée à la fin de la présente Note[1].

86 planches représentant les animaux invertèbrés, la plupart finies depuis plusieurs années, se trouvaient, par un trop long retard, exposées à des accidens fâcheux et même à des chances de destruction; le Ministre prit en conséquence la résolution d'arrêter les mesures nécessaires pour faire terminer et imprimer ces planches avec une explication sommaire, dans l'espace de six mois.

Les gravures dont il s'agit appartiennent à 17 classes ou séries d'animaux, formant 125 planches : 39 d'entre elles avaient deja paru dans les précédentes livraisons de la *Description de l'Egypte,* avec leurs numéros d'ordres, et il était impossible de retrancher les 86 autres sans laisser de lacunes choquantes dans l'ouvrage. D'un autre côté, ces 86 planches se rapportent à un volume souvent cité, compris dans tous les prospectus annoncés au public et promis aux souscripteurs depuis l'origine.

Enfin les soins précieux apportés à l'exécution des gravures, les recherches anatomiques et scientifiques dont elles renferment les résultats, et les dépenses consacrées à ce travail étaient encore de puissans motifs pour en désirer la publication dans l'intèret commun et de l'auteur et de la science.

---

[1] Et qui est celle que nous avons publiée dans notre première partie, pages 52 et 53.

Déterminé par ces diverses considérations, le Ministre a écrit à la Commission d'Egypte, en même temps qu'à M. Savigny qu'il chargeait M. Audouin, naturaliste et son élève, de mettre ces planches en état de paraitre, en y inscrivant les noms généraux et toutes les désignations nécessaires, et en rédigeant une explication très sommaire, suffisante pour l'intelligence des figures : mais en même temps S. E. a réservé à M. Savigny tous ses droits comme auteur; son intention était que les explications fournies par M. Audouin ne puissent nuire aux travaux scientifiques du premier, et qu'elles se rapportent constamment aux parties deja faites de manière que M. Savigny puisse un jour donner à ses recherches la suite qu'il jugera convenable.

Avant de prendre les mesures prescrites par le Ministre, la Commission s'est entourée des lumières dont elle avait besoin; plusieurs médecins et amis de M. Savigny ont été consultés et invités à assister aux conférences et à donner des renseignements positifs sur sa situation. Il a été reconnu et constaté qu'on ne pouvait absolument assigner aucune époque certaine pour son rétablissement; que, même après l'amélioration de son état actuel, on avait à craindre qu'il ne lui fût pas permis de se livrer au travail des planches. Les mêmes personnes ont déclaré qu'en ce moment il ne pourrait fournir à la Commission aucun renseignement ni aucun papier; qu'il serait impossible et même imprudent de l'entretenir de ses travaux scientifiques et de lui communiquer la décision du Gouvernement : cette dernière déclaration a été réitérée plusieurs fois de vive voix et par écrit.

Après avoir pris connaissance de l'état des planches, de l'avancement du travail et de la gravure de la lettre, la Commission a engagé M. Audouin à s'occuper sans délai de fournir les indications diverses à inscrire sur ces gravures, d'après 25 planches modèles deja publiées dans les diverses classes, et lui a remis deux planches de chacune d'elles; elle a décidé que les planches dont la gravure n'était pas entièrement terminée seraient confiées sans retard aux artistes les plus habiles, pour être, autant que possible, au même point de perfection que les autres.

M. Prêtre, peintre d'histoire naturelle, auteur d'un grand nombre de dessins de la collection de M. Savigny a bien voulu se charger de revoir ces planches et de coopérer à cette partie du travail. Mais la Commission n'ayant dans les mains qu'une partie des dessins, et ne possédant aucun des manuscrits de l'auteur, s'est trouvée dans l'obligation d'inviter M. Audouin à commencer son travail avec ces seuls matériaux : en même temps, sur la proposition du Commissaire du Gouvernement, il a été arrêté qu'il serait publié en tête de cette partie de l'ouvrage, une note indiquent la nécessité impérieuse où s'est trouvée la Commission, par suite des ordres du Ministre, de publier, quoique encore imparfait, le travail de M. Savigny, note où l'on annoncerait, d'après les renseignements qui ont été communiqués antérieurement, que les matériaux d'une description complète de gravures et des spécimens sont réunis dans les mains de l'auteur, notamment la description des arachnides, entièrement finie et à moitié imprimée; que l'état de sa santé l'a empêché jusqu'ici de la mettre au jour, et que tous les développemens de ce travail sont destinés à paraitre ultérieurement.

M. Audouin a pris aussitôt l'engagement de s'occuper du travail qui lui était confié par le Ministre, de mettre sur les planches les inscriptions demandées, de s'assujétir en tout point au plan tracé par le naturaliste dans les planches deja publiée et dans 21 autres planches dont la lettre était deja gravée; enfin de se conformer à cet égard, aux instructions du Ministre et au désir de la Commission d'Egypte.

La Commission, malheureusement privée de la coopération de l'auteur, croit convenable, en publiant ces remarques, d'annoncer que l'achèvement et l'impression des planches dont il est question dans la présente Note, ont été effectués sans le concours de M. Savigny, que son état ne lui a même pas permis d'en prendre connaissance; qu'elle se fait aussi un devoir de déclarer que ce naturaliste, après avoir consacré les soins les plus assidus et les plus attentifs à la confection des dessins de zoologie, s'était occupé jusqu'à ces derniers temps, avec non moins de zèle et de persévérance, de surveiller la gravure des planches de concert avec le Commissaire du Gouvernement. Elle doit ajouter que c'est par suite d'un travail opiniâtre, que ce naturaliste, victime de son dévouement à la science et de son désintéressement, se trouve aujourdhui dans l'impossibilité momentanée de mettre lui même la dernière main à son ouvrage.

(*Description de l'Egypte,* 1[re] édition, Texte, Hist. nat., tome 11, 4[e] partie, pages 3 et 4 et 2[e] édition, tome 22[e], 1827, pages 111 à 114.)

XVII. — LES DESSINATEURS D'HISTOIRE NATURELLE ET LEURS RAPPORTS AVEC SAVIGNY.

Nous renvoyons nos lecteurs, à la deuxième partie de cet ouvrage, pages 47 à 49, pour les noms des dessinateurs et leurs œuvres.

Au début de leur travail, les graveurs avaient demandé à la Commission que leurs noms figurassent au bas des planches, suivant la tradition.

Le Ministre de l'Intérieur leur refusa cette satisfaction en ajoutant que les noms des dessinateurs figureraient seulement dans le corps de l'ouvrage.

Cependant, plusieurs d'entre eux, ne tinrent ancun compte de cette restriction et gravèrent leur nom sur les planches.

Nous nous somme bornés à un choix de lettres les plus intéressantes pour notre ouvrage.

AUX CITOYENS COMPOSANT LA COMMISSION SPÉCIALE,
SAVIGNY COOPÉRATEUR.

Paris 11 brumaire an 11 (2 novembre 1802.)

Citoyens,

Le Cn Sauvage que j'ai eu l'honneur de vous présenter et que vous avez accepté pour dessiner les objets de ma Collection se trouve etre de la réquisition de l'an 9 et obligé de partir presque sur le champ.

Le talent supérieur dont il a deja donné des preuves dans de nombreux dessins le rend digne de votre choix, et ne nous laisse aucun espoir de le remplacer.

Je vous prie, Citoyens, de vouloir bien le faire mettre de suite en réquisition par le Ministre de l'intérieur.

Salut et Considération

J. C. Savigny

P. S. le Cen Sauvage est né à Paris le 13 mars 1780. De la conscription de l'an 9, au 4e arrondissement, sous le N° 10.

(Comm. d'Egypte — Corresp., XIV, page 291 n; 338 r.)

A M. LE COMTE BERTHOLLET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION.

Paris 13 août 1806.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai l'honneur d'adresser à la Commission 40 planches. J'y ai mis les titres généraux et les numéros qu'elles doivent porter; je m'entendrai pour le surplus avec M. Jomard.

Il est cependant nécessaire que le graveur de lettres communique directement avec moi. Les explications seront courtes, et je ferai en somme qu'elles soient imprimées à la fin de décembre.

Je suis avec respect
Monsieur le Comte
Votre très humble et très dévoué serviteur
J. C. SAVIGNY.

P. S. Vous avez demandé Monsieur le Comte, et obtenu pour moi des indemnités. C'est une nouvelle marque d'interet à laquelle j'ai été très sensible, mais dont je ne puis profiter. J'en envoye la déclaration expresse à M. Jomard. On trouvera à cet argent un emploi plus utile.

(*Loc. cit.*, XIV, page 314 n; 362 r.)

Paris, le 14 mai 1810.

A MONSIEUR JOMARD

COMMISSAIRE DE S.E. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR PRÈS LA COMMISSION D'EGYPTE.

MONSIEUR

Vous désirez savoir pourquoi je n'ai pas encore satisfait à l'article 8 de l'arreté pris par S. E. le Ministre de l'Intérieur.

Les Obstacles qui m'en ont empeché devraient vous être connus. Je me borne à vous en rappeler deux :

1° le nombre des dessins que je dois fournir à l'ouvrage et que je n'ai pu rendre moins considérable en publiant toutes les classes d'animaux dont je suis chargé;

2° le genre de ces mêmes dessins; vous n'ignorez pas qu'ils sont d'une execution très difficile, et qui exige continuellement le concours du naturaliste et du dessinateur.

Je ne pense pas que quelques effort que je fasse, tous les dessins d'histoire naturelle soient terminés et donnés à la gravure avant la fin de l'année.

J'ai l'honneur de vous saluer
J. C. SAVIGNY.

(*Loc. cit.*, XIV, page 302 n; 349 r.)

Voici quelques modèles des engagements que devaient souscrire les artistes qui collaboraient à la préparation des planches de l'ouvrage :

COMMISSION

CHARGÉE DE DIRIGER L'EXÉCUTION DE L'OUVRAGE SUR L'ÉGYPTE

Je Soussigné promets et m'engage à terminer entièrement dans l'espace de deux mois, ou plutôt s'il est possible, la gravure de la planche qui m'est confiée d'après les dessins de M. Savigny Nos 371, 373, 374, 382, 386 et partie du N° 387. Suivant le marché par moi Souscrit le 6 avril 1811, moyennant la somme de Dix huit cents francs (1800) et de fournir à la fin du présent mois une gravure de l'Etat de la planche.

à Paris, le 9 février 1813
CANU

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Je soussigné, Graveur, demeurant à Paris, rue de la harpe, N° 48, reconnais que M. Jomard Commissaire du Gouvernement près la Commission chargée de l'exécution de l'ouvrage sur l'Egypte, m'a remis 29 dessins de M. Savigny savoir : 20 du n° 332 au n° 351 et 9 du n° 353 au n° 361 compris, que je m'oblige de graver entièrement dans l'espace d'environ cinq mois, moyennant la somme de Treize cent francs, convenu entre nous et la dite commission.

Je m'oblige aussi, sous les peines portées par les lois concernant la violation de la propriété, de ne faire aucune épreuve sans le consentement exprès et par écrit du dit M. JOMARD, et seulement chez l'Imprimeur par lui désigné;

comme aussi de lui rendre de suite toutes les épreuves en quelque état que soit la planche.

Enfin je m'oblige de lui remettre les dits dessins en bon état, avec la planche, aussitôt l'ouvrage achevé et agréé par la dite Commission, et, dans le cas où il s'éléverait quelque contestation sur l'exécution plus ou moins exacte de la gravure, il en sera référé à des arbitres nommés respectivement, dont la décision sera aussi respectivement obligatoire.

A Paris, le 30 9bre 1810.

CHAILLY.

(Comm. d'Egypte. Corresp., III, page 314.)

Ruotte, graveur demeurant rue de la Vieille Estrapade n° 11, a signé trois marchés pour douze dessins de Savigny, à graver à l'eau forte avancée dans les conditions suivantes :

481, 482, 483 et 484 dans le délai de 16 mois moyennant la somme de 1200 frs, à dater du 2 juillet 1812.

485, 486 et 487 dans le délai de 14 mois, pour une somme égale, à partir du 2 juillet 1812.

442, 473, 474, 475 et 476, dans le délai de 8 mois, même date et même somme.

enfin les 477, 478, 479 et 480, dans un délai de douze mois pour la même date et la même somme.

Le réglement de cette commande fut fait le 21 décembre 1814.

(*Loc. cit.*, XIV, pages 200-203.)

La lettre suivante, de Ruotte père, résume bien les difficultés et les déboires éprouvés par les graveurs lorsqu'ils furent mis en présence d'un genre de travail nouveau pour eux.

Si, pour les lettres des savants de l'expédition nous avons respecté scrupuleusement l'orthographe comme exemples du français tel qu'on l'écrivait au Consulat et sous le premier Empire, nous n'avons pas cru devoir reproduire celle de Ruotte, qui est celle d'un illettré. Nous faisons donc exception en sa faveur.

ce 12 aoust 1813.

A Mr JOMARD COMMISSAIRE IMPÉRIAL,

PRÈS LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXÉCUTION DE L'OUVRAGE SUR L'EGYPTE.

MONSIEUR

D'après la réclamation que je prends la liberté de vous faire relativement aux différents marchés que j'ai passés avec la Commission pour les quatre planches de Coquilles (voir ci dessus), marchés qui se trouvent très onéreux pour moi vu les difficultés qu'il a fallu surmonter pour parvenir à la parfaite exécution des planches et l'exactitude minutieuse que Monsieur le Naturaliste exige, il n'est point étonnant que je me sois trompé dans les prix que j'ai fournis pour la gravure.

Malgré que voila près de quarante ans que je grave et que je ne me sois jamais trompé même dans des ouvrages bien plus importants. Mais il faut dire aussi que toutes les planches que j'ai gravées (jusqu'à l'époque que j'ai entrepris celles de la Commission) étoient des sujets d'histoire ou des portraits, et il n'est pas étonnant que je me sois trompé dans les prix d'objets qui sortaient totalement de mon genre à tel point qu'il a fallu procéder à des études (essais) avant de pouvoir parvenir à une parfaite exécution; Et pour cela il a fallu du temps. Et aussi des avances pour les diffèrents graveurs que j'emploie sur les planches de la Commission, ce qui fait que mes débours dépassent de beaucoup les prix des marchés et les avances que j'ai reçues. Mais je ne veux pas abandonner une aussi honorable tâche que celle dont la Commission à bien voulu me charger et pense que la Commission aura égard aux sacrifices que j'ai faits jusqu'à présent pour prendre ma réclamation en considération.

J'espère donc que la Commission m'accordera l'indemnité juste et raisonnable que j'évalue à la modique somme de 600 francs, ce qui ne fait guère que le moitié de la somme que j'ai déboursée de plus que les prix qui m'ont été accordés par la Commission.

Et j'espère qu'elle trouvera ma réclamation juste et mes prétentions bien raisonnables d'après l'exposé que je prends la liberté de soumettre à sa sage délibération.

Plein de cette confiance je fais la promesse de redoubler d'activité, de zèle et de talent, si je peux, sur les ouvrages que j'ai encore à terminer et ceux que l'on voudra bien me charger de nouveau.

Votre très humble et dévoué serviteur

RUOTTE père

A la suite de cette réclamation et d'une autre, du 8 novembre, ce graveur passa un nouveau marché des planches 533 à 536 pour la somme de 1060 francs.

(Comm. d'Egypte. Corresp., XIV, page 204.)

Du 14 avril 1814 — Circulaire aux graveurs.

LA COMMISSION

À MM. BEISSIN, BOUTELOU, CHOUBARD, DELANOX, EYMARD, MASSON, RUOTTE FILS.

Je vous invite Messieurs à vous présenter chez M. Savigny et à lui demander qu'il vous remette, s'il est possible, un ou plusieurs dessins dont la gravure vous est confiée, afin d'être en état de continuer vos travaux sans interruption.

J'ai l'honneur, etc.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., IV, page 8.)

A MONSIEUR JOMARD COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.

le 11 février 1815.

Monsieur, d'après votre lettre j'ai réflechi de nouveau; je ne pourrai, pour le prix que vous m'avez proposé, terminer cette planche d'une manière satisfaisante; je préfère donc vous la rendre plutot que de ne pas vous contenter ce qui me serait impossible d'après ce qu'exige M. Savigny et ce que je vois moi même à présent.

Agréez, etc,

Dmelle DE ROZET
rue de la Vieille boucherie n° 4.

Cette planche avait été remise à Mlle Rozet le 25 février 1813.

(*Loc. cit.*, XIV, page 87.)

A M. JOMARD MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR À PARIS.

(sans date)

MONSIEUR

je ne suis point dans l'habitude de fatiguer par mes importunités Ceux qui ne sont pas disposés à m'occuper. Cependant, d'après la parole que m'a donnée M. Savigny, je crois qu'il est à propos que je Vous instruise du fait : lorsque M. Savigny m'a fait faire un essai, il me l'a donné sous la promesse de me faire signer un Marché, ou, dans le cas contraire, me faire obtenir une indemnité.

je n'ai point encore réclamé l'effet de cette promesse, parceque M. Savigny m'a dit formellement qu'il me donnerait une planche d'une autre nature que celle des insectes, que j'attende qu'il ait fait sa distribution, et qu'il s'occuperait de moi.

aujourdhui, Monsieur, je vois que cette promesse est illusoire, et je me crois fondé de rappeler à Monsieur Savigny l'espèce d'engagement qu'il a pris avec moi en présence de Monsieur Goulet. Comme je suis le seul d'entre tous les concurrens qui n'ait rien obtenu, il est, je pense, de votre justice de m'en dédommager.

Monsieur, Comme vous auriez pu perdre de vue les travaux que j'ai faits, vous trouverez ci inclus des Epreuves des diffèrens essais.

je saisie cette occasion, pour vous faire remarquer que mes deux premiers essais viennent d'être exécutés par Monsieur Tourcaty, qui est mon ami, et dont j'estime les talens. il vous est facile à présent, Monsieur, de comparer et de juger si j'étais en état ou non de passer un marché? je (ne) sais par quelle fatalité je suis seul excepté ayant été le premier demandé je le répète, Monsieur, que je ne veux rien avoir forcément. Si la confiance manque, qu'il ne soit plus question d'ouvrage; je ne réclame qu'une indemnité; et j'ai trop bonne opinion de votre équité pour Croire que je serais encore digne de cet

espoir. Consultez vous avec Monsieur Savigny et faites moi l'honneur de me faire connaitre par écrit votre détermination à ce Sujet.

J'ai l'honneur d'Etre,

avec estime,

Votre serviteur

MOITHEY.

Graveur, Rue S^t hyacinthe n° 21.

(Comm. d'Egypte. Corresp., XI, page 152.)

Monsaldi, graveur rue de l'Odéon 25 s'engage à graver entièrement 10 dessins de M. Savigny du n° 555 à 564, moyennant mille francs.

le 27 octobre 1813.

(*Loc. cit.*, page 182.)

Gally 3 mai 1818.

MON CHER JOMARD,

Je pense comme vous que nous devons profiter du bon tems pour la retouche des oiseaux. Voyez M. Prêtre. C'est le seul artiste auquel vous puissiez la confier. Les dessins que vous me demandez doivent être restés chez lui; je n'ai repris que ceux des planches 11 et 12, c'est-à-dire le Vautour et l'Aigle dont vous n'avez aucun besoin parceque nous avons vu et aprouvé les modèles de ces deux planches.

Mes yeux continuent d'aller mieux. Je n'ose pas dire davantage; le mal décroit suivant une progression qui met en defaut tous les calculs.

Mille remerciements, mon cher Jomard pour les peines que vous donne mes affaires au Ministère de l'intérieur. Rappelez moi au souvenir de nos amis communs. Répondez moi le plus tot possible relativement aux dessins d'Oiseaux.

Votre tout dévoué

J. Ces. SAVIGNY.

P. S. — Je vous prie de faire passer à M. Berth la reponse ci jointe.

(Comm. d'Egypte — Corresp., XIV, page 317 n; 365 r.)

A M. PRÊTRE DESSINATEUR.

6 mai (1818)

J'apprends par une lettre de M. Savigny que vous n'avez peint dans le tems que le modèle en couleurs des deux dernières planches d'oiseaux : mais seulement celui des planches qui représentent le Vautour et l'Aigle.

Il parait que ces deux modèles sont chez lui, mais en tous les cas, il serait à propos de faire les deux qui manquent. Si vous souhaitez, Monsieur vous charger de ce travail, je serai très satisfait qu'il soit entre vos mains. Nous pourrons parler plus tard de l'impression et du coloriage des épreuves.

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VI, page 24.).

A MONSIEUR SAVIGNY, MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

Après vous avoir vu mettre tant d'activité pour terminer votre ouvrage je me croirais coupable d'indiffèrence si je ne vous témoignais le regret que j'ai de n'avoir pas encore passé marché.

M. Jomard sachant bien que je ne puis m'occuper à l'instant de vos travaux a remis cela a un tems non déterminé. Je dois donc Monsieur vous prévenir que les intèrets de ma famille ne me permettent pas de rester en expectative d'un marché non conclu, il faut que je sois lié aux travaux de la Commission ou bien que je puisse être libre de prendre les différentes gravures qui peuvent m'être proposées.

Je regrette de ne vous avoir peut être pas témoigné assez de zèle dans les dernières relations que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, cependant j'étais et je suis tout déterminé à coopérer pour la Gravure à Votre ouvrage, la petite diffèrence dans le prix ne peut être de la part de la Commission un sujet de non traiter; eu égard je le répète au travail a faire. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet : il a été assez discuté.

S'il est en votre pouvoir d'engager M. Jomard a me lier et garder je me permets de vous le conseiller.

Veuillez Monsieur croire que rien n'égalera ma parfaite considération si ce n'est ma patience à graver vos objets.

J'ai l'honneur d'être votre très dévoué serviteur

MANCEAU

Ce 1er mai (1819).

(Comm. d'Egypte — Corresp., XIV, page 370 n; 418 r.)

1 mai 1819.

MON CHER JOMARD,

Je vous envoie la lettre que je viens de recevoir de M. Manceau en vous engageant à le tirer d'incertitude le plus tot possible. C'est un graveur qu'il faut conserver à tout prix.

Je pense aussi que vous ferez bien d'accorder à M. Tavernier les 600 francs qu'il demande, mais il faut exiger la parole pour une autre planche d'Annelides.

M. Guyard a raison de n'être pas très content de son Moi(s) : je vous rappelle que le prix convenu est de 1400 francs.

Tout à vous d'amitié

J. C. SAVIGNY

Je comptais sur un mot de Jollois, je suppose qu'il est parti.

(Comm. d'Egypte — Corresp., XIV, page 369 n; 417 r.)

Versailles, le 14 mai 1819.

MON CHER JOMARD,

Je vous remercie beaucoup des détails que vous eu la bonté de me donner. Je ne crois pas devoir écrire à M. Prud'hon [1] parce que ma lettre le chagrinerait sans le tirer d'embaras. Nous pourrions le perdre exactement comme nous avons perdu Contant. Les bons graveurs lorsqu'ils sont bien payés n'ont aucun intéret à manquer à leur parole et ils la tiennent le mieux qu'ils peuvent; je le sais par expérience. La défection de Contant me chagrine beaucoup. Je ne cesserai de vous répéter que c'est un graveur dont nous ne pouvons nous passer et qu'il faut avoir, quelque sacrifice qui nous en coute.

[1] Un des graveurs des planches de l'Atlas d'histoire naturelle pour les Hyménoptères et les Annélides.

La bonne santé de votre garçon doit vous faire grand plaisir; je vous en félicite ainsi que son heureuse mère.

tout à vous d'amitié

J-Ces. SAVIGNY

(Comm. d'Egypte — Corresp., XIV, page 367 n; 415 r.)

ETAT DES PLANCHES D'HISTOIRE NATURELLE DE LA 3E LIVRAISON AU 15 AOÛT 1819.

	Nos DES PLANCHES.	NOMS DES GRAVEURS.
Insectes	22	Ruotte père (mort).
	34	Victor.
Crustacés	27	Pourvoyeur
	29	Benoist Mde
Arachnides	36	Choquet (retiré)
	39	Goulez (aveugle) Simonet (retiré)
	34	Eymar
	37	Desmoulins
Orthoptères	59	Choquet (retiré)
	43	Leroy Mlle
	45	Carnoukel (retiré)
Névroptères	41	Choubard (retiré)
	32	Delanaux d°
Hyménoptères	67	Prud'hon
	63	Bleuze Mlle (décédée)
	64	Joyau Mde (malade)
	70	Benoist Mde
	66	Sixdeniers Mlle
	54	Talbaux (retiré)
	55	Dubreuil (retiré)
	58	forestier »
	57	Bocourt »
	50	Masson »
	49	Gatine »

	Nos DES PLANCHES.	NOMS DES GRAVEURS.
Coquilles Gastéropodes.	51	forget
Ascidies	43	Boquet ainé (mort) Manceaux
Coquilles	42	Gabriel (aveugle) Boquet jeune
	30	Choubard (retiré)
	1	Chailly »
	4	Canu »
Annélides	9	Ruotte père (mort)
	47	Prud'hon
	49	Tavernier
	50	forget
	52	Renards
Echinodermes	19	Leleu (retiré)
Polypes	44	Lefèvre (retiré)
	34	Bouquet ainé (mort)
	37	Lauvin
	36	Pourvoyeur
	27	Tourcaty
	35	Pourvoyeur
Zoophytes	22	Peréé (retiré)
	53	Victor
Reptiles	10	Prud'hon
	11	Guyard. Prud'hon
Oiseaux	13	Contant
Addition	14	

La confection de toutes ces planches, c'est à dire le prix de graveurs seul a coûté 22190 francs (frais de gravure seulement).

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., V, pages 104 et 105.)

On ne manquera pas d'être impressionné par l'usure rapide de ces graveurs. Le déchet est considérable : 3 morts; 2 aveugles; 1 malade et 16 qui ont du cesser de participer à la gravure.

Des 40 graveurs cités ci dessus, seuls 18 restaient en service au milieu de 1819.

NOMS DES GRAVEURS DES PLANCHES DE COQUILLES,

FINIES AU 20 MARS 1821.

Nos DES PLANCHES.	NOMS DES GRAVEURS.	Nos DES PLANCHES.	NOMS DES GRAVEURS.
38	forssell, Renard	23	Chailly. Victor
1	Chailly	27	Legrand. Carnoullet. Tourcaty.
2	Ruotte	29	Tresca
3	Lambert, Boquet jeune	31	Choubard
5	Longpré. forssell	33	Boquet jeune.
7	Ruotte	39	Tourcaty
10	Boquet	41	Choubard. Boquet.
11	Macret	44	Lefevre. Boquet.
13	Boquet	48	Leleu
14	Gabriel	49	Tavernier
17	Tresca	50 et 51	forget.
18	Boquet ainé		

2° — PLANCHES EN TRAIN.

4	Canu. Tourcaty	43	Boquet ainé. Manceau
19	Macret. Leleu	47	Ruotte fils Prudhon. Leleu
35	Pourvoyeur	52	Renard et Forget.
36	Mlle Rozet. Pourvoyeur ainé		

3° — SUSPENDUES FAUTE DE GRAVEURS.

37	forssell. Lauvin.	30	Choubard
9	Ruotte	34	Boquet ainé
22	Pérée.	53	Ruotte fils.

COMPTE RENDU DE L'ÉTAT DES PLANCHES D'HISTOIRE NATURELLE

AU 24 MARS 1921.

Les planches d'histoire naturelle de M. Savigny se composent ainsi qu'il suit :

Oiseaux	14	pl. en couleur.
Reptiles	5	—
Mammifères	1	—
Coquilles, Zoophites, etc.	52	—
Crustacés et Insectes	53	— = 125

De ces 125 Pl., il y en a 54 entièrement finies, dont 19 ont la lettre complète (plus 2 dont la lettre est incomplète).

Des 36 autres, 15 sont dans les mains des graveurs,

Savoir : Reptiles	2	pl.
Insectes	6	—
Coquilles, etc.	7	— = 15

Reste à terminer 21 planches qui ont été suspendues pour cause d'imperfection, faute de graveurs, et qui sont pour la plupart et pour le moins aux trois quarts faites. C'est le sixième du nombre des planches, et la trentième partie du travail total, en plus de ces 21 planches, il y en a 15 d'insectes, 6 de Coquilles, éponges, Zoophites.

Il faudra *graver la lettre* sur 69 planches et la corriger sur 21.

L'auteur réclame des additions sur 8 planches.

Résumé : imprimé	le tiers du nombre des planches.		
gravé	les trois huitièmes	— —	
à la gravure	un huitième	— —	(très avancée)
suspendu et à terminer	un sixième	— —	—

(Comm. d'Egypte — Reg. des délib., VII, page 2.)

A M. JOMARD MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR,

AU PALAIS DE L'INSTITUT.

Monsieur le Chevalier,

J'arrive de chez M. Savygni aussi stupéfait que si je tombais de la lune; je croyais en lui montrant mon ouvrage et les dessins, avoir peu de chose à faire, mais il s'en faut de beaucoup que j'aie tout vu.

Après un travail de près de deux ans (les épreuves en font foi) il se trouve encore un ouvrage de détails très considérable non seulement sur les sujets qui sont entièrement de moi mais encore sur les traits de certaines figures faits par mon prédecesseur, et qui m'ont été donnés comme très exacts, si lors de mon marché on m'avait indiqué ces corrections, je vous aurais prié de prendre ce fait en considération et de statuer différement sur le prix.

J'avoue qu'après un si long travail, les yeux à moitié perdus, et 1200 francs seulement de reçus dans un si grand laps de tems, je n'ai pas le moyen de continuer, si vous ne m'indemnisé (*sic*) non seulement pour le travail en général mais encore pour les fautes de mon devancier, il n'est ni juste, ni naturel que je les suporte. Je ne chercherai point a blesser votre delicatesse en vous faisant un compliment, mais il est de fait que si les interets de la Commission sont bien dans vos mains, vous êtes juste aussi. c'est a cette justice et vos lumieres M que j'en appelle.

daignez M. le chevalier, agréer l'assurance
respectueuse de la parfaite consideration
de votre très humble serviteur

Manceau

ce 26 mars 1821.

(Comm. d'Egypte — Corresp., X, page 237 n; 280 r.)

Paris le 28 mars 1821.

A Mr JOMARD, MEMBRE DE L'INSTITUT

RUE DE GRENELLE — St GERMAIN No 15.

JOMARD

Votre lettre du 19 me fait voir que vous suivez avec persévérance votre voie. A la bonne heure! Chacun la sienne. Je vous prie seulement de cesser d'engager les graveurs à se présenter chez moi et de ne pas les exposer au refus que je ferai désormais de les recevoir

tout à vous,

J. C. SAVIGNY.

(*Loc. cit.*, XIV, page 338 n; 386 r.)

Nous avons déjà publié ce billet dans notre deuxième partie, page 110, d'après un brouillon trouvé dans les papiers de Savigny, mais sans la date qui manquait sur ce brouillon.

XVIII. — SAVIGNY RAPPORTEUR DE COMMISSIONS.

Outre ses apports personnels à la Commission, Savigny fut chargé d'intermèdes à plusieurs reprises. C'est ainsi qu'il fut désigné comme rapporteur de sous-commissions à qui étaient confiées spécialement l'examen des mémoires concernant l'histoire naturelle.

Sa compétence bien connue fit que son influence fut des plus décisives.

Déjà, au Caire, il avait été désigné avec Desgenettes et Geoffroy pour fournir un rapport sur un mémoire de C. Frank sur les Ophiogénes d'Egypte.

A la séance du 2 pluviose, an 11 (23 janvier 1804), les minéralogistes Rozière et Dupuis présentèrent de superbes planches en couleurs dues au pinceau de Ringuet. Une commission composée de Savigny, Redouté, Girard, Geoffroy et Rozière fut nommée dans le but de décider le mode de publication de ces planches. Savigny fut désigné comme rapporteur, et, à la séance suivante (16 plûviose), il lut son rapport dont les conclusions furent adoptées à l'unanimité.

Il est assez intéressant, aujourdhui, de connaitre ces conclusions. Savigny déclare :

« 1° — que le genre de Minéralogie qui existe en Egypte pouvant être représenté par la Gravure on ne doit pas négliger de graver dans l'ouvrage cette branche importante de l'histoire naturelle. Une pareille lacune le rendrait incomplet.

« 2° que le nombre des planches nécessaires pour l'intelligence des travaux des Citoyens Rozière et Dupuis étant de quinze à seize environ, est un terme très limité relativement à l'étendue des contrées qu'ils ont parcourues. ce qui donne une garantie certaine que rien de superflu ne sera présenté par eux, et que cette partie de l'histoire naturelle ne sera pas traitée avec trop de développemens.

« 3° que les objets de Minéralogie doivent être dessinés et gravés avec beaucoup de soin, et qu'il est nécessaire qu'ils soient coloriés.

« 4° enfin que le mode à employer pour l'admission des dessins de Minéralogie doit être absolument le même que celui employé pour tous les autres

dessins. Toute mesure particulière S'écarterait de l'esprit de justice qui a constamment animé l'Assemblée envers ses membres. »

Dans la séance du 5 octobre 1807, M. Savigny, Delile et Lacipière sont chargés de rédiger un rapport relatif aux médicamens égyptiens, dont l'auteur est Rouyer. Ce rapport a été fait à la séance du 21 octobre : il conclut à l'impression dans les travaux de la Commission du mémoire de Rouyer.

Le 4 janvier 1808, Savigny est nommé rapporteur, avec Delile et Marcel, de deux mémoires de Costaz sur les grottes d'El Kab dans la Haute Egypte; il conclut que les deux mémoires doivent être imprimés.

Le 21 mars 1808, Delile présente un mémoire sur le Palmier doum. Savigny est désigné avec Jomard et Redouté pour l'examiner.

Savigny, qui ne l'oublions pas, avait été tout d'abord botaniste fit un rapport des plus élogieux en faveur de l'adoption de la notice si consciencieuse de son ami Delile.

Dans la séance du 2 mai, Savigny présente au nom du Dr Larrey un écrit ayant pour titre : *Mémoires et Observations sur plusieurs maladies chirurgicales qui ont affligé les troupes de l'armée française pendant l'Expédition d'Egypte et de Syrie et qui sont endémiques dans ces deux contrées.*

La Commission nommée pour examiner cet écrit est composée de Savigny, Lacipière et Delile.

Il est inutile d'ajouter que le rapport, rédigé par Savigny fut des plus favorables à l'illustre chirurgien.

Dans cette même séance le général Andréossy présente deux mémoires l'un *Sur le lac Menzaleh* et l'autre sur *le lac Natroun.*

Savigny, Jacotin, Jomard et Berthollet se réunirent en Commission pour les examiner et en faire un rapport à l'Assemblée.

Le 1er août 1808, Savigny est élu rapporteur, une première fois, avec Delile et Jomard, d'un mémoire de Coquebert sur la botanique.

Et une seconde fois d'une notice de Martin *Sur un monument souterrein situé à l'ouest d'Alexandrie,* avec Balzac et Rozière comme assesseurs.

Dans la réunion du 25 septembre 1809, Savigny dépose, au nom de Villoteau, pour être insérée dans la première livraison, une dissertation *Sur les instrumens de musique que l'on voit sculptés sur les anciens monumens de l'Egypte.*

Savigny, Delile et Jollois sont désignés pour en faire l'examen.

Leur rapport est inséré aux pages 80 à 86 du Registre des délibérations de la Commission.

Le 29 août 1808, Savigny, Jomard et Delile sont élus commissaires pour l'examen d'un mémoire de Coquebert qui met en parallèle les plantes d'Egypte et celles de France. Le rapporteur est Delile.

L'ouvrage de Savigny : *Système des Oiseaux de l'Egypte* a été soumis à l'examen de Jomard et Rozière, le 12 septembre 1808.

On remarquera que Geoffroy Saint Hilaire ne figure pas parmi les commissaires.

Par lettre adressée, à la date du 31 janvier 1809, Savigny et Delile sont informés que Larrey ayant fait remettre à l'Assemblée la suite de son mémoire sur la chirurgie (dont il est question plus haut), l'examen en a été renvoyé à la même commission qui en a deja pris connaissance.

Cette Sous-Commission « se réunira mercredi prochain, à 7 heures du soir dans les atteliers de gravure. »

Rozière ayant adressé une réclamation au sujet d'une publication au sujet d'Ombos et des carrières de Selzeleh, Devilliers et Savigny sont chargés d'examiner cette réclamation. (3 juillet 1809.)

Dans la séance du 17 décembre 1810, Savigny est nommé conjointement avec Berthollet et Devilliers, membre d'une Commission qui doit rendre compte d'un mémoire de Dubois-Aymé sur les Arabes.

Dans cette même séance, l'Assemblée charge Savigny et Delile de tout ce qui a rapport aux inscriptions cunéiformes.

Le 14 janvier 1811, Savigny, Jomard et Jollois sont chargés de l'examen d'un mémoire de Rouyer : *Sur les embaumemens des Egyptiens* et un autre de Larrey et Delile sur le même sujet.

Raige, interprêtre attaché à l'Etat major, étant décédé à Alexandrie en 1810, Savigny et Delile sont chargés d'examiner les papiers laissés par cet orientaliste, notamment ceux relatifs à l'écriture persepolitaine (écriture cunéiforme).

Delile a fait le rapport à la date du 20 mai 1811.

Une autre commission composée de Corancez, Jollois et Savigny, a fourni un rapport sur les papiers de Raige susceptibles d'entrer dans la composition de l'ouvrage sur l'Egypte.

Le rapport, daté du 15 juin 1811, a été rédigé par Corancez.

Villoteau ayant déposé une notice *Sur l'Etat actuel de l'art musical en Egypte*, à la date du 20 mai 1811, Savigny, Rigel et Jomard furent chargés de l'examiner.

Le même auteur ayant présenté un *Mémoire relatif à la musique moderne des Egyptiens*, le 9 septembre 1811, Jomard et Savigny en furent rapporteurs.

A la date du 13 juillet 1812, Savigny, Redouté et Jomard examinent un mémoire de Delile *Introduction à la flore d'Egypte*. Le rapport a été rédigé par Savigny.

Jomard présente, le 27 juillet 1812, une étude sur les dessins d'hiéroglyphes, dont l'analyse est confiée à Jollois, Devilliers et Savigny.

Le 24 janvier 1814, est nommée une commission composée de Monge, Savigny, Jollois, Jomard et Devilliers pour rendre compte d'un mémoire de Dubois-Aymé sur Héliopolis.

Une commission qui comprend Favier, Savigny et Devilliers est nommée le 27 juin 1814, pour procéder à l'examen d'un travail de Jollois et Dubois-Aymé sur le Delta.

Le 23 mai 1814, Savigny et Devilliers sont nommés rapporteurs de deux mémoires de Dubois-Aymé et Jollois.

Le 29 janvier 1816, Jollois, Marcel et Legentil sont désignés, avec Savigny comme rapporteur, pour rédiger un rapport sur un écrit de Villoteau intitulé : *Dissertation sur les principaux genres de chants et de poésie des anciens Egyptiens.*

Savigny présenta son rapport le 31 janvier.

En plus de ces commissions dont nous connaissons les dates de réunion Savigny fit encore partie d'autres commissions dont nous ignorons les dates. Voici celles que nous avons pu relever dans les registres de la Commission d'Egypte :

Delile, Savigny et Jomard sont chargés de l'examen d'un mémoire de Rouyer sur la préparation des momies.

Berthollet, Savigny et Devilliers rendent compte d'une étude de Dubois sur les Arabes et les Israelites.

Enfin Savigny fait encore partie d'une commission composée de Le Père, Cecile, Girard et Delile pour l'examen d'un important mémoire : *Description de Thèbes* qui a pour auteurs Jollois et Devilliers.

Mais il semble bien qu'après 1814, Savigny n'ait plus participé aux travaux des commissions.

On peut voir, par l'énumération que nous venons de faire, que l'activité et les connaissances de Savigny ont été largement mises à contribution par ses collègues de la Commission.

XIX. — NOUVELLES LETTRES INÉDITES

ET DOCUMENTS DIVERS SE RAPPORTANT A SAVIGNY.

(N° 526)

LETTRE DU GÉNÉRAL KLÉBER À SAVIGNY, NATURALISTE.

Du 22 frimaire an VII (13 décembre 1799)

Je vous préviens que je donne l'ordre au payeur général de vous compter 600 l. (en) à compte sur vos appointements, et à l'ordonnateur en chef de tenir à votre disposition trois chameaux qui recevront les rations jusqu'à votre retour de Souez.

(Archives historiques du Ministère de la guerre — Correspondance et ordres du général Kléber; Registre B6* page 112.)

LETTRE DU GÉNÉRAL MENOU

AU CITOYEN FOURIER, SECRÉTAIRE DE L'INSTITUT.

Du 28 thermidor an VIII (16 août 1800).

Je vous laisse entièrement le maitre, Citoyen, de faire ce que vous jugerez de plus convenable pour l'établissement près de l'Institut du depot général de la pharmacie. Vous voudrez bien vous concerter à cet égard avec les Cens Lepère, Boudet et le général Belliard, je désire que les femmes qui seront obligées de quitter leurs maisons, reçoivent en échange une autre au moins aussi grande et aussi belle. Si elles en connoisoient une qui leur convint, je la leur ferai donner, je vous prie de les en prévenir de ma part.

J'ai reçu relativement au changement de maison une lettre assez extraordinaire du Cen Savigny. Il me mande qu'on a voulu l'avilir et le deshonorer, en même tems il m'envoie sa démission.

Je connois ses talents mais je ne connoissois pas sa vivacité, personne j'imagine n'a voulu l'avilir ni le deshonorer; et ce n'est pas surtout un changement

de maison qui peut opérer ce fâcheux résultat, en supposant que cela existat il n'y aurait pas un individu dans l'armée, à commencer par moi, qui n'ait été avili et deshonoré cent fois dans la vie. Je vous prie de lui remettre la tête[1] et de lui faire sentir qu'une petite contrariété ne doit pas empêcher un homme si capable que lui de rendre des services à la chose publique.

Je ne perdrai pas de vue tout ce qui tient à l'organisation des tribunaux, j'attends avec empressement vos idées sur cet objet, il seroit, je pense très utile de nommer promptement une commission ad hoc.

Il faudrait aussi nommer promptement une Commission d'agriculture, j'attends encore vos idées à cet égard ainsi qu'un petit rapport sur les jardins qu'il faudrait réunir à l'institut.

Les livres rentrent ils promptement à la bibliothèque?

Je désirerois avoir la liste de ceux qui manquent, je la ferois publier dans l'ordre du jour, et j'imagine que celà produiroit un bon effet.

J'irai vous demander à dejeuner à l'Institut le surlendemain de la fête de fructidor, je vous mettrai à contribution pour du café au lait.

(Archives historiques, Registre B²* 122, page 535.)

Nous n'avons pas retrouvée la lettre de Savigny à laquelle répond le général Menou, lettre qui a du être écrite dans un moment d'énervement.

Comme on a pu le voir par les actes de sa vie notre naturaliste était d'une extrême susceptibilité.

Cet incident ne parait pas d'ailleurs avoir eu la moindre suite.

AU GÉNÉRAL EN CHEF.

Le 21 germinal an 9 (11 avril 1801)

CITOYEN GÉNÉNAL

Permettez que nous vous exposions qu'outre les devoirs que les circonstances imposent à tous les français et que nous remplirons avec courage et ce désintéressement dont vous donnez l'exemple, il en est d'autres pour lesquels nos propres moyens sont insuffisans.

[1] pour : lui remonter le moral.

Les résultats des travaux de trois années, nos collections dont nous devons une partie précieuse à vos soins, risquent malgré tous nos efforts d'être abandonnées, Si vous n'ajoutez une nouvelle mesure à toutes celles que vous avez prises pour qu'elles soient formées.

Nous osons espèrer, Citoyen Général, quelques soient les déterminations que vous preniez à l'égard de la Commission vous voudrez bien donner ordre qu'il nous soit délivré sept ou huit chameaux pour le transport de nos collections à Alexandrie.

Nous vous prions également, Citoyen Général, de permettre qu'en outre au moins L'un de nous les y accompagne.

Salut et Respect
DELISLE

RAIGE ROZIÈRE SAVIGNY.

A Ramanieh ce 21 Germinal an 9 de la République.

(Archives historiques, B⁶ 66.)

A Alexandrie ce 25 floreal an 9 (15 mai 1801).

MON CHER JACOTIN

Il faut que je vous fasse mes adieux, a vous et a tous mes autres amis du Kaire. La Commission vient d'obtenir du Général en Chef un Batiment avec la permission de partir. Nous N'avons d'autres Suretés que notre bonne fortune : nous sommes décidés à nous y confier. Sous très peu de jours nous devons tenter le passage : Malgré l'incertitude du succès, je suis bien faché de vous voir si loin de nous.

Comme Vous M'aimez, je vous demande un Service. j'ai perdu des papiers concernant un versement de trois mille livres. C'était avec cette somme que je devais acquitter les Engagements que les Dépenses occasionnées par le genre de mes travaux m'avaient forcé de contracter. je prie le Citoyen Estève[1], dans une lettre que je lui adresse de Vous remettre un duplicata de ces papiers. Veuillez bien le lui demander et me le Conserver. S'il ne se presente pas un (*sic*) Occasion très sure de me le faire parvenir.

[1] Ordonnateur en Chef (Payeur général).

je vous Embrasse. j'Embrasse bien aussi Lacoste, Lepere, Lathuile, Dutertre[1]. C'est a regret que je me Separe de vous. Après tant d'agitations nous reverrons nous un jour au sein de la patrie et de la Paix?

Adieu. Adieu,

J. C. Savigny

(Bibliot. nationale — Manuscrits franç. Anc. suppl. franç. — Expéd. d'Egypte, N° 11 275 — Papiers prov. de Jacotin, chef des ingénieurs géographes, au Kaire.)

Alexandrie le 5 Prairial an 9e (25 mai 1801).

AU GÉNÉRAL EN CHEF, À ALEXANDRIE.

Citoyen Général,

Nous nous engageons à déposer dans l'établissement national qui nous Sera désigné par le Gouvernement les collections qui auront servi de base au travail que nous aurons publié Sur l'histoire naturelle de l'Egypte.

Salut et Respect

Savigny Delile E. Geoffroy Nectoux.

(Arch. hist. B6. 69.)

(Marseille) du 11 Nivose an 10 (1er janvier 1802.)

(LE GÉNÉRAL MENOU)

AU Cen CHAPTAL, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

d'après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'Ecrire, je confie au Citoyen Savigni, naturaliste très distingué, revenant d'Egypte, la civette que j'ai ramenée. je lui confierai aussi 9 moutons, brebis et chèvres que j'Offre au Gouvernement. ils Sont d'une Espèce qui pourra réussir en france.

Ainsi que vous m'y authorisez, Cen Ministre je ferai faire tous les préparatifs nécessaires pour leur Voyage.

(Arch. hist. B6 77.)

---

[1] Membres de la Commission des Sciences et Arts ou qui ont pris part à ses travaux.

LIBERTE EGALITE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DES CONSULS DE LA RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE.

Paris le Brumaire, l'an 10e (fin octobre, 1801)

Les Consuls de la République sur le Rapport du Ministre de l'Intérieur, Arrêtent :

Article 1er

Il sera mis à la disposition du Ministre de l'Intérieur une somme de trois cents mille francs, qui sera destinée à payer les frais de retour et les indemnités qui pourront être duës aux savans et artistes, employés dans l'Expédition d'Egypte.

Art. 2.

Les Ministres de l'Intérieur et des finances sont chargés de l'éxécution du Présent arrêté.

Le Premier Consul

Bonaparte

Par le Premier Consul

Le Secrétaire d'Etat

Maret.

Le rapport de Chaptal relatif à des secours à octroyer aux savants et aux artistes est daté du 24 fructidor an IX (11 septembre 1801.)

AUX CITOYENS COMPOSANT LA COMMISSION

CHARGÉE DE DIRIGER L'EXECUTION DE L'OUVRAGE SUR L'EGYPTE.

Citoyens,

J'apprends à l'instant du Cit. Amaury Duval, Chef de la division des beaux-arts, que le convoi de Naples auquel se trouve réuni la plus grande partie de mes collections est encore à Châalons et au dessus, et que pour des raisons particulières, il ne peut être rendu a Paris avant quelques mois.

Vous Sentez, Citoyens, la necessité de conserver, et même de posséder très promptement, des Objets aussi essentiels au travail dont je suis chargé.

Obligé de partir pour Châalons, je vous prie de vouloir bien solliciter auprès du Ministre,

1° un ordre pour retirer du Convoi les Caisses qui contiennent des objets d'histoire naturelle, et les faire transporter à Paris sur le champ.

2° Les avances que vous jugerez devoir suffir(e) aux frais de mon voyage, et à ceux du transport de ces caisses dont j'estime le poids (à) 15 quinze quintaux environ.

Le Citoyen Grégoire, chargé de la conduite du Convoi, est ici depuis quelques jours. Je pourrai lui communiquer avant son départ, les intentions du Ministre :

J'ai l'honneur de vous saluer,

J. C. Savigny.

Paris, le 7 vendémiaire an 11 (15 septembre 1802.)

(Comm. d'Egypte — Correspondance, XIV, page 290 n; 337 r.)

Nous avons consacré le chapitre V au différend survenu entre Geoffroy Saint Hilaire et Savigny au sujet de la publication des vertèbrés dont le premier s'estimait avoir exclusivement la charge.

Afin de permettre à nos lecteurs d'apprécier leurs arguments nous publions, in extenso, les plaidoyers de chacun de ces deux naturalistes. Ils verront avec quelle passion chacun d'eux faisait valoir ses droits. Mais le rapport de Savigny est bien plus pondéré que celui de son contradicteur et nous fournit quelques indications sur ses recherches.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR SAVIGNY À LA COMMISSION D'EGYPTE,

SÉANCE DU 27 JANVIER 1806.

Dans la dernière Séance, j'ai eu l'honneur de présenter à l'assemblée plusieurs desseins d'oiseaux, de quadrupèdes, etc. M. Geoffroi a fait ajourner l'acceptation de ces dessins sous le prétexte qu'il avait eu du Gouvernement une mission particulière pour recueillir en Egypte tous les animaux à sang rouge, Quadrupèdes, oiseaux, poissons et reptiles sans exception.

Je ne crois point chercher à détruire les prétentions de M. Geoffroi; c'est à l'assemblée de lui demander Ses titres. Mais à cette première assertion, M. Geoffroi en a joint une seconde non moins étrange et qui me regarde d'une manière bien plus directe. Il soutient qu'il existait entre lui et moi une convention par laquelle je m'engageais a ne recueillir et surtout a ne decrire aucune espèce d'animal a sang rouge. j'avoue que les personalités qui avaient écouté cette singulière declaration ne m'ont pas laissé le courage d'y répondre. Quelques personnes ont blamé mon silence sur ce point et ont cru qu'il pourroit passer pour un aveu. je sens que je dois quelque condescendance a l'opinion. Je dois surtout me montrer jaloux de conserver l'estime de l'assemblée et l'éclairer assez pour écarter de ma conduite des soupsons odieux.

Une assertion aussi etrange, aussi dénuée de toutes preuves que celle de M. Geoffroi semblerait n'exiger de ma part qu'un démenti formel. Mais ce serait en quelque sorte imiter une conduite que je blâme. En déclarant donc de la manière la plus formelle qu'il n'a jamais existé aucune espèce de convention entre M. Geoffroi et moi, J'appuierai Cette déclaration par des faits positifs.

je me suis occupé de rassembler des animaux a sang rouge dès le premier instant de mon entrée en Egypte. je m'en suis occupé a rosette même, et long tems avant mon premier depart de cette ville pour le Caire. ce fut a cette époque que M. redouté eut la complaisance de dessiner pour moi une espèce de coucou très remarquable et qui n'avait encore été decrit que par bruce. M. Geoffroy a certainement eu connaissance de ce dessin; il a su que je conservai dans ma collection ce coucou qu'il n'avait pas; et il en fait encore partie.

A mon arrivée au Caire, j'ai lu a l'institut d'Egypte un mémoire dans lequel il y avait un apperçu des observations que j'avais faites jusqu'alors Sur les animaux a sang rouge. Ce mémoire a la verité etait prématuré et du plus mince interet, mais il n'en prouve pas moins que je m'occupais alors de ce genre de recherche, et que M. Geoffroy ne l'ignorait pas.

Dans un voyage que je fis a Damiette quelques jours après je recueillis presque tous les reptiles des environs de cette ville et quelques poissons.

Je partis peu de tems après pour la Syrie, et tout le monde sait fort bien que M. Geoffroy malgré la mission particulière dont il prétend avoir été chargé

ne fut pas de cette expédition. Quelques personnes qui en ont été, qui sont ici présentes et dont le témoignage ne sera certainement pas dementi, savent que je ne negligeai rien pour me procurer les animaux de tout genre. je me serai rendu d'(abord) a tabaric pour recueillir les poissons du lac si l'on ne m'eut assuré que je n'y trouverais aucune barque de pecheur. Le général Bonaparte eut lui même la bonté de faire donner des ordres par M. Joubert pour qu'on me cherchat dans les montagnes plusieurs especes de quadrupedes. les recherches furent infructueuses mais je n'en rapportai pas moins une collection assez interessante d'animaux a sang rouge et surtout de reptiles. Il est vrai que M. Geoffroi me demanda a examiner ces animaux et que j'eu la faiblesse de lui en confier une partie; je dis la faiblesse, parceque ces animaux ne m'ont jamais été rendu et que je crois que M. Geoffroi serait fort embarrassé de les reproduire aujourd'hui.

j'avoue cependant que parmi les especes de reptiles qui ont été dessinées il y en a une qui a fait partie de cette collection. C'est un Scinque d'une espèce curieuse mais qui se trouve si étrangement defigurée que j'ai eu de la peine a la reconnaitre. M. Geoffroi ne pouvait mieux faire, puisque n'ayant pas vu cette espece vivante, il n'en connait surement ni le port, ni les couleurs. je m'arrette ici pour faire une observation qui n'est peut etre pas inutile. Sur douze a quinze especes de reptiles que M. Geoffroi a fait figurer il n'y en a pas huit qui soient representées fidelement. tou(te)s les autres sont a peine reconnaissables ce qui vient sans doute de l'alteration qu'avaient subi les individus qui ont été remis au dessinateur.

Pendant le sejour des deux commissions dans la haute Egypte, j'ai recueilli des reptiles, des poissons et des oiseaux. Parmi les oiseaux que je me propose de présenter aujourd'hui à la commission, il y a une espèce de Loxia qui vient de Philé.

A Suez, j'ai recueilli non seulement des Mollusques et des Zoophites, mais encore des poissons, et j'en ai eu un assez grand nombre de la mer rouge pour le prouver.

j'avais pu facilement completter surtout ma collection de poissons du nil, mais il n'en avait pas été de même de ma collection d'oiseaux qui etait encore peu considérable. Il fallait quitter le Kaire et entreprendre un voyage uniquement consacré a des recherches ornithologiques. J'avais entendu parler de la

quantité prodigieuses d'oiseaux qui passent l'hiver sur le lac menzalé. je partis pour Damiette ou je fus accueilli par le general rampon qui me donna toutes les facilités que je pouvais désirer pour remplir mon projet. je passai trois mois sur le lac ou dans les environs, seul avec mes domestiques turcs, mes bateliers et un interprete maltais. MM. Girard et Alibert vinrent me voir à Met abou rabb ou je restai vingt jours. Il peuvent attester et le general rampon attestera que je ne craignis ni les depenses, ni les fatigues, ni même les dangers que je pouvais courir en me mettant a la merci des arabes. ce seul voyage m'a couté plus de mille écus, car j'ai toujours fait pour ma collection des dépenses bien au dessus de mes moyens. Le resultat fut une liste de plus de deux cent espèces d'oiseaux, et une collection de près de cent quatre vingt.

M. Geoffroi n'ignore aucun de ces faits. Il connaissait si bien le but de mon voyage a Damiette qu'il en parle dans toutes les lettres qu'il m'ecrivait alors pour obtenir de moi des renseignements sur d'autres objets. Je possede encore une de ces lettres dont l'assemblée peut prendre connaissance si elle le juge convenable.

Ce fut a mon retour au Kaire que M. Geoffroi faché sans doute de voir que mes collections par leur nombre et leur parfaite conservation ne pouvai(en)t entrer en comparaison avec les siennes, imagina cette prétendue convention qu'il a pu partout publier, mais à laquelle je n'ai jamais accedé. Ce fut en se couvrant de cette espece d'egide qu'il vint me prier de lui remettre seulement mes notes manuscrites et mes collections car telles furent alors les prétentions de M. Geoffroi et telles sont celles qu'il renouvelle encore aujourd'hui. M. Geoffroi sait que je reçus Ses ouvertures comme je devais le faire. Je le defie de me donner un dementi sur ce point.

Que l'assemblée veuille bien y reflechir un instant s'il eut existé une convention entre M. Geoffroi et moi, sans doute qu'il y aurait eu reciprocité et que les sacrifices eussent été égaux de part et d'autre. or Sur douze mille individus qui composent ma collection d'animaux a sang blanc, je prie Monsieur Geoffroy de vouloir bien enumerer ceux que je dois a sa generosité.

Quoiqu'il en soit, le but de M. Geoffroy a été en parti rempli, Si ces prétentions énoncées de la manière la plus impérieuse ne le rendait pas le propriétaire de mes observations du moins elles m'intimident assez pour m'empecher d'en presenter le resultat au travail general. je concus donc le projet

d'un travail particulier. Plus éclairé aujourd'hui sur mes interets réels je desire pouvoir abandonner ce même projet. outre des raisons qui me sont particulieres, il y en a quelques unes qui me viennent de M. Geoffroi lui même. je ne citerai que le fait suivant.

M. Geoffroi ma fait demander le milan d'Egypte, il voulait, me marquait'il le comparer avec un oiseau de proie retiré d'une momie. Quelques jours après je me trouve chez M. Geoffroi au moment ou M. Barraband lui rapportait mon oiseau et le dessin qu'il en avait fait faire. ce dessin a ete accepté, et il existe dans le portefeuille de la commission.

M. Geoffroi doit présenter aujourd'hui le dessin d'un chacal qui a été également peint d'apres un individu de ma collection. je sais de plus, de bonne part, que M. Geoffroi n'a rapporté de cet animal qu'une peau en si mauvais etat qu'elle n'a pu etre bourée.

Je pourrais facilement accumuler les faits si je voulais allonger cette note; mais le tems presse; il n'y a que quelques heures que je me suis déterminé a l'ecrire. j'espère que telle qu'elle est elle suffira pour justifier ma conduite et eclairer le jugement que portera l'assemblée. Je dois d'ailleurs lui donner quelques autres eclaircissements.

M. Geoffroi parait craindre que je m'immisce dans son travail. Qu'il se rassure. Je lui abandonne bien volontiers l'exposition methodique de tous les animaux a sang rouge. Seulement, il decrira ceux qui lui manquent d'après les dessins que j'en ai fait faire et sur la fidélité des quels il peut compter.

les descriptions ne feront dans mon travail sur les animaux a sang rouge qu'une partie en quelque sorte accessoire. Ma manière de proceder se trouvera assez differente de celle de M. Geoffroi pour que les doubles emplois ne soient pas frequents.

On objecte qu'on pourrait presenter a la fois deux dessins du même objet. Mais cela ne me parait pas plus facile. Serait ce des dessins du même oiseau. M. Geoffroy n'a rapporté aucun oiseau d'Egypte. ceux de cette contrée qui se trouvent deposés au museum viennent ou d'une collection de M. Bert, et depuis longtemps M. Bert m'a cedé tous ses droits, ou d'une collection de M. Olivier et dans ce dernier cas je demande la preference pour la mienne.

l'ibis presenté dernierement est un oiseau du senegal.

M. Geoffroy a fait dessiner a peu près tous les poissons du nil, et je n'ai pas envie de revenir sur le passé. j'attache peu d'importance a donner ceux de la mer rouge avant que le travail de M. Geoffroi soit terminé sur cet objet.

Je pense que M. Geoffroi a fait dessiner tous les reptiles qui étaient en sa possession. S'il lui en reste encore je le prie de vouloir bien en remettre lundi prochain la liste sur le bureau, et de fixer en même tems l'époque a laquelle ils seront présentés. Je consens a n'en donner aucun de ceux qui se sont trouvés assez bien conservés pour que la figure soit exacte.

Quand aux quadrupèdes, le nombre en est assez petit pour qu'ils soient facilement partagés.

j'ose croire que l'assemblée trouvera mes demandes aussi justes que modérées si elle fait attention que tous ses membres ont le droit de partager les objets qu'ils possédent en commun en restant néanmoins seuls propriétaires de tous ceux qui leur sont propres.

Pour eviter des discussions déplacées dans cette assemblée je n'ajouterai pas un seul mot par écrit, ni de vive voix aux faits exposés dans cette note. Je demande et demanderai toujours a donner seul les oiseaux puisque je les ai rapportés seul, a partager les quadrupèdes et de plus a faire dessiner les serpens et les autres reptiles que M. Geoffroi n'aurait pas présenté a une époque déterminée. j'espère que l'assemblée voudra bien prendre mes demandes en considération.

(Commission d'Egypte — Publications, XVIII, pages 178 à 180 verso).

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR GEOFFROY SAINT-HILAIRE.

pour eclairer la discussion relative au partage de la zoologie entre M. Savigny et moi, je prie MM. les coopérateurs de l'ouvrage sur l'egypte de me permettre de leur communiquer les observations suivantes.

j'avais été choisi pour etre le seul zoologiste de l'expédition : n'ayant dirigé mes études que sur les animaux a sang rouge, autrement les mammiferes, les oiseaux, les reptiles et les poissons, je crus devoir en prevenir le general caffarelli et lui demander un confrere qui put s'occuper des animaux a sang blanc lesquels comprennent les cinq classes d'animaux les plus nombreuses.

Savoir, les Mollusques, les crustacés, les insectes, les vers et les Zoophites : j'eus la satisfaction que le general caffarelli accueillit ma demande et ma designation : M. Savigny et moi, eumes donc des lors une mission Speciale; nous reconnumes a differentes fois ce partage des lots qui eut lieu Sous notre bonne foi et qui fut la condition au moyen de laquelle je designai M. Savigny au general caffarelli; nous le reconnumes, disje, comme nous obligeant reciproquement, Lorsque nous nous remimes, lui a Son retour de Syrie, des reptiles qu'il s'étoit procurés dans cette contrée et moi a Sues, des mollusques, des crabes, et des insectes aquatiques. Si l'on veut admettre entre M. Savigny et moi un partage, il me semble tout naturellement etabli par les deux Grandes coupes reconnües des naturalistes et ce partage donne a M. Savigny la part la plus vaste desquelle (*sic*) est plus de douze fois plus considerable que la mienne et qu'elle est en outre beaucoup plus importante. Ces dernieres branches de l'histoire naturelle ayant été moins cultivées. il y a donc plus a faire pour M. Savigny sous le rapport du nombre et Sur celui de la qualité.

Voila pour le droit, mais de plus L'exécution des prétentions de M. Savigny me paroit impossible. conçoit-on qu'on puisse faire entre deux personnes une redaction d'une classe d'animaux? ne s'exposeroit-on pas a une repetition fatiguante de tous les caracteres Génériques, lesquels Se pretent Seuls a des develloppemens? admettre la faculté de plusieurs publications Sur de animaux d'une même famille. c'est outre l'inconvenient des répétitions, tomber dans un Systeme de mémoires, autoriser la prolixité et S'exposer a presenter une Suite de faits analogues Sans les mettre en regard : ce que nous avons a faire M. Savigny et moi, c'est de donner la faune de l'egypte et ce cadre a été rempli a l'egard de plusieurs contrées par tant de zoologistes que nous avons des modeles dont nous ne saurions nous ecarter. or une faune telle que je la conçois et qu'en ont redigé nos predecesseurs n'admet point de cooperateurs dans sa redaction a l'egard d'une classe. cet exemple la fera mieux sentir. Si l'un de nous redige le Genre canard, faudra-t-il que tout le systeme de sa redaction Soit detruit, par l'intercallation d'une publication particuliere a l'egard de quelques especes du même Genre : dans ce cas on remet les renseignemens que l'on peut avoir au redacteur General qui les employe en en faisant honneur a leur auteur.

M. Savigny s'autorise dans ses prétentions en les fondant Sur ce qu'il a une

collection et quil desire faire valoir Son travail : c'est je le say de sa collection d'oiseaux qu'il cite une preuve. examinons Ses pretentions Sous ce rapport.

1° quand il n'y auroit point eu probablement[1] d'accord entre nous et de mission spéciale pour chacun il seroit injuste a M. Savigny de vous dire : *j'ai ramassé des poissons*, je suppose : *je demande a partager le soin de les publier;* injuste, je le repete, parce qu'il etoit fort aisé d'aller enlever Sur les marchés une douzaine d'espèces, tandis que je me Serois livré, pendant dix huit mois, avec une peine extreme a rassembler les plus rares et a faire un ensemble. M. Savigny Seroit-il dans ce cas là. a l'egard des oiseaux, c'est (ce) que je lui nie formellement. il ne faut pas Se laisser imposer par un etalage d'animaux; il faut juger le travail en naturaliste. cette classe des oiseaux, dont il s'est proposé de me desaisir, n'est rien ou presque rien. l'egypte ne renferme que des oiseaux qui appartiennent a nos contrées et d'autres qui sont tellement propres a tout le continent d'afrique qui se retrouvent a la partie opposée vers le cap de bonne esperance. je me suis borné a(u) fur et (a) mesure de mes recherches a Constater l'identité de chaque individu que je me suis procuré a l'espèce publiée; et je me suis borné en consequence a indiquer dans mes manuscrits que telle espèce bien déterminée existoit en Egypte, telle est la maniere dont procedent tous les naturalistes voyageurs. Quant aux oiseaux douteux ou qui me paroissoient nouveaux, après les avoir empaillés deux fois et les avoir vus détruits deux fois par les insectes; ce qui arrivoit quand les malheurs du tems me separoient de mes collections; j'ai fini par les conserver dans de l'eau de vie et ils sont aujourdhuy dans les collections du museum Sans qu'ils ayent perdus de leur valeur par mon procédé pour les conserver.

je fis remarquer en Egypte à M. Savigni qu'il se donnoit de la peine pour des oiseaux qui ne meritoient pas ces soins : alors il croyoit devoir occuper ainsi Ses loisirs, et travailler a se former une collection qui put être par la Suite pour lui une propriété pécuniairement utile. mes observations etoient Si fondées que les naturalistes les plus connoisseurs qui sont allés voir avec moi a paris les oiseaux de M. Savigny Sont revenues frappés quil avoit une collection qu'on pourroit former en moins d'un mois en allant a la vallée acheter

---

[1] pour : préalablement.

ce qui Sy presente dans la Saison favorable. je suis loin de partager cette éxagération, mais toutefois je ne fais pas le moindre doute que M. Savigny n'a au dessus de moi tout au plus que deux ou trois oiseaux qui meritent d'etre figurés. ce foible avantage est-il assez important pour qu'il lui ait inspiré le dessein de renoncer a nos engagemens et de chagriner un confrère qui n'a cessé de lui montrer de l'amitié ?

mais les pretentions de M. Savigny ne se bornent pas a ne donner que les oiseaux nouveaux : il veut faire dessiner et graver tous les siens, quelqu'inutile que soit ce double emploi. il profite de ma discretion, de ma retenue a rester exact observateur de vos reglemens; il voit que je neglige de faire figurer les oiseaux qui l'ont été et il se charge de ce soin Comme le prouve sa demande faite dans la derniere sêance (du conseil) d'administration pour être Gravé. Ce dessin du courlis d'italie, oiseau dont les figures Sont très multipliées; ce dessin a été employé par M. Savigni et quoique Gravé par lui même il veut toutefois le reproduire dans vôtre ouvrage.

M. Savigny ne veut-il que fournir les figures et ordonner les dessins? a la bonne heure; mais on Sait que en histoire naturelle il faut tellement que le texte et les figures soient en harmonie, qu'il est reçu que le dessinateur ne recommence jamais un dessin Sans demander au naturaliste dans quelle attitude il veut que soit l'animal a representer et quels Sont les traits qui doivent etre le plus en evidence. L'histoire de la derniere Seance me fournit la preuve quil n'y a que le naturaliste qui doit ecrire sur un sujet qui a un Grand interet a ce que le dessin Soit exact.

M. Savigny a proposé a l'adoption le dessin d'un renard : il a été fait d'après une peau bourrée et telle qu'est la figure, elle ne représente pas plus le renard d'Egypte que le renard de france ou qu'une autre espèce du même genre; a la Gravure il n'y aura nul moyen de distinguer cette espèce. je comptais la publier, je l'ai le premier Signalé comme nouvelle. j'en ai les parties osteologiques et pour les traits legers qui la differencient fussent bien exprimés, Voici les précautions que j'avais prises.

M. de Vailly a fait deux dessins très Soignés du renard de france et du loup d'après le vivant; fort de ces renseignemens, je lui ai demandé le dessin du chacal et du renard d'egypte : j'ai eu soin de lui fournir une miologie et les os du crane : ces dessins sont commencés sur ce pied depuis quelque temps.

moyennant ces précautions j'obtiendrai des figures très exactes et qui soient en harmonie avec les caractères que j'ai indiqués.

je n'abuserai plus longtemps de la patience de MM. Les Coopérateurs de l'ouvrage Sur l'egypte; je terminerai par les prier qu'en decidant sur le partage qui se fera entre M. Savigny et moi, ils veuilleut bien avoir present a l'esprit tous les motifs que je viens d'exposer et d'après lesquels je persiste a demander a continuer a etre chargé de tous les animaux a Sang rouge : on entend sous ce nom comme je l'ai deja dit, les mammiferes, les oiseaux, les reptiles et les poissons.

(Comm. d'Egypte, Public., XVIII, pages 181 à 183.)

A MONSIEUR LANCRET,

RUE S^T HONORÉ, AU DÉPOT DES BOIS.

Paris, le 12 mars 1806.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir, que, conformement au vœu de la Commission, j'ai fait choix de deux Commissaires pris dans son sein : les Membres qui ont bien voulu accepter sont Messieurs Belletete et Descotils.

J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien communiquer ma réponse au Président, et le prier de vous faire connaitre le nom du Commissaire qu'il est dans l'intention d'adjoindre a ceux de M. Geoffroy et aux miens, afin que ces Messieurs puissent se réunir sans délai, et présenter leur rapport dans la prochaine séance.

J'ai l'honneur de vous saluer,

J. C. Savigny.

(*Loc. cit.*, XIV, page 294 n; 341 r.)

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

À M. JOMARD COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT PRÈS LA COMMISSION D'EGYPTE.

Paris, le 4 avril 1808.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous demandez que la Bibliothèque Impériale soit autorisée à communiquer avec déplacement, à M. Savigny tous les livres d'histoire naturelle qui sont nécessaires au Travail dont il est chargé par la Commission.

Je vous préviens que les Réglemens de la Bibliothèque s'opposent à ce qu'aucun Ouvrage soit transporté hors de l'Etablissement. En effet ce transport entraîne de grands inconvéniens, et toutes les garanties possibles ne remplaceroient que difficilement l'Ouvrage précieux qui auroit été détruit par un évenement quelconque.

Au surplus M. Savigny trouvera à la Bibliothèque des Conservateurs très empressés de lui procurer, dans le Local même, tous les moyens dont ils peuvent disposer pour faciliter ses recherches.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Cretet.

(Bibliot. nationale, Comm. d'Egypte, V, page 102.)

L'AUDITEUR AU CONSEIL D'ETAT, INSPECTEUR DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE À MONSIEUR LE SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION, ETC.

Paris, le 12 janvier 1810.

Monsieur, Il est très facile de satisfaire au désir que vous témoignez d'accélerer l'impression et la publication des diverses livraisons de l'ouvrage sur l'Egypte. L'ordre que j'ai établi pour l'enregistrement de l'envoi et du retour de chaque épreuve des feuilles dont les mémoires se composent pourra vous donner, toutes les fois que vous le désirerez, la preuve que les retards ne seront point imputables à l'administration de l'Imprimerie impériale, le plus grand obstacle résulte des délais que MM. vos collaborateurs apportent dans le renvoi des épreuves, et aussi dans les changemens qui y sont faits à chaque envoi et dont la multiplicité est telle que la totalité du même ouvrage est souvent recommencée cinq ou six fois; je pourrais vous citer particulièrement les mémoires de M. Savigny; il serait à désirer que ses idées fussent arrêtées avant de livrer ses travaux à l'Impression, puisqu'il en résulte une perte énorme de tems, une grande dépense inutile et l'occupation continuelle de nos meilleurs ouvriers.

. . . .

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur

Anisson-Duperron.

(Comm. d'Egypte, Corresp., I (21.934), p. 259.)

Paris ce 24 mars 1810.

A MONSIEUR JOMARD, COMMISSAIRE DE S. E. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR PRÈS LA COMMISSION D'EGYPTE, RUE DU DOYENNÉ N° 12 — PARIS.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir qu'on se permet souvent à l'Imprimerie, de changer les noms de villes, villages, etc mentionnés dans les memoires, et de substituer à l'ortographe consacrée par l'usage une ortographe inusitée, sans demander l'aveu des auteurs.

Je m'oppose formellement à ce qu'il soit fait de semblables changemens dans mon ouvrage, et surtout a ce qu'ils y soient faits sans mon assentiment et ma participation.

J'ose espèrer, Monsieur, que vous voudrez bien faire connaitre le plus tôt possible, mes intentions aux personnes chargées de la correction des épreuves, afin qu'elles puissent s'y conformer.

Veuillez, Monsieur, agréer d'avance mes remerciemens et l'assurance de ma considération

J. C. Savigny.

(*Loc. cit.*, XIV, page 298 n; 345 r.)

Paris, ce 26 mars 1810.

A MONSIEUR JOMARD, ETC.

Monsieur,

Je vous remercie beaucoup des éclaircissemens que vous avez bien voulu me donner, et qui me mettent a même de faire les observations suivantes[1].

Je lis dans l'avertissement «quant aux noms dont l'usage a deja prevalu en france, on a cru devoir les conserver de préférence»

Eh bien, Monsieur, ce sont ces mêmes noms dont l'orthographe est etrangement defigurée dans la plupart des mémoires; car en france on écrit le *Caire* et non pas le *Kaire;* Burlos et non *Bourlos;* on écrit Suez, et non pas *Soueys;*

[1] Nous n'avons pu retrouver la lettre de Jomard dont il est question ici.

on n'écrit pas les *Qobtes,* parceque c'est un barbarisme, et que notre langue rejette une pareille orthographe, mais on écrit *Cophtes* ou *Coptes,* Dictionnaire de l'academie, etc, etc.

Si MM. les correcteurs desirent avoir un exemple de la manière dont ces mots doivent être orthographiés, je les invite a jetter les yeux sur la préface même de l'ouvrage; c'est le plus sur moyen de dissiper leurs incertitudes sur ce sujet. M. fourier est un très bon guide : ils pourront le suivre sans craindre de se tromper.

Quant aux mots inusités, et qui n'ont point d'orthographe reçue, je conviens que je dois les écrire suivant les principes tracés de l'avertissement, toutes les fois cependant que ces principes ne m'obligeront point à blesser les convenances que la langue prescrit.

Remarquez bien, Monsieur, qu'il n'est ici question que des noms censés traduits de l'arabe en français, et non pas de noms présentés comme purement arabes, dont toutes les lettres doivent être conservées ou remplacées par des signes d'égale valeur. Une partie de la nomenclature de mes oiseaux est dans ce cas. J'ai toujours suivi pour elle la méthode imaginée par la Commission, méthode qui me parait fort bonne, et que j'emploie non seulement avec plaisir, mais avec reconnaissance.

Veuillez bien, Monsieur, faire parvenir mes réclamations à l'Imprimerie impériale, et me croire votre très dévoué serviteur

J. C. Savigny.

(*Loc. cit.,* page 380 n; 347 r.)

A MONSIEUR LE COMTE BERTHOLLET,

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'EGYPTE — PARIS.

Paris 12 mai 1812.

Monsieur le Comte,

Je m'étais proposé de fournir plusieurs mémoires d'histoire naturelle à la seconde livraison de la *Description de l'Egypte,* mais les planches necessaires à l'intelligence de ce mémoire ne peuvent pas être prêtes pour le 1er octobre prochain.

Cette circonstance, Monsieur le Comte, m'oblige de remettre la publication de mes travaux à une époque un peu plus éloignée ou d'attendre la troisième livraison.

Veuillez, Monsieur le Comte, agréer l'assurance de mon respect,

J. C. Savigny.

(*Loc. cit.,* XIV, pages 304 n; 351 r.)

COMMISSION

CHARGÉE DE DIRIGER L'EXÉCUTION DE L'OUVRAGE SUR L'EGYPTE.

Moi, soussigné, Jules Cezar Savigny, m'engage à fournir les matériaux necessaires pour completter le premier volume de l'histoire naturelle faisant partie de la description de l'Egypte.

Paris le 2 novembre 1812

J. Ces. Savigny.

(*Loc. cit.,* XIV, page 306 n; 353 r.)

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, COMTE DE L'EMPIRE,

À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CHARGÉE, ETC.

Paris, le 10 Avril 1813.

Monsieur le Comte, J'ai examiné l'Arrêté que la Commission m'a fait l'honneur de me transmettre et qui a pour objet de fixer à cent trente et un le nombre des planches d'histoire naturelle dont l'exécution est confiée à M. Savigny.

Cette mesure me parait être en accord avec les dispositions à suivre pour assurer le prompt achèvement de l'ouvrage sans nuire à la perfection qu'il doit offrir dans toutes ses parties, je n'hésite pas à lui donner mon approbation.

Je vous renouvelle, Monsieur le Comte, les assurances de ma considération distinguée,

Montalivet

(Comm. d'Egypte, Corresp., XI, page 243.)

Je Certifie que les minéraux, coquilles, plantes et autres objets d'histoire naturelle et d'art renfermés dans plusieurs caisses et malles appartenant à M. Bert Lieutenant colonel d'artillerie, et Commissaire pour l'ordre des trois toisons d'or, et déposées dans un magasin rue Cassette N° 35 a Paris, ont été recueillis en Egypte, et que ces objets sont destinés à faire partie de la collection publiée par ordre du Gouvernement.

Paris ce 30 juin 1813

J. C. SAVIGNY.

Je certifie véritable le contenu de la déclaration ci dessus.

Paris, le 30 juin 1813

Le Commissaire du Gouvernement près la Commission d'Egypte,

JOMARD

(*Loc. cit.*, XIV, page 355.)

On a vu plus haut (page 95) que le Ministre de l'Intérieur avait répondu par un refus à la demande de la Commission, du 27 février 1808, d'autoriser les auteurs à recevoir à domicile, les ouvrages de la Bibliothèque impériale dont ils pourraient avoir besoin.

Toutefois, il est très probable que cette interdiction fut levée, peu de temps après, si l'on en juge par la lettre suivante et par celle publiée dans la deuxième partie, page 95 (1809) :

« J'ai l'honneur d'envoyer à Monsieur Van Praët les quatre derniers volumes de de Geer.

« Je le prie de me prêter la Zoologie de la mer Adriatique par Olivi, ouvrage qui a paru il y a dix à douze ans (en italien?)[1] et les mémoires de Cavolini sur les Polypes marins (Neap. 1785).

« Il obligera infiniment celui qui a l'honneur d'être son serviteur

J. Ces. de SAVIGNY.

« Ce 21 1obre 1814. »

(Bibliothèque nationale — Dép. des Manusc. — Nlles acq. franç., 874, f° 132.)

---

[1] Il s'agit de l'ouvrage suivant : *Zoologia Adriatica; catal. region. degli animali del Golfo e della Lagune di Venezia* (*Evertebrata*) — Bassano, 1792.

Il existe encore une autre demande, du 24 mai 1814, relative à un prêt d'ouvrages.

A MONSIEUR MAC LEAY FILS, À LONDRES.

Paris le 1er février 1820.

MONSIEUR,

Notre ami commun, M. Bonelli, m'a dit que le *Glaphyrus serratulæ* manquait a la Collection des Scarabées necessaire au travail qui vous occupe en ce moment. Je m'empresse de vous en envoyer un individu bien conservé qui vient des environs de St Jean d'Acre.

C'est avec un véritable plaisir que je saisis cette occasion de renouer avec vous des relations qui m'ont deja été si agréables. Je suis moi même en quête des espèces d'annelides nouvelles ou rares, et en particulier des spios, siliquaires, dentales, etc etc. Si vous pouviez me procurer ces animaux conservés dans l'esprit de vin, soit par échange, soit autrement, vous me rendriez un vrai service.

J'ai l'honneur d'etre avec ma sincère considération, Monsieur,

Votre très humble serviteur

J-Ces SAVIGNY
de l'institut d'Egypte
rue Cassette n° 35.

Paris le 12 decembre 1820.

MONSIEUR

Je m'y prends bien tard pour vous remercier de tout le plaisir que m'a fait la lecture de vos *Horæ entomologicæ;* vous ne pouvez plus ignorer combien vos observations et les gravures qui les accompagnent ont obtenu de succès. Je n'ose espèrer m'acquiter envers vous par l'envoi de mes Annelides, mais vous serez assez genereux pour me savoir gré de l'intention. Je joins deux exemplaires au votre; je vous prie d'offrir l'un à la Société linnéenne dont je desire etre connu dans l'espoir que quelque jour elle me jugera digne d'être

associé a ses travaux, et de faire passer l'autre à M. Kirby pour lequel je professe, avec toute l'Europe, la plus haute estime.

Je prends la liberté, Monsieur, de vous recommander de nouveau mes Annelides. Vous trouverez dans le Système que je vous envoie de grandes imperfections et de grandes lacunes : les premieres viennent de l'auteur seul; les secondes viennent encore de l'insuffisance de ses collections ou de celles qu'il a pu consulter. Je vous avoue que je compte entièrement sur l'accomplissement de vos promesses pour rendre plus complette ma *Synopsis annellidum*, et surtout la petite addition que je dois enrichir de beaucoup de figures et qui fera suite a mes Animaux sans vertèbres.

Je demande aussi de tous côtés des insectes apisododen c'est a dire des Crustaces et des Arachnides. Vous me rendriez un grand service si vous pouviez m'en procurer en échange de quelques poissons du Nil. Toutes les espèces me seraient egalement utiles. Si ce n'est immediatement, du moins mediatement, en me procurant de nouveaux moyens d'echange.

C'est a mon grand regret, Monsieur, que je me vois forcé de remettre d'année en année le voyage que je me propose de faire en Angleterre, et que les instances que vous avez la bonté de me faire seraient bien propres a hater. Je n'oublie aucun de (vos) tres aimables compagnons de voyage a fontainebleau, et si vous ecrivez a M. Nitetui (?) veuillez me rappeller a son souvenir et lui dire tout ce que je lui souhaite de succes.

Agreez, Monsieur, l'assurance de la haute estime de celui qui ne cessera jamais d'être

Votre ami et devoué serviteur

J. Ces Savigny

J'apprends a l'instant même le cruel etat ou est tombé notre ami commun M. Leach; ce malheur me cause une profonde douleur.

M. Dufresne me conseille de vous adresser aussi les deux exemplaires que je lui envoyais, et d'attendre pour lui écrire que vous m'ayez assuré que je le puis sans danger. J'ose espérer, Monsieur, que vous aurez la bonté de m'ecrire a ce sujet et de me donner de ses nouvelles.

Je crains que mon paquet ne vous parvienne si tot, parcequ'on ne sait au Jardin des plantes, quelle voie prendre pour vous le faire passer sans frais.

Le destinataire de ces deux lettres était le célèbre entomologiste anglais William Sharp Mac Leay, né en juillet 1792, mort le 26 janvier 1865.

Il existe une biographie très étendue de ce naturaliste : *The Macleay memorial volume*, publié par la Linnean Society of New South Wales, 1893.

Mac Leay fut attaché à l'ambassade britannique de Paris, après 1815. C'est ainsi qu'il connut Cuvier, Savigny et les entomologistes de la capitale.

Quant à William Elford Leach, qui fut aussi un grand naturaliste anglais, il était né en 1790 et succomba aux atteintes du choléra le 25 août 1836, à Genève. Il exerçait les fonctions de conservateur au Musée britannique.

Leach est surtout connu par ses *Zoological Miscellany* (1814-17), qui embrassent toutes les branches de la zoologie.

Il a largement utilisé les travaux de Savigny, avec qui il entretenait des relations très amicales, pour proposer une nouvelle classification générique des animaux invertèbrés.

Leach a laissé sur la faune malacologique des Iles britanniques un manuscrit important mais inachevé qui a été complété et publié par John Edward Gray, en 1852, sous le titre : *A synopsis of the Mollusca of Great Britain.*

Cet ouvrage a été dédié à Savigny dans ces termes :

« To My Kind and Worthy Friend Jules-César-Savigny, member of the Egyptian Institut etc.

« This first part of this work, To him who has discovered by his minutes research, in their anatomical structures, more than any preceding investigator is humbly dedicated by his sincere and obliged friend

William Elford Leach »

1815.

A mon cher et honoré ami, Jules César Savigny membre de l'Institut d'Egypte, etc

A lui qui a découvert par ses recherches minutieuses dans leur structure anatomique plus qu'aucun autre chercheur, la première partie de cet ouvrage est humblement dédiée par son sincère et reconnaissant ami

William Elford Leach

1815.

Nous devons la communication des deux lettres ci dessus à l'obligeance du Secrétaire de la Linnean society of London que nous remercions vivement pour cette communication.

MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE

(*Copie.*) ARCHIVES.

Je prie Monsieur Royer de vouloir bien remettre dans son prochain travail avec Monsieur Cuvier la lettre ci-jointe relative à la collection de Poissons recueillie en Italie par Monsieur Savigny.

Monsieur Cuvier est convenu qu'il fera préparer le travail pour arrêter l'indemnité à accorder.

Je présente mes civilités à Monsieur Royer.

Duméril.

Mardi 26 Avril. (1826)

A Monsieur

Monsieur Royer

Secrétaire de l'Administration au Jardin du Roi.

MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE

ARCHIVES

Rapport à l'Assemblée des Professeurs

Séance du 9 Mai 1826

Pour M. Savigny.

Les collections d'Histoire Naturelle recueillies par un naturaliste instruit et actif, ont cela d'avantageux pour les Sciences, qu'elles sont faites avec cet esprit de méthode qui la dirige dans ses études. L'origine de chaque objet y est consignée avec une grande exactitude, et tout ce qui peut servir à compléter son histoire recueilli avec soin.

Sachant d'avance ce qu'ils doivent rechercher avec le plus d'attention les hommes instruits réussissent toujours à trouver à l'aide d'une persévérance

assidue, ce que le hazard seul ne fait découvrir que rarement à un collecteur ignorant : en même temps qu'ils exploitent les trésors de la Nature, ils profitent de tous les renseignements que s'empressent de leur donner les savants des pays ou ils se trouvent, et avec qui leur célébrité les a mis depuis longtemps en rapport. En combinant ces deux sources de richesses ils se préparent pour le travail du Cabinet une masse abondante de matériaux, qui pose les bases d'un ouvrage vraiment utile à l'avancement des Sciences.

Ces vérités doivent faire sentir de quelle importance a été pour le cabinet du Roi la belle collection des poissons de la Méditerranée que M. Savigny a faite pendant son voyage en Italie.

Cet illustre naturaliste, ayant successivement visité Nice Gênes Rome et Naples, a formé dans chacune de ses villes de nombreuses collections : non seulement il a pris les espèces communes aux marchés; mais il a pu se procurer les poissons de haute mer, que les pêcheurs rejettent le plus souvent et qu'il est le plus difficile d'obtenir de ces hommes, qui ne veulent s'en charger que par l'appât d'un grand gain. Ce sont aussi ceux qu'il est le plus important de rassembler, par ce que n'étant soumis que très rarement à l'examen des Naturalistes; ils sont en général mal connus.

M. Savigny a aussi porté son attention sur les changements que les individus d'une même espèce subissent avant d'atteindre à leur entier accroissement : et il a recueilli de chaque espèce un grand nombre d'individus, depuis les plus petits, jusques aux plus grands.

C'est par ce moyen qu'il a prouvé par exemple, que la plupart des Scombres qui sont rayés longitudinalement quand ils sont adultes, l'étaient en travers pendant leur premier âge.

Il a également constaté que les couleurs varient selon les sexes; les mâles de certains labres ont les nageoires bleues les femelles les ont jaunes.

Il a fait beaucoup d'autres observations intéressantes qui ont servi à rectifier le grand catalogue des êtres auxquels les naturalistes travaillent avec tant d'ardeur depuis que le génie de Linneus conçut la possibilité de le dresser.

Les poissons des eaux douces de l'Italie étaient très peu connus avant les recherches de M. Savigny; et il a augmenté d'un grand nombre d'espèces cette branche de l'Ichthyologie.

Profitant des lumières des divers savants qu'il pouvait consulter, il a rapporté un grand nombre d'espèces dont les noms précis lui ont été fournis par les auteurs mêmes qui les avaient décrites; ce degré de certitude est d'une grande utilité pour la critique de leurs ouvrages.

Mettant une activité constante a ses recherches ne tenant compte d'aucune fatigue ni d'aucun sacrifice pécuniaire, M. Savigny a recueilli quatre cent treize espèces, et neuf cent onze individus tous dans le meilleur état de conservation. Les couleurs d'un grand nombre n'avaient presque rien perdu de leur éclat.

De ces quatre Cent espèces soixante dix sept étaient nouvelles, aucun Ichthyologiste ne les avait encore observées ni décrites.

Sachant apprécier sa belle collection, M. Savigny sentit que le meilleur moyen de lui conserver le but d'utilité qu'il avait voulu lui donner, était de la déposer dans le Cabinet du Roi.

Il en fit donc de suite hommage au Museum d'Histoire Naturelle, où elle fut aussitôt étiquetée et classée. Par ce beau présent, la riche collection du Roi fut augmentée de plus de Cent espèces, toutes celles qui y étaient déja furent remplacées par des individus plus frais et souvent en meilleur état; les doubles sont d'ailleurs d'une grande utilité pour l'étude d'une science que l'anatomie doit éclairer et pour acquérir par échange les espèces du Nord de l'Europe et surtout des eaux douces de l'Allemagne et de la Hongrie qui nous manquaient encore.

Mais si l'administration du Museum d'Histoire Naturelle s'est empressée d'accepter avec reconnaissance les offres généreuses de M. Savigny; La connaissance récemment acquise de la position de ce Savant fait un devoir à l'Administration de prier S. E. le Ministre de l'Intérieur de leur permettre de le rembourser de ses avances.

Les professeur estiment la valeur de cette collection trois mille francs; qui pourraient être pris sur ce qui reste libre des fonds des voyageurs et pour le surplus soit sur les économies que le Museum pourra faire soit sur le fonds des voyageurs de l'année prochaine.

M. Savigny voulant continuer les beaux travaux qu'il a faits sur la classe des Annelides avait fait une grande collection de ces animaux marins pendant ce même voyage. Il l'a également donnée au Museum.

Nous n'avons pu encore l'examiner avec détail mais nous croyons pouvoir assurer qu'elle ne cèdera en rien à celle des poissons.

Ce rapport a été présenté à l'Assemblée des Professeurs au nom de Cuvier, Duméril et Geoffroy Saint Hilaire.

Dans une note marginale, de la main de Cuvier il y a : «Accordé 3000 francs; les demander au Ministre sur le fonds des voyageurs.»

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

Paris, le 23 février 1825.

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'EGYPTE.

MONSIEUR

en me décidant à terminer le travail de M. Geoffroy Saint Hilaire je ne me suis pas dissimulé la difficulté de la besogne. sans autres matériaux que les planches déjà gravées, j'ai du employer un tems assez long à recueillir des notes et à faire de laborieuses recherches afin de donner pour chaque espèce d'animal une description digne du grand ouvrage auquel S. E. avait bien voulu m'associer.

Ce travail préliminaire ayant exigé cinq mois consécutifs a du nécessairement retarder la remise des bonnes feuilles de mon manuscrit; mais dans le fond il a de plus beaucoup avancé l'ensemble de sa rédaction. je crois donc pouvoir vous assurer que je me trouve aujourdhui en mesure de fournir à la Commission deux descriptions complètes par semaine; peut être me sera t il possible de faire plus; mais je n'oserais le promettre.

Quant à M. Savigny vous savez, Monsieur, combien il est difficile de trouver des personnes en état de le suppléer. le sujet qu'il traite n'est abordable que par des hommes qui en ont fait l'objet de leurs constantes Méditations, et il est impossible de se confier indistinctement à tel ou tel savant. Mr Latreille est moi sommes peut être les seuls auxquels ce genre de recherches soit familier, et crains bien que l'âge avancé de M. Latreille ne fasse penser à S. E. qu'il faut encore me charger de ce travail. J'en serais, sans doute très flatté; mais je

désirerais savoir promptement sa décision à cet égard, afin de m'y préparer à l'avance, et je voudrais bien ensuite connaitre l'étendue du travail pour vous dire s'il me sera possible de l'entreprendre; car je ne suis malheureusement pas en position de pouvoir me livrer exclusivement et autant que je voudrais, à des travaux glorieux pour mon pays et dont je ne pretends retirer autre chose que l'honneur.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération et un profond respect
Votre très humble et très obéissant serviteur

V. Audouin
Sous Bibliothécaire de l'Institut.

(Comm. d'Egypte. Corresp., I, page 351.)

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

Paris, le 10 7bre 1826.

(A MONSIEUR JOMARD)

Monsieur et ami,

J'ai l'honneur de vous adresser une première partie des épreuves en vous priant de les faire corriger et d'y faire exécuter les changemens généraux dont nous sommes convenus; afin que ces premières épreuves puissent servir de marche pour tout le reste.

Je viens de me mettre à la besogne pour la rédaction des Zoophytes qui est la dernière classe que je dois traiter; mais je me suis apperçu que c'était pour ces animaux surtout que des renseignemens auraient été nécéssaires.

Il existe sur les planches certains objets qui me sont totalement inconnus et d'autres qui ont besoin d'être vus à l'état vivant pour y reconnaitre quelque chose.

Mon voyage à Granville a surtout été déterminé par cette nécessité; autrement je serais allé dans ma famille en Tourraine et ma santé s'en fut mieux trouvée.

J'emporte avec moi un Ballot de Planches et de notes et je vais sur les lieux lever les difficultés qui m'arrêtent.

Je vous prie de faire valoir ce motif au Ministre et moi même je vais écrire

à Mr Lourdouiex; dans tous les cas je me recommande à votre bonne amitié dont vous m'avez dejà donné tant de preuves.

Je compte être absent une vingtaine de jours.

votre dévoué et très affectionné Serviteur

Audouin

(Comm. d'Egypte. Corresp., I, page 354.)

A SON EXCELLENCE LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Paris le 8 Décembre 1837.

Monsieur le Ministre

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur en date du 30 Mars 1828, une ordonnance Royale a été rendue par laquelle est créé et constitué à la bibliothèque royale un dépôt de géographie. L'ordonnance porte qu'à ce dépôt seront réunis les matériaux et objets divers produits par les voyages scientifiques et notamment les planches et dessins, manuscrits et imprimés de l'expédition d'Egypte; c'est en vertu de cette disposition que les dessins du voyage d'Egypte et les cuivres qui ont servi à l'impression des planches existant alors dans les bureaux de la Commission des sciences et arts d'Egypte au palais de l'Institut ont été transportés à la bibliothèque royale, déposés dans le local affecté à la collection géographique et placés sous ma garde, aux termes mêmes de l'ordonnance.

Aujourdhui, l'un des coopérateurs de l'ouvrage, M. Savigny, membre de l'institut d'Egypte et de l'académie royale des sciences, fait réclamer les dessins qui ont servi à la gravure des planches publiées sous son nom, ainsi que 17 cuivres sur lesquels ont été gravés des sujets dont la publications a été abandonnée par la commission d'Egypte.

Malgré ce qu'inspirent l'état de santé de cet honorable académicien, les nombreux services qu'il a rendus aux sciences, je ne crois pas pouvoir, sans l'autorisation du gouvernement, faire sortir du Depôt qui m'est confié les dessins dont il s'agit.

Ces dessins ont été exécutés à Paris, à grands frais par les premiers peintres en ce genre et sur les fonds du trésor. Je dois ajouter que le mérite des dessins tient beaucoup au travail personnel et prolongé que ce savant y a consacré, et qui paroit avoir contribué à altérer sa vue. A l'égars des 17 cuivres abandonnés il me paroit n'y avoir aucun inconvénient à les remettre à M. Savigny, en exécution d'un ancien arrêté pris dans ce sens par la Commission d'Egypte.

En attendant votre décision, je suis avec Respect, Monsieur le Ministre
de Votre Excellence
Le très humble et très obéissant Serviteur
JOMARD

(Comm. d'Egypte. Corresp., VIII, page 443.)

A S.E. LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

PARIS, le 17 mars 1845

MONSIEUR LE MINISTRE

Monsieur Savigny, L'un des Naturalistes de l'Expédition d'Egypte, celui qui a fourni tous les dessins d'animaux invertèbrés gravés dans l'ouvrage publié de cette Contrée aux frais du Gouvernement, ainsi que plusieurs dessins d'oiseaux, de reptiles et de Mammifères, témoigne le désir de retirer du dépôt de l'ouvrage existant à la Bibliothèque Royale, ceux de ces dessins qui s'y trouvent en ce moment; tous les autres sont ou doivent être en ses mains.

Les dispositions de l'ordonnance Royale du 30 mars 1828, ordonnance contresignée par le Ministre de l'Intérieur ne me permettent pas de déférer à cette demande, qu'il motive d'ailleurs sur des titres recommandables. Il appartient à Votre Excellence de prendre une décision.

Je dois ajouter que M. Savigny, membre de l'académie des Sciences, a été frappé d'une sorte de cécité, depuis un grand nombre d'années, que ce malheur est le fruit de ses travaux persévérans et de ses observations assidues qui ont fait faire à l'histoire naturelle de très grands progrès. Enfin que cette triste situation a excité l'intéret et la Sympathie de tous les amis des Sciences. Mon

devoir, en même temps, m'oblige de dire, que les dessins d'histoire naturelle, a peu près tous ont été exécutés à Paris, aux frais de l'Etat; que les dessins de Minéralogie, de Mammifères, de Poissons et de Reptiles sont deja dans les Dépots Publics.

Votre Excellence peut seule, Si Elle le juge convenable et en considération de la position douloureuse où est réduit M. Savigny, accorder à ce Savant une honorable exception.

J'ai l'honneur, etc.

JOMARD
Ancien Commissaire du Ministre
Conservateur du depot du voyage d'Egypte.

(Comm. d'Egypte. Corresp. VIII, page 447.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, le 14 Avril 1845.

A MONSIEUR JOMARD, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire afin de me transmettre une demande de M. Savigny tendante à obtenir l'autorisation de retirer du dépôt de l'ouvrage sur l'Egypte existant à la Bibliothèque Royale, les dessins des animaux invertèbrés, ainsi que ceux d'oiseaux, de reptiles et de mammifères qu'il a exécutés pour ces ouvrage.

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'en considération des titres qui motivent cette demande, j'ai décidé que M. Savigny serait autorisé à retirer, du Dépot les dessins dont il s'agit.

Recevez, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur
DURUY

Les 18 Cuivres de Coléoptères qui n'ont pas été tirés pour l'ouvrage appartiennent à M. Savigny par décision, et lui seront remis en même temps que les dessins. (Ces trois lignes, de la main de Jomard.)

(*Loc. cit.*, VI, page 312.)

MON CHER MERMET

Ce n'est pas rue Cassette mais rue de Vaugirard N° 53, que devront descendre les deux aimables voyageuses dont tu m'annonce le prochain départ.

L'appartement qu'on leur destine est agréable. La portière leur en remettra les clefs sur l'exhibition de la présente. Elles y trouveront un bon lit, les meubles indispensables, un peu de linge, un peu de vaisselle; et la portière, personne très intelligente et très honnête, pourra leur rendre beaucoup de petits services.

J'espère que tu m'instruiras du moment de leur arrivée et de la durée de leur séjour à Paris afin que je puisse choisir un jour pour aller les voir.

Je te préviens que l'appartement ne sera prêt que le 12 juin parce qu'il faut y reporter différens objets qu'on en avait retirés.

Mes respects à ma chère tante dont je sens bien vivement les peines. J'embrasse tes enfans

tout à toi d'amitié.

(Bibliot. du Muséum — Manusc. de Savigny, tome X.)

M. Mermet était un des cousins de Savigny et la tante dont il est question ici était la sœur de sa mère, celle qui avait élevé sa propre sœur.

Ce billet n'est ni daté ni signé.

Mais le fait qu'il indique qu'il faut reporter dans l'appartement divers objets qui en avaient retirés prouve qu'à ce moment Savigny s'était définitivement installé à Gally.

Il faut donc rapporter la date de cette lettre à l'époque où les crises graves avaient disparu par suite de la cessation du travail et de son long repos à la campagne.

Il est vraisemblable qu'elle a été écrite vers 1850, comme l'autre lettre du 29 janvier 1850 publiée dans le Recueil du Dr Michelin, dont nous avons reproduit un extrait dans notre première partie, page 62.

C'est au N° 53 de la rue de Vaugirard que Mlle Letellier avait son appartement personnel, qu'elle conserva jusqu'à sa mort.

Mais avant de se fixer à Gally, Savigny avait effectivement demeuré rue Cassette.

Dans la deuxième partie de cet ouvrage nous avons reproduit, pages 29 à 38, des notes rectificatives intercalées dans l'exemplaire de la *Description d'Egypte* qui figure dans la bibliothèque municipale de Provins.

Au cours de nos recherches nous avons trouvé dans la bibliothèque de l'Institut de France, sous la cote M. 136 G, mss, un exemplaire de cet ouvrage, Histoire naturelle. Supplément N° 1, qui porte les additions manuscrites suivantes :

En tête, avant la page de titre, la lettre adressée à M. le Président de l'Académie des sciences, en date du 23 décembre 1844, qui figure dans les Comptes rendus de l'Académie, page 1401 et que nous avons reproduite dans la deuxième partie, pages 106 et 107.

Cette lettre est écrite de la main de Mlle Letellier et datée : A Gally parc de Versaille 16 décembre 1844. La signature seule est de Savigny.

Voici les annotations que nous avons relevées :

A la fin de la ligne 22, lire : .... Rosette, Damiette, Maballet et El Kebir.

A la fin : A Paris de l'Imprimerie impériale 1811.

Les notes manuscrites occupent 30 pages de l'ouvrage.

Note 1..........	Sur le genre Bubo.........	Part 1,	page 114
— 2..........	Sur les Ascidies...........	— 2,	— 1
— 3..........	— Mollusques.........	— 4,	— 7
— 4..........	— Coquilles...........	— »	— 56
— 5..........	— Animaux articulés....	— »	— 57
— 6..........	— Arachnides.........	— »	— 99
— 7..........	— Hyménoptères.......	— »	— 202
— 8..........	— Animaux rayonnés....	— »	— 203
— 9..........	— Zoophytes — ...	— »	— 213

Les notes 2 à 9 sont les mêmes que celles de l'exemplaire de Provins. Il n'y a qu'une légère variante dans ce passage :

«Une telle distribution n'est pas tolérable. Elle est remplacée dans cet exemplaire par un ordre plus naturel.»

Dans l'exemplaire de l'Institut ce passage est remplacé par le suivant :

« . . . . . il en sera facile en consultant les notes 3 et 9 de la remplacer par un ordre plus naturel. »

Seule, la note sur le genre Bubo, est inédite : la voici.

Histoire naturelle. Tome I, Partie I, page 114.

Note 1 — Sur le genre Bubo.

La composition du genre Bubo, pages 69 et 108-111, est comme on le sait deja, le produit d'une inadvertance, elle est devenue la source de bien des méprises. On doit la réformer ainsi :

Genre 14 *bis* Bubo — Oreilles externes médiocres, arrondies, dépourvues d'opercules.

Espèce Bubo ascalaphus — *Le hibou d'Egypte.*

Bubo auricularum pennis etc.

Tout son article.

Les cercles périophtalmiques sont moins prononcés dans ce genre que dans le suivant.

Genre 15. Asio — Oreilles externes très grandes demi circulaires, pourvues d'opercules.

Espèce Asio otus. *Le hibou commun.*

Asio auricularum pennis etc.

Tout son article.

Nota — Les Bubo et les Asio se distinguent des Scops au premier coup d'œil par leurs doigts non écailleux mais velus jusque près des ongles. C'est la ressemblance d'Otus avec Otis (Outarde) qui me fait préférer au nom d'Otus comme dénomination générique le nom d'Asio.

Voyez Cuvier *règne animal,* tome I, page 327.

TABLE DES MATIÈRES.

